









Au nom du conseil d'administration, de la direction et des employés de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., nous avons l'honneur de présenter le Rapport annuel 2020 de l'entreprise à son actionnaire, la Ville d'Ottawa. Il s'agit du cinquième et dernier rapport annuel portant sur les progrès réalisés à l'égard de la vision et des engagements énoncés dans son *Orientation stratégique 2016-2020*, qui a été approuvée par l'actionnaire en juin 2016.

Ce plan stratégique prévoyait que nous devrions composer avec des changements et des perturbations de nos activités. De fait, les changements et les perturbations ont été considérables : inondations et tornades historiques, remaniements des politiques publiques et mouvements sociaux d'envergure mondiale. Entre les premiers mois de 2020 et la date de publication du présent rapport, nous avons fait face à une pandémie mondiale dont l'ampleur et les répercussions ont été sans précédent – sans doute le plus grand défi de l'histoire de l'entreprise.

Tout au long de cette période difficile, nos employés ont été à la hauteur et ont montré le meilleur de la nature et de la culture de l'entreprise ainsi que de son engagement envers la collectivité. Nous ne pourrions être plus fiers du professionnalisme, de la résilience, du dévouement et de la générosité dont ils ont fait preuve.

Ces qualités ont été pleinement mises en évidence à Hydro Ottawa au cours de la dernière année, pendant que la pandémie de COVID-19 perturbait la vie de nos familles, de nos amis et de nos voisins. Cette crise sanitaire a fait ressortir le caractère essentiel des services que nous offrons. Notre personnel a déployé tous les efforts nécessaires afin d'assurer la tranquillité d'esprit de nos clients en maintenant un approvisionnement en électricité sûr et fiable – pour les hôpitaux, les familles des personnes qui travaillent ou étudient à distance et les plateformes numériques qui nous permettent à tous de rester branchés.

L'importance cruciale que nous accordons à la sécurité a grandement contribué à notre état de préparation et à notre réponse à la pandémie. Près de deux mois avant la déclaration de la situation d'urgence en santé publique, nous avons officiellement activé notre plan de lutte contre la pandémie. Des centaines d'employés se sont adaptés

avec souplesse à un environnement de télétravail, alors que nous appliquions des protocoles rigoureux pour les équipes de terrain et les autres employés dont les responsabilités excluent ce mode de travail.

Dès le premier jour, nos interventions se sont inspirées des recommandations des autorités de la santé publique, des administrations publiques et des organismes de réglementation du secteur. Grâce à nos mesures et à nos protocoles de sécurité, il n'y a eu aucun cas de transmission de COVID-19 sur le lieu de travail à Hydro Ottawa en 2020.

En plus de veiller à la sécurité des employés, nous nous sommes efforcés d'appuyer les clients du mieux que nous le pouvions. En particulier, nous avons offert des modalités de paiement souples aux clients en difficulté financière, avons préconisé l'établissement de tarifs spéciaux et de programmes d'aide d'urgence et nous sommes adaptés aux besoins liés au télétravail et à l'école à la maison en limitant aux situations critiques les interruptions de courant planifiées. Nous sommes touchés d'avoir atteint un taux de satisfaction de la clientèle de 96 % – le plus élevé des dix dernières années – au cours d'une période où il était plus important que jamais d'être à l'écoute de nos clients.

Malgré les répercussions de la COVID-19, nous avons terminé la période couverte par notre Orientation stratégique en obtenant de très bons résultats pour l'ensemble de nos activités. Nous avons enregistré un bénéfice net consolidé de 34,1 millions de dollars, réalisé un rendement des capitaux propres consolidé de 7,2 % et versé des dividendes de 22,6 millions (en fonction de nos résultats de 2019). Malgré l'incidence négative de la pandémie sur les produits, notre bénéfice net représente 97 % de notre cible pour la période de 2016 à 2020. De plus, nous devrions dépasser de 8,2 millions de dollars notre objectif de 100 millions de dividendes cumulatifs sur cinq ans. La surveillance prudente exercée par le conseil d'administration et notre direction, combinée à la conjoncture économique favorable à Ottawa (comparativement à d'autres villes canadiennes), nous a permis d'éviter les scénarios de baisse considérable des rentrées de fonds et les problèmes de liquidités que nous appréhendions au début de la pandémie.



En 2020, nous avons investi 215,0 millions de dollars dans les immobilisations pour maintenir un service d'électricité fiable, accroître la production d'énergie renouvelable et améliorer notre efficience et notre efficacité. La majeure partie de ces fonds était prévue pour la dernière année de notre Plan du réseau de distribution 2016-2020 approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), dont 62,5 millions pour remplacer l'infrastructure vieillissante et améliorer notre résilience ainsi que 49,0 millions pour répondre à la nouvelle demande. Grâce à ces investissements et à d'autres améliorations apportées au réseau ces dernières années, et malgré les difficultés découlant de la COVID-19, nous avons maintenu un taux de fiabilité élevé. Nous avons obtenu le meilleur rendement global parmi nos pairs de l'industrie en Ontario.

Les investissements dans la production d'énergie renouvelable ont été principalement affectés aux projets de remise à niveau de nos centrales hydroélectriques situées au Québec. L'une de ces centrales a été remise en service au début de 2020 et l'autre devrait l'être au printemps 2021, après une série de retards occasionnés par la COVID-19. Ces investissements représentent la plus récente étape de l'accroissement du portefeuille d'énergie verte de l'entreprise, à hauteur de 500 % depuis 2012. Ils assureront des sources de produits stables au cours des 40 prochaines années. Envari, notre filiale qui offre des services aux entreprises et des solutions énergétiques, a enregistré des produits inférieurs aux prévisions en raison du report de projets de clients. Elle a toutefois mené à bien d'importantes réalisations attendues dans le cadre de projets phares, comme la mise à niveau prévue de l'usine de collecte et de traitement des eaux usées de la Ville d'Ottawa, qui se chiffre à 57,2 millions de dollars, et le travail de préparation en vue d'une nouvelle collaboration avec la Ville pour le projet des autobus électriques.

Le président du conseil d'administration,

Jim Durrell, C.M., IAS.A

Puisque la pandémie de COVID-19 nous a obligés à adopter de nouvelles façons de travailler, nous avons redoublé d'efforts dans les initiatives destinées à améliorer la productivité et l'innovation. Nous avons déployé de nouveaux outils et technologies numériques pour améliorer les communications internes, accroître la formation des employés et renforcer la collaboration entre eux. De plus, après plusieurs années de préparation, Hydro Ottawa a obtenu une certification internationale pour l'excellence de la gestion de ses actifs, devenant ainsi la première compagnie d'électricité au Canada à obtenir cette prestigieuse désignation.

En tant qu'entreprise soucieuse du bien-être de la collectivité, Hydro Ottawa a maintenu son engagement de longue date à appuyer de nombreuses initiatives locales. Entre autres, elle a donné des équipements de protection individuelle pour les travailleurs de la santé de première ligne et alloué à des programmes axés sur la santé mentale en temps de pandémie le produit de la campagne de collecte de fonds à des fins caritatives menée par ses employés.

Indéniablement, 2020 a été l'année la plus difficile de mémoire récente. La COVID-19 a eu de graves répercussions mais, au moment de rédiger le présent rapport, nous pouvons voir poindre la lumière au bout du tunnel. Parallèlement à ces perspectives favorables, nous nous préparons maintenant à entamer une nouvelle période de planification quinquennale et un nouveau chapitre de l'histoire de l'entreprise, une histoire axée sur le service à la clientèle et à la collectivité. Nous sommes enthousiastes et pleins d'espoir devant l'avenir qui nous attend et la possibilité qui s'offre à nous d'assurer un approvisionnement en électricité durable jouant un rôle essentiel dans la vie de notre collectivité et des personnes que nous avons le privilège de servir.

Le président et chef de la direction,

Bryce Conrad

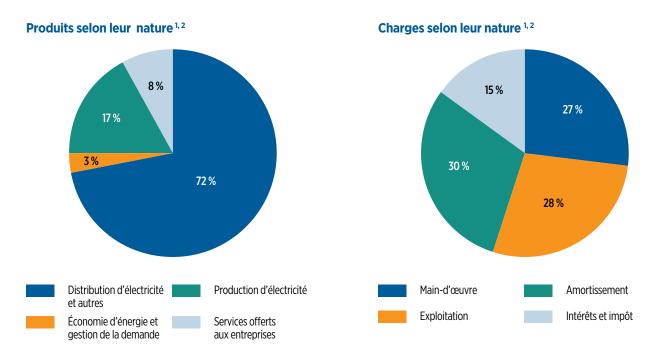
Faits saillants financiers

[en milliers de dollars canadiens]

	2020	201	2019	
Exploitation				
Total des produits ¹	1 258 727 \$	1 170 063	\$	
Produits tirés de la distribution d'électricité ¹	187 410 \$	187 690	\$	
Produits tirés de la production d'électricité	47 471 \$	32 239	\$	
Produits tirés des services offerts aux entreprises	23 244 \$	34 141	\$ ²	
Produits tirés de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande	7 415 \$	13 018	\$	
Résultat avant intérêts, impôt et amortissement ¹	145 214 \$	137 192	\$	
Bénéfice net	34 120 \$	32 522	\$	
Dividendes	(22 600) \$	(22 300)	\$	
Bilan				
Total des actifs et des soldes réglementaires	2 290 807 \$	2 162 484	\$	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 903 389 \$	1 746 867	\$	
Débentures	1 060 896 \$	1 060 733	\$	
Capitaux propres	480 224 \$	470 297	\$	
Flux de trésorerie				
Exploitation	143 066 \$	95 576	\$ ²	
Investissement	(234 346) \$	(224 922)	\$ ²	
Financement	(22 857) \$	264 688	\$	

Les montants pré-IFRS 14 et le résultat avant intérêts, impôt et amortissement sont des mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus.

² Certains chiffres comparatifs ont été ajustés pour se conformer à la présentation de la période à l'étude (voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés).



¹ Pré-IFRS 14

² À l'exclusion du recouvrement des coûts liés à l'électricité et de l'achat d'électricité

Progrès réalisés par rapport au plan

Le Rapport annuel 2020 d'Hydro Ottawa est le cinquième et dernier où l'information est présentée en fonction de *l'Orientation stratégique 2016–2020* de la Société, qui donnait un aperçu de sa stratégie commerciale et de ses projections financières pour les cinq dernières années. Cette stratégie reprenait les éléments de base du plan stratégique précédent (*Orientation stratégique 2012–2016*), tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société elle-même – notamment l'ampleur de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonçait aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa – *être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent*.

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. À notre avis, en concentrant nos efforts sur la valeur offerte à nos clients, nous obtiendrons de bons résultats dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficience et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution à la collectivité.

Hydro Ottawa a connu du succès dans le passé en mettant l'accent sur quatre aspects essentiels du rendement, soit ses quatre secteurs d'intervention clés : valeur pour la clientèle, santé financière, efficacité organisationnelle et mission sociale. Ces secteurs d'intervention et les objectifs stratégiques correspondants ont orienté ses activités tout au long de la période de planification 2016-2020. Ils sont à la base de l'information annuelle présentée dans les pages qui suivent.

Comme toujours, la valeur pour la clientèle a revêtu une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.

QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

Valeur pour la clientèle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée

 en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels

Santé financière

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices

 en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel

Efficacité organisationnelle

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement

• en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue

Mission sociale

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité

• en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée



Valeur pour la clientèle

Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée... en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.

Plaidoyer en faveur d'une réduction des tarifs et de programmes d'aide dans le contexte de la pandémie de COVID-19 Investissements de 62,5 M\$ pour préserver la sécurité et la fiabilité du réseau

Il y a longtemps que notre stratégie commerciale consiste à mettre la clientèle au cœur de toutes nos activités. En 2020, en pleine pandémie mondiale, il était plus important que jamais d'offrir à tous nos clients un approvisionnement en électricité fiable et sûr à prix abordable. En raison de la situation exceptionnelle occasionnée par la COVID-19, nous avons adapté la mise en œuvre de notre Feuille de route en matière d'expérience client et concentré nos efforts afin de soutenir notre clientèle du mieux que nous le pouvions.

À cet égard, nous avons déployé rapidement une solution en nuage assurant la continuité du service à la clientèle dans un environnement de télétravail, avons offert des modalités de paiement souples aux clients en difficulté financière et nous sommes adaptés aux besoins liés au télétravail et à l'école à la maison en limitant aux besoins essentiels les interruptions de courant planifiées.

De plus, nous avons déployé des efforts considérables en collaboration avec les décideurs et les organismes de réglementation provinciaux pour la conception et l'administration de programmes d'aide mis en place à différentes étapes de la progression de la pandémie. En vertu du programme du « choix du client », initiative phare du gouvernement de l'Ontario, les clients peuvent choisir entre la tarification selon l'heure de consommation et la tarification par palier, suivant laquelle un tarif fixe est applicable à leur consommation mensuelle jusqu'à un plafond déterminé. Tous ces programmes ont été déployés avec succès grâce aux activités de sensibilisation proactives auprès des clients et à la souplesse de la gestion du système de facturation.

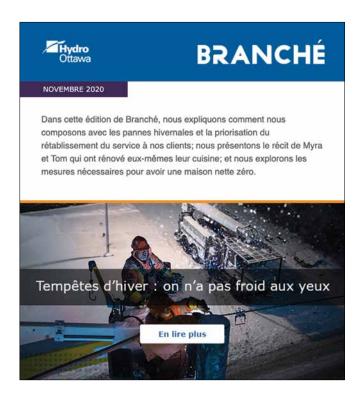


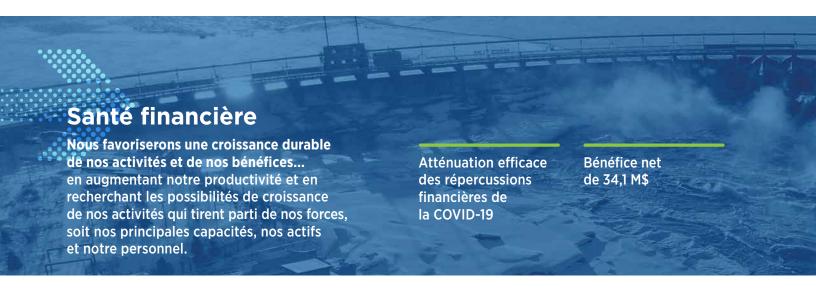


Malgré les répercussions et les difficultés découlant de la pandémie de COVID-19, nous avons mené à bien la dernière année du programme d'immobilisations dans le réseau de distribution que nous avions prévu dans notre demande tarifaire pour la période de 2016 à 2020, qui a été approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Nous avons notamment consacré 62,5 millions de dollars afin de remplacer l'infrastructure vieillissante, de réduire les risques pour la fiabilité et d'améliorer la résilience du réseau. De plus, nous avons continué d'accroître l'automatisation et de mettre à profit les nouvelles technologies et les possibilités de modernisation à l'échelle de notre réseau. Nous avons également maintenu une bonne fiabilité, nous comparant ainsi avantageusement à nos pairs de l'industrie, conformément aux tendances récentes.

Enfin, nous avons investi 49,0 millions de dollars pour répondre à la demande croissante et raccorder de nouveaux clients. Entre autres, ces fonds ont servi à appuyer en continu le développement du réseau de train léger d'Ottawa ainsi que l'achèvement de projets pluriannuels visant à enfouir l'infrastructure le long de la rue Elgin et à raccorder au réseau ontarien nos centrales hydroélectriques situées au Québec.

En 2020, le taux de satisfaction globale de notre clientèle a atteint 96 %, le plus élevé des dix dernières années. Le taux de satisfaction à l'égard de notre service à la clientèle est demeuré à 87 %, ce qui témoigne de l'efficacité avec laquelle nous avons maintenu la qualité du service dans des circonstances sans précédent. Par ailleurs, 54 % de nos clients utilisent maintenant la facturation en ligne, soit le taux d'adhésion le plus élevé dans l'industrie en Ontario. Hydro Ottawa s'est classée dans le trio de tête des grandes sociétés de distribution locale en Ontario pour l'efficience opérationnelle, mesurée d'après le coût par client.

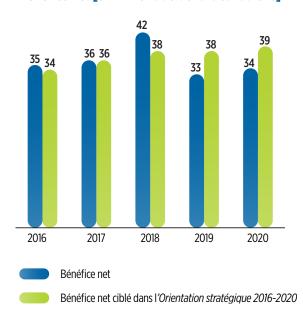




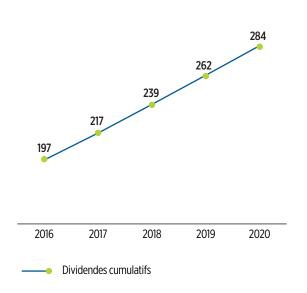
Inévitablement, les perturbations commerciales et opérationnelles occasionnées par la COVID-19 se sont répercutées sur les finances d'Hydro Ottawa en 2020. La réduction de la consommation d'électricité des clients commerciaux a fait baisser les produits tirés de la distribution, alors que la demande de services énergétiques et de services offerts aux entreprises a enregistré un recul similaire. La pandémie a également entraîné un retard dans les projets de remise à niveau de nos deux centrales hydroélectriques situées au Québec. De plus, elle a engendré des charges supplémentaires d'environ 4 millions de dollars attribuables aux créances irrécouvrables, aux besoins en équipements de protection individuelle et en services de nettoyage supplémentaires ainsi qu'à d'autres mesures d'adaptation du lieu de travail.

Nous avons pris plusieurs mesures pour atténuer les répercussions financières de la pandémie et préserver la valeur pour notre actionnaire : réduction des dépenses, réaffectation de ressources et suspension de tous les projets non essentiels. La réduction des dépenses et les gains de productivité compensent en grande partie les répercussions de la pandémie sur les produits. En raison des préoccupations suscitées au début de cette crise sanitaire par d'éventuels problèmes de liquidités, Hydro Ottawa a obtenu une facilité de crédit temporaire supplémentaire. Toutefois, elle n'a pas utilisé cette facilité de crédit, qui a expiré le 31 décembre 2020.

Bénéfice net [en millions de dollars canadiens]



Dividendes cumulatifs [en millions de dollars canadiens]





En ce qui a trait aux principaux paramètres financiers pour 2020, notre bénéfice net consolidé s'est chiffré à 34,1 millions de dollars. Il s'agit d'un résultat supérieur à celui de 2019, mais inférieur de 4,9 millions à la cible de 39 millions prévue dans l'*Orientation stratégique 2016-2020*. De plus, nous avons obtenu pour notre actionnaire, la Ville d'Ottawa, un rendement des capitaux propres consolidé de 7,2 % et lui avons versé des dividendes de 22,6 millions (en fonction des résultats de 2019). Comme nous nous y attendions, le Dominion Bond Rating Service Inc. (DBRS) a ramené en 2020 notre cote de crédit de « A (négatif) » à « A- (stable) », ce qui est représentatif de la portée actuelle de nos bénéfices provenant des activités à tarifs non réglementés.

Entre 2016 et 2020, nous avons enregistré un bénéfice net consolidé correspondant à 97 % de notre objectif de 185 millions de dollars, que nous étions en bonne voie d'atteindre avant 2020. Les dividendes cumulatifs versés à la Ville au cours de cette période en fonction des gains réalisés atteindront 108,2 millions, dépassant ainsi la cible de 100 millions prévue dans notre Orientation stratégique.

Nos activités de distribution d'électricité à tarifs réglementés ont diminué en raison de la COVID-19, mais elles demeurent la principale source du bénéfice net de la Société. La présentation et l'approbation d'une demande tarifaire portant sur nos activités de distribution pour la période de 2021 à 2025 représentent un résultat important au chapitre de nos activités à tarifs réglementés. (Signalons qu'il s'agit de la première demande tarifaire présentée par une grande compagnie d'électricité en Ontario qui a été traitée dans le cadre d'une audience virtuelle devant l'organisme de réglementation provincial.) La décision de la CEO concernant la structure tarifaire des cinq prochaines années assure à Hydro Ottawa un financement stable pour la poursuite des investissements dans son réseau et lui permet d'offrir des tarifs prévisibles à sa clientèle.

Dans le domaine de l'énergie renouvelable, Portage Énergie a achevé en février 2020 les travaux de remise à niveau de l'une de ses deux centrales hydroélectriques situées au Québec. La reprise de l'exploitation de cette centrale à des fins commerciales contribuera à accroître les produits tirés de la production d'électricité. La remise à niveau de l'autre centrale a été retardée en raison des

restrictions limitant les travaux de construction et des problèmes de livraison d'équipement occasionnés par la pandémie. Ce projet devrait être achevé au printemps 2021. Dans le cas de ces deux centrales, Hydro Ottawa a conclu avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) des contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans. Les deux projets de remise à niveau représentent la dernière étape du projet d'expansion qui a permis de quintupler le portefeuille d'énergie verte de l'entreprise depuis 2012.

En 2020, tous les clients des services énergétiques et des services offerts aux entreprises par Envari ont suspendu leurs projets et reporté leurs dépenses. Les problèmes d'accès aux sites et de disponibilité de fournitures et de sous-traitants ont compliqué la situation. Envari a réorienté ses efforts sur la sécurité des clients, l'adaptation des projets et des échéanciers et la progression des offres de services ainsi que sur la détermination et la mise à profit des possibilités futures s'offrant à elle, par exemple un projet qui sera bientôt lancé avec la Ville d'Ottawa aux fins de l'aménagement d'une infrastructure de recharge pour les autobus électriques. En outre, l'entreprise a franchi en 2020 des jalons essentiels de la planification et de la conception dans le projet de remise à niveau du système de cogénération de 57,2 millions de dollars à l'usine de collecte et de traitement des eaux usées d'Ottawa, échelonné sur quatre ans.



Efficacité organisationnelle

Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement... en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.

La sécurité, encore notre grande priorité

Adaptation réussie de nos activités en réponse à la COVID-19

L'efficacité organisationnelle et la résilience nous permettent d'atteindre nos objectifs commerciaux et opérationnels fondamentaux. En 2020, Hydro Ottawa a fait face à des difficultés sans précédent en tant qu'organisation et elle a été contrainte de composer avec la pandémie de COVID-19, tout en continuant d'assurer un approvisionnement en électricité fiable à ses clients et en protégeant la santé et la sécurité de ses employés.

Bien avant que l'Ontario ne déclare la situation d'urgence en mars 2020, nous avons activé notre plan de lutte contre la pandémie, suivi de près l'évolution de la COVID-19 dans le monde et procédé à notre planification et à notre préparation d'urgence. Dès la déclaration de la situation d'urgence, nous sommes passés avec souplesse à des environnements de travail à distance et adaptés. Cette transition a été possible grâce à la mise en œuvre, au cours des dernières années, d'une stratégie numérique axée sur l'objectif d'équiper les employés afin qu'ils puissent travailler n'importe où, n'importe quand et sur n'importe quel appareil.

Hydro Ottawa a amélioré les mesures et les protocoles de sécurité pour tous les employés, notamment les travailleurs essentiels, comme les équipes de terrain et le personnel de la salle de commande, et modifié les horaires et les environnements de travail. À mesure que la pandémie progressait, nous avons adapté nos procédures opérationnelles et élaboré des plans pour le retour sur le lieu de travail en nous appuyant sur les orientations données par les autorités de la santé publique, les administrations publiques et les organismes de réglementation de l'industrie. Nous avons aussi renforcé et accru le soutien en santé mentale offert aux employés et à leur famille.

La santé et la sécurité de nos employés et du public ont toujours été notre grande priorité. En 2020, cet engagement a été mis en évidence plus que jamais auparavant. Parmi les nombreuses réalisations menées à bien qui témoignent de la force de notre engagement et de l'efficacité de nos actions, soulignons qu'il n'y a eu à Hydro Ottawa aucun cas de transmission de COVID-19 dans le milieu de travail en 2020.



Conformément à notre culture axée sur la sécurité, notre système de santé, de sécurité et de gestion environnementale a conservé sa certification selon les normes internationales OHSAS 18001 et ISO 14001. Nous avons formé le personnel sur les méthodes de travail sécuritaires, à raison de 14 heures de formation par employé en moyenne (20 heures pour les gens de métier), et obtenu des résultats en matière de sécurité équivalents ou supérieurs à ceux de nos pairs de l'industrie.

Il nous fallait trouver de nouvelles méthodes de travail, mais la productivité, l'innovation et le contrôle des coûts sont demeurés des priorités. Nous avons investi 8,7 millions de dollars dans de nouvelles technologies pour améliorer l'efficience opérationnelle et le service à la clientèle. Dictés en partie par l'urgence de faciliter le télétravail et d'offrir des modalités de travail souples, ces investissements visaient notamment à améliorer l'efficience du système de facturation, la prévention des cyberrisques ainsi que la déclaration des incidents de santé et de sécurité au travail ou environnementaux et à optimiser les processus opérationnels.





Nous avons amélioré les communications numériques pour aider les employés à rester en contact avec l'entreprise et entre eux. Nous avons aussi continué de moderniser la formation des employés en leur offrant de plus en plus un apprentissage autodirigé selon des modalités souples. Nous avons mis en œuvre un projet pilote de formation dans les métiers assistée par réalité virtuelle qui comporte un module sur le raccordement des clients résidentiels à l'infrastructure souterraine.

De plus, comme une forte proportion d'employés sera admissible à la retraite au cours des prochaines années, nous avons poursuivi nos activités de renouvellement de l'effectif. De solides partenariats et programmes pour l'apprentissage et les stages professionnels sont demeurés un élément essentiel des efforts que nous déployons pour renflouer notre bassin de talents et de dirigeants.

Nous pouvions souligner en personne la Journée internationale des femmes, mais la grande majorité des activités et des célébrations se sont déroulées sur des plateformes numériques, tout comme nos initiatives destinées à améliorer la diversité, l'inclusion, la participation et la reconnaissance des employés.

Enfin, Hydro Ottawa est devenue la première compagnie d'électricité canadienne à obtenir la certification ISO 55001 pour l'excellence de la gestion des actifs. Cette désignation confirme que l'entreprise utilise des pratiques exemplaires dans la gestion des actifs du réseau et l'optimisation de leur valeur, ce dont bénéficient les clients à terme grâce à l'amélioration de la fiabilité et de la qualité du service et à la réduction des coûts.

Mission sociale

Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité... en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Plus de 132 000 \$
amassés au cours
de la campagne de
collecte de fonds
menée par les
employés à des
fins caritatives

Mise à profit de plateformes en ligne pour rester en contact avec la collectivité

PAX (C) THE O

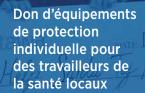
En 2020, l'engagement de longue date d'Hydro Ottawa à être une entreprise qui « redonne à la collectivité » a pris un nouveau sens et gagné en pertinence devant les circonstances exceptionnelles occasionnées par la COVID-19.

Comme la pandémie limite les interactions et la participation en personne, nous avons adapté nos activités de sensibilisation pour rester en contact avec la collectivité et les intervenants. Nous avons tiré parti de plateformes virtuelles pour interagir avec les entreprises, les associations et les groupes communautaires et poursuivre nos programmes fort appréciés qui sensibilisent les élèves à la sécurité en matière d'électricité et à l'économie d'énergie. De plus, nous avons communiqué régulièrement avec notre seule actionnaire, la Ville d'Ottawa, ainsi qu'avec le maire et les conseillers municipaux.

Comme nous avions déjà intensifié notre utilisation des plateformes en ligne et des canaux numériques au cours des années précédentes, nous étions bien placés en 2020 pour répondre aux besoins accrus des clients et des intervenants, qui souhaitaient recevoir de l'information à jour et accessible. Nous avons lancé un nouveau bulletin, *Branché*, pour bien renseigner les clients, promouvoir nos programmes et nos services et donner des conseils sur la consommation et les services d'électricité. Nous avons aussi mis en ligne plus de 40 billets de blogues, 27 épisodes de notre balado *ThinkEnergy* et un contenu vidéo très varié. À la fin de 2020, nos diverses chaînes de médias sociaux comptaient plus de 60 000 abonnés et nous avions eu près de 39 000 interactions dans les médias sociaux.

Les effets de la pandémie et les restrictions limitant les activités en personne ont complexifié les activités de notre Programme d'investissement communautaire. Malgré ces contraintes, la campagne de collecte de fonds menée par les employés à des fins caritatives a permis d'amasser plus de 132 000 \$. De ce montant, plus de 50 000 \$ ont été versés à Centraide à l'appui des programmes de santé mentale liés à la pandémie ainsi qu'à d'autres initiatives et organisations communautaires – le Défilé pour venir en aide au père Noël, la Mission d'Ottawa et la Course pour les femmes organisée par l'Hôpital Royal Ottawa.





AND SEVEN HUNDRED & FIFTY

Maintien d'un taux de valorisation des déchets non dangereux de plus de 90 % Inclusion au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens



Au cours des premiers jours de la pandémie de COVID-19, lorsque les travailleurs de la santé locaux peinaient à obtenir un approvisionnement suffisant en équipements de protection individuelle, Hydro Ottawa a aussi fait don de 12 000 masques à l'Hôpital d'Ottawa.

L'amélioration continue de notre performance environnementale est demeurée une grande priorité. Entre autres, nous avons établi un partenariat avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau pour planter 2 750 arbres à proximité de l'emplacement de notre nouveau poste de transformation municipal à Ottawa-Sud. Nous avons présenté à l'Association canadienne de l'électricité une demande en vue d'obtenir la désignation « Entreprise électricité durable^{MC} ». Il s'agit d'une initiative phare de notre programme environnemental. Pour obtenir cette distinction, les entreprises

doivent principalement respecter la norme ISO 26000, Responsabilité sociétale, qui atteste leur performance au chapitre du développement durable et leurs solides pratiques environnementales, sociales et financières. L'ACE a évalué notre demande en 2020. Nous devrions obtenir en 2021 les résultats de l'audit mené par un tiers indépendant et recevoir alors la désignation demandée.

Conformément à notre engagement à maintenir des pratiques de gouvernance exemplaires, plus de 50 % des membres de notre conseil d'administration en 2020 étaient des femmes. De plus, nous avons eu l'honneur de recevoir des distinctions et des prix décernés par des tiers reconnaissant le calibre de l'expérience d'emploi, du leadership ainsi que des programmes de soutien à la clientèle, de sécurité et de protection de l'environnement à Hydro Ottawa.



INTRODUCTION

La section « Analyse de la direction », qui examine la situation et les résultats financiers de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., devrait être consultée en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards – « IFRS »] publiées par le Conseil des

normes comptables internationales. Toutes les sommes d'argent sont exprimées en milliers de dollars canadiens.

La présente section renferme des déclarations de nature prospective concernant entre autres les futurs résultats opérationnels et les plans d'avenir. Ces déclarations reflètent les attentes de la direction en date du 15 avril 2021, soit au moment de l'approbation des états financiers consolidés. En raison des risques et des incertitudes en jeu, il est possible que le rendement, les réalisations ou les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions énoncées ci-après.





PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Profil de la Société

La Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. [« Hydro Ottawa » ou « la Société »] est détenue en propriété exclusive par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une société fermée constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario et régie par un conseil d'administration indépendant composé du président et chef de la direction et de dix membres nommés par le Conseil municipal d'Ottawa. Ses principaux champs d'activité sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable, les services énergétiques et les services offerts aux entreprises. Hydro Ottawa possède trois filiales principales, dont elle assure l'exploitation.

Hydro Ottawa limitée, la première de ces filiales, est une société de distribution locale [« SDL »] d'électricité à tarifs réglementés qui exerce ses activités dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Occupant la troisième place en importance parmi les compagnies d'électricité qui appartiennent à une municipalité en Ontario, elle possède l'un des réseaux de distribution les plus sûrs, fiables et rentables de la province et dessert environ 346 000 clients résidentiels et commerciaux répartis sur un territoire de 1116 km². La clientèle de l'entreprise augmente de 1 % par année en moyenne.

Énergie Ottawa inc. [« Portage Énergie »], la deuxième des filiales, exerce ses activités sous la marque Portage Énergie. Il s'agit du principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario. Portage Énergie possède et exploite six centrales au fil de l'eau aux chutes de la Chaudière, près du centre-ville d'Ottawa, le barrage-voûte historique sur la rivière des Outaouais ainsi que dix autres centrales au fil de l'eau en Ontario et dans l'État de New York. Elle détient aussi une participation majoritaire dans deux coentreprises produisant de l'énergie propre et renouvelable dans les centrales aux gaz d'enfouissement de la décharge du chemin Trail, à Ottawa, et de la décharge Laflèche, à Moose Creek, en Ontario, ainsi que 16 installations solaires réparties à la grandeur de la ville. La puissance installée du parc d'énergie verte de Portage Énergie se chiffre à 128 mégawatts [MW], soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations.

La **Société de portefeuille Envari Holding Inc. [« Envari »]**, la troisième des filiales, offre des solutions énergétiques aux municipalités, aux clients industriels et commerciaux et à diverse

municipalités, aux clients industriels et commerciaux et à diverses SDL. En plus de gérer de grands projets de transformation énergétique au nom de ses clients, elle leur propose un portefeuille de produits et services écoénergétiques et écologiques et met à leur disposition son savoir-faire en matière d'exploitation et d'entretien. Envari fournit des services énergétiques complets à la Ville d'Ottawa et sert une clientèle variée en croissance.

Pour consulter la liste des principales filiales et coentreprises visées par les états financiers consolidés d'Hydro Ottawa, reportez-vous à la note 1 [Description des activités et renseignements sur l'entreprise] des états financiers figurant dans le présent rapport.

Notre Orientation stratégique

En 2016, Hydro Ottawa a publié un nouveau plan stratégique [Orientation stratégique 2016-2020], qui donnait un aperçu de la stratégie commerciale et des projections financières de la Société pour les cinq dernières années. Cette stratégie reprenait les éléments de base du plan stratégique précédent [Orientation stratégique 2012-2016] tout en prenant en compte l'évolution du contexte stratégique et en reflétant les changements importants apportés à la Société même – notamment l'accroissement de ses activités de production d'énergie renouvelable. Elle énonçait aussi une nouvelle vision pour Hydro Ottawa : être un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent.

Stratégie

La stratégie d'Hydro Ottawa consiste essentiellement à mettre la clientèle au cœur de toutes ses activités. Le principal objectif de notre *Orientation stratégique 2012-2016* consistait à recentrer nos activités sur la clientèle. Or, l'importance primordiale accordée aux clients demeure le moteur de notre stratégie commerciale. À notre avis, en concentrant nos efforts sur les avantages offerts à nos clients, nous obtiendrons des résultats positifs dans tous les aspects du rendement – notre santé financière et la croissance de nos activités, notre efficience et notre efficacité opérationnelles ainsi que notre contribution au bien-être de notre collectivité.

Notre *Orientation stratégique 2016–2020* repose sur un principe de base selon lequel le modèle du service d'électricité subit actuellement une profonde transformation – ce modèle prend une forme plus décentralisée, axée sur la clientèle, à la fine pointe de la technologie et respectueuse de l'environnement. La transition de l'industrie de l'électricité à un modèle davantage axé sur la clientèle offrira des possibilités pour les fournisseurs d'énergie qui sont en mesure d'innover et posera des difficultés pour ceux qui ne sauront pas s'adapter. Compte tenu de ce nouveau paysage, nous avons opté pour une stratégie à huit volets :

- rehausser l'expérience client;
- poursuivre notre croissance stratégique, notamment l'accroissement de nos activités de production d'énergie renouvelable, évaluer les possibilités d'accroître nos activités de distribution d'électricité et élargir la gamme des services que nous offrons;
- avoir accès à du capital pour assurer notre croissance;
- nous doter des compétences et de la capacité organisationnelle qui nous permettront d'obtenir un bon rendement dans nos champs d'activité actuels et nouveaux;

- continuer d'améliorer notre rendement opérationnel, notamment au chapitre de la productivité et de la sécurité;
- mener à bien des projets essentiels, comme le projet d'agrandissement aux chutes de la Chaudière;
- continuer de renforcer la confiance du public;
- être en mesure de faire face aux changements et aux bouleversements au sein de notre industrie.

Notre but est d'être le conseiller énergétique de confiance de nos clients – grands et petits – et de notre collectivité. À mesure que les besoins en énergie de nos clients et les options qui s'offrent à eux évolueront et que les projets et réalisations phares verront le jour, Hydro Ottawa jouera un rôle de premier plan pour aider notre ville à faire la transition vers un avenir énergétique intelligent.

Par ailleurs, nous continuerons d'accroître la valeur pour notre actionnaire en maintenant l'accent sur une croissance stratégique de nos activités dans les domaines où nous excellons. Notre programme de croissance comporte quatre grands volets :

- Distribution d'électricité: Continuer d'évaluer les possibilités d'offrir nos services de distribution à l'extérieur du territoire que nous desservons actuellement.
- Production d'énergie renouvelable: Accroître l'offre d'électricité propre pour nos clients et les bénéfices pour notre actionnaire en faisant des investissements intelligents dans la production d'énergie renouvelable.
- Services énergétiques : Offrir des solutions novatrices pour aider les consommateurs, les entreprises et les collectivités à atteindre leurs objectifs dans le domaine de l'énergie, entre autres grâce à la gestion de l'énergie, à l'économie d'énergie, à l'éclairage de rue efficient, à la production d'énergie, au stockage d'énergie, à l'énergie collective ainsi qu'aux possibilités de gestion de la demande.
- Services à d'autres compagnies d'électricité: Tirer parti de nos actifs et de notre savoir-faire pour aider d'autres compagnies d'électricité à accroître la valeur qu'elles fournissent, ce qui créera de nouvelles sources de produits et se traduira par des économies d'échelle.

Dans l'ensemble, nous estimons que cette stratégie présente un programme équilibré qui permettra à la Société d'obtenir un bon rendement, de s'adapter à un environnement commercial en pleine évolution et d'assurer une croissance durable et rentable de ses activités.

Mission, vision et principes directeurs

NOTRE MISSION — Créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire en servant les intérêts de nos clients et des collectivités que nous desservons

La Société constitue à la fois un atout pour la collectivité et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En qualité d'atout pour la collectivité, nous avons pour objectif de fournir à nos clients des services efficaces et fiables ainsi qu'une expérience client exceptionnelle et de demeurer un solide partenaire stratégique pour la Ville en contribuant à la mise en œuvre de ses programmes de développement économique et de protection de l'environnement. En qualité d'investissement pour notre actionnaire, nous visons à générer un rendement stable, fiable et croissant et à accroître la valeur pour notre actionnaire à court et à long terme.

NOTRE VISION — Hydro Ottawa — un partenaire d'excellence dans un avenir énergétique intelligent

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Hydro Ottawa est résolue à créer de la valeur à long terme, d'une manière propre à résister à l'examen public et à inspirer la confiance. À cette fin, nous ne ménageons aucun effort pour obtenir d'excellents résultats opérationnels et financiers, tout en nous conformant à des normes de conduite professionnelle. Nous sommes guidés non seulement par les obligations qui nous incombent en vertu de la loi, mais aussi par des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et d'exploitation ainsi que par des normes établies par des organismes indépendants. Ces attentes, qui constituent l'assise de nos engagements envers toutes les parties intéressées, se concrétisent dans nos valeurs organisationnelles, notre code de conduite des affaires et nos politiques et méthodes d'exploitation.

NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES

À Hydro Ottawa, nous avons à cœur de promouvoir un milieu organisationnel qui favorise l'éthique professionnelle et qui témoigne de son respect à tous les échelons, tout en reflétant nos valeurs communes, soit le travail d'équipe, l'intégrité, l'excellence et le service. Chaque employé doit donner l'exemple dans cette démarche.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES INTÉRESSÉES

Hydro Ottawa prend en compte les intérêts de toutes les parties intéressées, notamment les employés, les clients, les fournisseurs et son actionnaire, ainsi que ceux de la collectivité et de l'environnement où elle exerce ses activités.

Emplovés

Notre force réside dans la qualité de notre personnel. Nous mettrons tout en œuvre pour recruter les meilleurs candidats, maintenir en poste les membres les plus qualifiés de notre personnel et leur offrir les meilleures chances de réussite. Nous sommes résolus à créer un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain, enrichi par la diversité et caractérisé par une communication ouverte, la confiance et un traitement équitable.

Clients

La qualité des interactions avec les clients est essentielle au maintien de notre succès et nous sommes déterminés à leur offrir une expérience à valeur ajoutée. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec eux et leur fournissons des produits et des services fiables, novateurs et adaptés à leurs besoins, dans le respect des droits prévus par la loi et conformément aux normes d'accessibilité, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Fournisseurs et entrepreneurs

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité dans nos relations avec nos fournisseurs et nos entrepreneurs. Nous décidons de l'acquisition de l'équipement, des fournitures et des services en fonction de leur valeur, en privilégiant l'achat local. Nous payons les fournisseurs et les entrepreneurs conformément aux modalités convenues. Nous les encourageons à adopter des pratiques commerciales responsables et exigeons qu'ils respectent nos normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement lorsqu'ils travaillent pour Hydro Ottawa.

Collectivité et environnement

Nous sommes déterminés à agir à titre d'entreprise citoyenne responsable et contribuons à faire de la collectivité que nous desservons un meilleur endroit où vivre et faire des affaires. Nous sommes à l'écoute des besoins de la collectivité et avons à cœur la protection et la préservation de l'environnement où nous exerçons nos activités.

Actionnaire et autres sources de fonds

Nous rendons compte de notre gestion financière à notre actionnaire et aux institutions qui financent nos activités et leur communiquons toute l'information qui revêt une importance pour notre organisation. Nous protégeons l'investissement de notre actionnaire et gérons le risque de manière efficace. Par ailleurs, nous communiquons à notre actionnaire toute l'information qui lui permettra de bien comprendre notre gouvernance.

Quatre secteurs d'intervention clés

Hydro Ottawa a obtenu du succès dans le passé en mettant l'accent sur quatre aspects essentiels du rendement, soit ses quatre secteurs d'intervention clés. Nous nous sommes fixé un objectif primordial dans chacun de ces secteurs :

- VALEUR POUR LA CLIENTÈLE: Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.
- SANTÉ FINANCIÈRE: Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.
- EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE: Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.
- MISSION SOCIALE: Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.

Ces quatre secteurs d'intervention et les objectifs stratégiques correspondants continueront d'orienter nos activités durant la période visée par l'Orientation stratégique actuelle. La valeur pour la clientèle continue de revêtir une importance primordiale et demeure le principal moteur de notre stratégie commerciale.





Vue d'ensemble du secteur de l'électricité

Au sein du secteur de l'électricité, différentes entités sont chargées de produire l'électricité, de la transporter et de la livrer aux clients résidentiels et commerciaux, de gérer l'exploitation du réseau de transport et les opérations sur les marchés ainsi que de surveiller et de réglementer le réseau dans son ensemble. Ces entités ne sont pas les mêmes dans les deux marchés où Hydro Ottawa exerce ses activités, soit l'Ontario et l'État de New York.

Production d'électricité

L'électricité est produite dans des centrales utilisant l'énergie nucléaire, le gaz, le mazout, l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, le biocombustible et l'énergie solaire - ainsi que dans de petites installations énergétiques décentralisées qui produisent principalement de l'énergie renouvelable à l'emplacement même ou à proximité du lieu de son utilisation finale. Certaines installations fonctionnent en continu [p. ex. centrales nucléaires et grandes centrales hydroélectriques], tandis que d'autres fonctionnent par intermittence [p. ex. éoliennes et installations solaires]. D'autres encore permettent de démarrer ou de ralentir la production selon les fluctuations de la demande [p. ex. centrales au gaz]. Par l'intermédiaire de sa filiale Portage Énergie, Hydro Ottawa possède un parc énergétique diversifié : centrales hydroélectriques, centrales aux gaz d'enfouissement et installations solaires. Il s'agit du principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.

Transport d'électricité

À partir des installations de production, l'électricité est acheminée aux SDL et aux gros clients industriels sur un réseau haute tension comprenant des postes de transformation, des pylônes et des lignes électriques. En Ontario, le réseau de transport est exploité principalement par Hydro One. Dans l'État de New York, ce réseau est exploité par plusieurs entités privées et publiques, entre autres National Grid et la New York Power Authority, désignées collectivement par l'expression « New York Transmission Owners ».

Distribution d'électricité

En Ontario, les SDL comme Hydro Ottawa limitée livrent l'électricité aux habitations, aux entreprises, aux hôpitaux, aux écoles, aux usines et aux exploitations agricoles en utilisant des lignes basse tension. Les SDL font affaire directement avec les consommateurs d'électricité, assurent l'entretien des réseaux d'électricité locaux et aident les clients grâce à des programmes d'économie d'énergie. Ces sociétés, qui font la plus grande partie de la facturation dans la province, perçoivent tous les frais liés à l'électricité.

C'est toujours une SDL qui livre l'électricité aux clients résidentiels ou commerciaux sur ses lignes de distribution, mais les clients peuvent l'acheter auprès de leur SDL même ou d'un détaillant. En Ontario, la plupart des clients font affaire avec la SDL de leur localité. Hydro Ottawa ne distribue de l'électricité dans aucun marché à l'extérieur de la province.

Exploitants de réseau

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [« SIERE »] assure la liaison entre tous les participants au réseau ontarien - les sociétés qui produisent l'électricité, celles qui la transportent dans toute la province, les détaillants qui l'achètent et la revendent, les entreprises industrielles qui la consomment en grande quantité et les SDL qui la livrent aux clients résidentiels et commerciaux. Elle prévoit la demande d'électricité à l'échelle de la province, met les données à jour toutes les cinq minutes et reçoit les offres des producteurs en mesure de fournir le volume nécessaire. Ainsi, les clients qui achètent l'électricité directement sur notre marché provincial peuvent observer la fluctuation des prix en fonction de l'offre et de la demande et réagir en conséguence. La SIERE surveille le réseau, détermine les mesures à prendre pour assurer la fiabilité du service d'électricité à l'avenir et publie ses conclusions dans des rapports périodiques. Elle coordonne également la préparation aux situations d'urgence pour le réseau d'électricité provincial.

Le New York Independent System Operator [« NYISO »] est au cœur du réseau d'électricité de l'État de New York. Il surveille le réseau de transport et l'infrastructure électrique, administre et surveille les marchés de gros de l'électricité et planifie l'avenir énergétique de l'État. Le NYISO a été créé pour donner un accès équitable et libre au réseau d'électricité. Dans chacune des 11 zones du réseau new-yorkais, il doit prévoir la production et la charge, conclure les contrats de services nécessaires afin d'assurer la fiabilité du réseau de transport et prévoir les importations et les exportations. Le NYISO doit aussi publier en temps réel les données concernant la demande ou la charge. Les installations d'Hydro Ottawa dans l'État de New York se trouvent dans la zone E du NYISO, soit la région de Mohawk Valley.



Cadre réglementaire

En Ontario, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines établit la politique globale pour le secteur de l'énergie en s'appuyant sur les lois et règlements pertinents. Il surveille la SIERE et la Commission de l'énergie de l'Ontario [« CEO »], qui réglementent ce secteur comme le prévoient principalement trois lois, à savoir la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario [« Loi sur la CEO »], la Loi de 1998 sur l'électricité et la Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie. La Loi sur la CEO confère à la Commission le pouvoir d'approuver et de fixer tous les tarifs pour le transport et la distribution d'électricité en Ontario et d'établir des normes de service, de conduite et de production de rapports dont le respect constitue une condition des permis.

Aux États-Unis, les producteurs d'électricité indépendants et les compagnies d'électricité sont réglementés à l'échelle de l'administration fédérale et des États. En vertu de la Federal Power Act, la Federal Energy Regulatory Commission [« FERC »] réglemente le transport et la vente en gros de l'électricité dans le cadre des échanges commerciaux inter-États. À moins qu'elle n'en soit exemptée, toute entité qui possède ou exploite des installations servant au transport ou à la vente en gros d'électricité dans le cadre d'échanges commerciaux inter-États est une entreprise de services publics relevant de cet organisme indépendant du Département de l'Énergie des États-Unis. La FERC exerce une surveillance sur les exploitants de réseaux régionaux, comme le NYISO, et sur les centrales hydroélectriques appartenant à des intérêts privés, auxquelles elle délivre les permis d'exploitation.

Tarifs

Hydro Ottawa limitée recouvre ses coûts auprès des clients grâce aux tarifs de distribution, qui couvrent les coûts se rapportant aux activités suivantes :

- conception, construction et entretien des lignes de distribution aériennes et souterraines, des poteaux électriques, des postes et des transformateurs locaux;
- exploitation des réseaux de distribution locale, notamment les compteurs intelligents;
- service à la clientèle et interventions d'urgence.

Les coûts et les tarifs varient d'une société de distribution à l'autre en fonction de facteurs tels que l'âge et l'état des équipements, les caractéristiques géographiques et la distance, la densité et la croissance démographiques ainsi que le ratio entre les clients résidentiels et les clients commerciaux et industriels.

Les frais de distribution que prélève Hydro Ottawa limitée représentent environ 20 % de la facture d'électricité de ses clients. L'entreprise perçoit des montants qui correspondent à des coûts autres que ceux associés à la distribution, mais elle conserve uniquement les frais de distribution. Elle transfère le montant restant, sans majoration, aux organismes de réglementation, au gouvernement provincial et aux autres entités de la Société.

La CEO fixe les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa limitée après examen des demandes tarifaires déposées par l'entreprise. Pour en savoir plus sur le cadre d'établissement des tarifs et les tarifs d'Hydro Ottawa limitée, reportez-vous à la note 3d) [« Principales méthodes comptables – Réglementation – Hydro Ottawa »] afférente aux états financiers consolidés figurant dans le présent rapport.

Les tarifs que Portage Énergie perçoit pour la production d'énergie dans ses centrales hydroélectriques, ses centrales aux gaz d'enfouissement et ses installations solaires sont établis en vertu d'accords contractuels distincts conclus pour chacune de ces installations. Dans le cas des installations de production qui alimentent le réseau ontarien, Portage Énergie assure l'exploitation en vertu de contrats conclus avec la SIERE, qui prévoient un « tarif contractuel de base » déterminé dès le départ. Un facteur d'indexation est appliqué chaque année jusqu'à la fin du contrat. En juillet 2018, Portage Énergie a cessé d'exploiter ses deux centrales situées au Québec pour y entreprendre d'importants travaux de remise à niveau. Un projet de remise à niveau a été achevé en 2020, tandis que l'autre prendra fin en 2021. La Société vendra l'électricité produite par ces centrales, afin qu'elle soit injectée dans le réseau ontarien, en vertu d'un contrat conclu avec la SIERE. Dans le cas des centrales hydroélectriques du nord de l'État de New York, les contrats d'achat d'électricité de Portage Énergie - tous conclus avec la Niagara Mohawk Power Corporation, filiale de National Grid plc - sont actuellement établis en fonction du marché, ce qui se traduit par une variation des produits tirés de leur production.

CAPACITÉ D'OBTENIR DES RÉSULTATS

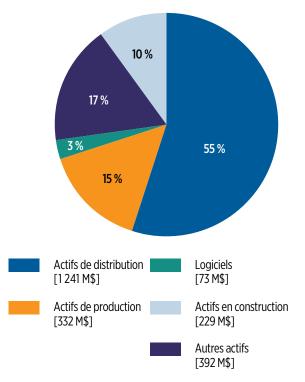
La capacité d'Hydro Ottawa à atteindre les objectifs énoncés dans son Orientation stratégique repose sur ses immobilisations corporelles et incorporelles, son expertise, ses systèmes et ses ressources en capital dans les domaines suivants.

Actifs

Les actifs bruts d'Hydro Ottawa se chiffrent à 2,3 milliards de dollars, ce qui comprend des investissements élevés et soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution et les systèmes technologiques. Comme toutes les compagnies d'électricité, Hydro Ottawa n'échappe pas à la réalité du vieillissement de l'infrastructure. Elle continue de gérer la situation grâce à ses investissements accrus dans l'infrastructure et à son Plan du réseau de distribution détaillé, qui lui permet de canaliser les investissements là où ils seront le plus utiles. En 2020, la Société a investi 63 millions de dollars dans l'entretien de son réseau de distribution et 49 millions supplémentaires dans son expansion afin de répondre aux besoins des clients [pour en savoir plus, reportez-vous à la section « Activités d'investissement » ci-après]. Ces investissements ont l'effet souhaité, car la fiabilité du service d'électricité demeure élevée à l'échelle du réseau malgré l'incidence des phénomènes météorologiques. Hydro Ottawa continue par ailleurs d'accroître son infrastructure de production d'énergie renouvelable. En 2020, elle a investi 66 millions de dollars dans ces installations, notamment pour la remise à niveau des deux centrales de la Société situées au Québec. Les travaux de remise à niveau de la centrale Chaudiere Hydro North L.P. ont été achevés en février 2020, mais la centrale Hull Energy L.P. sera remise en service en 2021, après un retard occasionné par la pandémie.

- Actifs de distribution d'électricité Depuis plus de 100 ans, Hydro Ottawa et les entreprises qui l'ont précédée assurent un approvisionnement en électricité fiable aux clients résidentiels et commerciaux.
 - > Territoire desservi 1 116 km²
 - > Lignes et câbles électriques 5 912 km
 - > Postes 91
 - > Transformateurs 47 282
 - > Poteaux 48 789

Immobilisations corporelles et incorporelles brutes



- Actifs de production d'énergie renouvelable Avec une puissance installée de 128 MW, soit assez d'électricité pour alimenter 107 000 habitations, Hydro Ottawa est le principal producteur d'énergie verte appartenant à une municipalité en Ontario.
 - > Centrales au fil de l'eau 16
 - > Centrales aux gaz d'enfouissement 2
 - > Installations solaires 16 [dont deux en aval du compteur]

Personnel

Pour continuer à connaître du succès, Hydro Ottawa doit avoir un personnel hautement qualifié, dûment formé et compétent – et lui offrir un milieu de travail sécuritaire et sain. Pour atteindre ses objectifs stratégiques, la Société doit absolument déployer des efforts afin d'être efficace, de privilégier l'apprentissage continu et de se doter des compétences voulues pour obtenir un bon rendement dans ses champs d'activité actuels et nouveaux.

À la fin de 2020, la Société comptait 668 employés, dont 85 % à Hydro Ottawa limitée.

À l'instar de bien d'autres compagnies d'électricité, Hydro Ottawa continue de faire face à des problèmes associés au profil démographique de son personnel, qui exigent une intervention concertée. Elle a mis en place une vaste stratégie intégrée de gestion des talents qui prévoit les besoins en matière de compétences et y répond par divers moyens : planification; attraction et recrutement de personnes de talent; déploiement efficace des ressources; gestion du rendement; offre de possibilités de perfectionnement. À cette fin, Hydro Ottawa s'engage plus précisément dans les activités suivantes :

- Formation: Nos programmes d'apprentissage à l'interne et de stages en ingénierie ont continué de prendre de l'ampleur en 2020: nous avons embauché sept nouveaux apprentis - ce qui porte leur nombre à 44, soit 26 % de nos gens de métier. Cinq apprentis ont obtenu le statut de compagnon en 2020.
- Relève: Les programmes de planification et de gestion de la relève permettent de bien préparer des employés qualifiés à occuper des postes clés.
- Gestion et transfert du savoir : Une approche proactive pour les postes clés comprend une stratégie reposant sur la mobilisation des travailleurs âgés et des retraités afin que la transition se fasse en douceur entre nos travailleurs d'expérience et la prochaine génération.
- Diversité et inclusion: Notre plan d'action favorise une culture d'inclusion qui tire parti de la diversité et renforce la mobilisation des employés et l'innovation.
- Partenariats: Hydro Ottawa a établi des partenariats, notamment avec le Collège Algonquin pour offrir les programmes de formation des techniciens de lignes électriques dans l'est de l'Ontario et avec le département de génie de l'énergie durable et renouvelable de l'Université Carleton pour mettre sur pied un laboratoire pour les réseaux intelligents. Ce laboratoire favorise une recherche novatrice sur les réseaux d'électricité et la formation des ingénieurs dans l'environnement des réseaux intelligents.

Les programmes de rémunération de la Société, qui ont continué de favoriser l'instauration d'une culture de rendement élevé en 2020, comportent des volets dictés par le marché et axés sur le rendement afin d'attirer et de maintenir en poste des employés clés.

À mesure que nos champs d'activité évoluent, il en va de même pour le profil de notre personnel, qui est de plus en plus diversifié sur le plan de l'âge, des compétences, de l'origine culturelle et ethnique, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ainsi qu'à de nombreux autres égards. Nous souhaitons créer un milieu de travail dynamique et respectueux pour tous.

La très grande priorité qu'accorde Hydro Ottawa à la santé, au bien-être et à la sécurité de ses employés et de la collectivité constitue un aspect fondamental de sa détermination à exercer ses activités de façon efficiente et efficace. La Société a mis sur pied un système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale qui détient les certifications OHSAS 18001 [Occupational Health and Safety Assessment Series] et ISO 14001 [Organisation internationale de normalisation – ISO] depuis novembre 2007.

Systèmes et processus

Hydro Ottawa a fait des investissements considérables dans les systèmes technologiques pour améliorer son efficacité. Mentionnons notamment les systèmes de facturation et d'information sur les clients, les compteurs évolués, les technologies de l'information et technologies opérationnelles, comme les systèmes d'information géographique, l'équipement de contrôle du réseau ainsi que les systèmes de gestion des interruptions de service et des équipes mobiles. Nous prenons au sérieux la sécurité de notre infrastructure essentielle contre les cybermenaces et collaborons de façon proactive avec le gouvernement, les organismes de réglementation et des partenaires du secteur privé à la grandeur de l'Amérique du Nord pour gérer ce risque. En outre, nos décisions concernant la technologie continuent de reposer sur trois critères fondamentaux : amélioration du service fourni à nos clients, création de gains d'efficacité propres à renforcer notre compétitivité et perfectionnement des fonctionnalités afin de gagner de la souplesse et de la résilience dans le contexte des perturbations au sein de l'industrie.

Hydro Ottawa s'attache aussi à maximiser l'efficience et l'efficacité de ses activités en optimisant la productivité chaque fois qu'elle le peut.

Voici quelques exemples d'initiatives lancées en 2020 :

- obtention de la certification ISO 55001 pour l'excellence de la gestion des actifs [première compagnie d'électricité canadienne à obtenir cette certification];
- travail effectué de concert avec les fournisseurs de services externes pour déployer une solution infonuagique permettant aux agents de notre Centre de service à la clientèle de continuer à offrir le soutien pendant qu'ils sont en télétravail;

- adoption des applications Google Workspace facilitant le télétravail et la collaboration pour les employés;
- modernisation de notre système de facturation pour rehausser la fonctionnalité, améliorer le rendement du système et réduire la personnalisation nécessaire;
- poursuite de la modernisation de notre approche en matière d'apprentissage et de formation grâce à l'élaboration de modules de réalité virtuelle pour les gens de métier et au lancement d'un portail pour le cyberapprentissage autodirigé; et
- déploiement d'une nouvelle plateforme logicielle permettant des processus rationalisés automatisés pour le suivi et la production de rapports en matière de santé, de sécurité et d'environnement, notamment une autoévaluation quotidienne par les employés en ce qui a trait à la COVID-19.

Ressources en capital

Liquidités et ressources en capital

Les principales sources de liquidités et de ressources en capital de la Société sont ses activités d'exploitation, les facilités de crédit et le produit des obligations qu'elle émet selon ses besoins. Elles sont principalement nécessaires pour l'entretien du réseau de distribution d'Hydro Ottawa, les investissements dans ses actifs de production, le coût de l'électricité, les charges d'intérêts et les exigences prudentielles.

Le 13 avril 2020, la Société a renouvelé sa facilité de crédit de 340 millions de dollars afin de répondre aux besoins opérationnels généraux et de couvrir les dépenses en immobilisations annuelles. Elle a par ailleurs obtenu une facilité de crédit temporaire de 200 millions par mesure de précaution pour se protéger contre une éventuelle augmentation importante des arriérés de paiement au plus fort du confinement imposé en raison de la pandémie de COVID-19. La Société n'a pas utilisé cette facilité de crédit, qui a expiré le 31 décembre 2020.

S'il y a lieu, les dépenses en immobilisations nécessaires en excédent du montant de la facilité de crédit seront financées grâce à l'émission d'obligations. Le secteur des services publics demeure très attrayant pour les investisseurs sur les marchés financiers. Quelle que soit l'échéance, les obligations sont très recherchées. La Société a ainsi accès à des marchés possédant une forte capacité pour répondre à ses besoins d'investissement soutenu. Avec une échéance moyenne pondérée de 16 ans à un coût pondéré moyen de 3,49 %, elle affiche un très bon profil en matière d'obligations. La Société a émis en 2016 une série d'obligations d'une valeur de 204 millions de dollars

sans recours portant intérêt au taux de 4,08 % et venant à échéance après 40 ans pour accroître la production hydroélectrique aux chutes de la Chaudière. Elle a aussi émis en 2019 une série d'obligations vertes d'une valeur de 290,5 millions de dollars sans recours portant intérêt à 3,53 % et venant à échéance après 40 ans pour les projets de remise à niveau des deux centrales situées au Québec. Pour en savoir plus sur les sources de liquidités et les ressources en capital de la Société, reportez-vous aux notes 11, 15 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Cotes de crédit

Le 2 septembre 2020, le Dominion Bond Rating Service Inc. [« DBRS »] a abaissé la cote de crédit d'Hydro Ottawa. Il l'a ramenée de « A » à « A [faible] », mais en faisant passer la perspective de négative à stable. Le maintien d'une cote de crédit élevée confirme la vigueur soutenue des activités de distribution d'électricité à tarifs réglementés d'Hydro Ottawa. Par ailleurs, le récent abaissement de la cote reflète la croissance des produits tirés des activités de production à tarifs non réglementés, qui dépassent maintenant le seuil établi par DBRS, soit 20 % du bénéfice avant intérêts et impôt. DBRS a signalé que le profil de risque commercial d'Hydro Ottawa demeure excellent en raison de son exploitation assurée dans un régime réglementaire raisonnable pour la distribution d'électricité: de sa clientèle vaste et diversifiée: de sa résilience financière durant la pandémie de COVID-19; et de la qualité de ses contrats d'achat d'électricité garantis par le gouvernement pour la majorité de ses actifs de production, qui garantissent des flux de trésorerie constants, prévisibles et stables. Le 13 janvier 2020, S&P Global Ratings a confirmé la cote « BBB+ » assortie d'une perspective stable. Parallèlement, S&P a retiré sa cote, à la demande de la Société, car une vérification auprès du milieu de l'investissement a permis de déterminer qu'une seule cote était suffisante.



PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AU PLAN

Pour s'assurer de progresser constamment dans la mise en œuvre de la stratégie énoncée dans son *Orientation stratégique 2016-2020*, la Société a défini des objectifs stratégiques intégrés pour chacun des quatre secteurs d'intervention clés et établi des objectifs de

rendement, qui ont été approuvés par le conseil d'administration. Le tableau ci-après résume l'information sur le rendement d'Hydro Ottawa par rapport à ses objectifs pour 2020.

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS Stratégiques Intégrés	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2020	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2020
VALEUR POUR LA CLIENTÈLE	Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée en fournissant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des tarifs concurrentiels.	Aider les clients à gérer leur consommation énergétique et leurs coûts d'électricité. Répondre aux attentes des clients en matière de qualité et de souplesse du service. Maintenir la fiabilité du réseau de distribution dans son ensemble.	 Hydro Ottawa a appuyé ses clients pendant la pandémie de COVID-19. Ainsi, elle leur a offert des modalités de paiement souples, a préconisé auprès des autorités provinciales l'établissement de tarifs spéciaux et de programmes d'aide et s'est adaptée aux besoins liés au télétravail et à l'école à la maison en limitant aux situations critiques les interruptions de courant planifiées. Elle a mis en place rapidement une solution en nuage pour le service à la clientèle et a assuré la continuité de ce service, tout en passant au télétravail pour son propre personnel. Elle a maintenu une bonne fiabilité tout au long de 2020 en tirant parti de la technologie et de l'automatisation. Elle a investi 62,5 millions de dollars pour préserver la sécurité et la fiabilité de son réseau de distribution, portant ainsi à environ 330 millions les investissements cumulatifs au cours de la période de cinq ans (2016-2020) visée par l'Orientation stratégique. Elle a atteint un taux de satisfaction de sa clientèle de 96 %, le plus élevé des 10 dernières années. Elle s'est classée au troisième rang parmi les grandes sociétés de distribution d'électricité en Ontario pour l'efficience opérationnelle [coût par client le plus bas]. Elle a atteint le taux d'adhésion à la facturation en ligne le plus élevé parmi les SDL ontariennes [54 % des clients], ce qui lui permet d'économiser 2,1 millions de dollars par an.
SANTÉ FINANCIÈRE	Nous favoriserons une croissance durable de nos activités et de nos bénéfices en augmentant notre productivité et en recherchant les possibilités de croissance de nos activités qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel.	Accroître les produits tirés d'autres sources. Accroître ou préserver les produits tirés des champs d'activité actuels.	 Hydro Ottawa a enregistré un bénéfice net consolidé de 34,1 millions de dollars. Elle a atténué les répercussions financières de la pandémie de COVID-19 en réduisant ses dépenses et en réaffectant des ressources. Sa demande de modification des tarifs de distribution pour la période allant de 2021 à 2025 a été approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario, ce qui lui assure un financement stable pour le renouvellement de son réseau et lui permet d'offrir des tarifs prévisibles à sa clientèle. Hydro Ottawa a achevé la remise à niveau de l'une de ses deux centrales des chutes de la Chaudière situées au Québec. La deuxième sera remise en service au début de 2021, après un court retard occasionné par la pandémie de COVID-19. L'énergie renouvelable produite par ces deux centrales sera vendue, pour être injectée dans le réseau ontarien, en vertu de contrats d'approvisionnement d'une durée de 40 ans.

SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS	OBJECTIFS DE RENDEMENT EN 2020	POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT EN 2020
EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE	Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.	Continuer d'accroître le rendement opérationnel et la productivité. Maintenir un bilan remarquable en matière de santé et de sécurité. Renforcer la capacité de l'organisation et des employés.	 Hydro Ottawa a continué de faire de la sécurité sa grande priorité en s'adaptant aux difficultés liées à la COVID-19 : amélioration des mesures et des protocoles de sécurité; modification des horaires et des environnements de travail; adoption de solutions numériques permettant le télétravail et la participation des employés; transition vers un apprentissage en ligne et virtuel, notamment sur la sécurité au travail. Hydro Ottawa a continué de concentrer ses efforts sur la productivité et l'amélioration continue. Elle a investi 8,7 millions de dollars dans la technologie de prochaine génération à l'appui du service à la clientèle, de l'efficacité opérationnelle, de la modernisation du réseau et de la cybersécurité. Elle a maintenu la certification de son système intégré de santé et de sécurité au travail et de gestion environnementale selon des normes reconnues à l'échelle internationale et est devenue la première compagnie d'électricité canadienne à obtenir une certification pour l'excellence de la gestion des actifs. Elle a poursuivi le renouvellement de son personnel en embauchant des apprentis et des compagnons [sans accroître le nombre total de postes] et en mettant en œuvre de vastes programmes de gestion des talents.
MISSION SOCIALE	Nous contribuerons au bien-être de notre collectivité en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.	Améliorer notre image de marque au sein de la collectivité et de l'industrie. Continuer d'améliorer notre rendement environnemental et de réduire nos répercussions sur l'environnement.	 Hydro Ottawa a transformé ses activités de sensibilisation communautaire pour rester en contact avec ses clients et intervenants: renforcement de sa présence en ligne et dans les médias sociaux; mise à profit de plateformes virtuelles pour interagir avec les entreprises et les groupes communautaires et sensibiliser les enfants et les jeunes à la sécurité en matière d'électricité et à l'économie d'énergie; lancement d'un cyberbulletin mensuel à l'intention des clients. Elle a répondu aux besoins de la collectivité en apportant un soutien ciblé: don d'équipements de protection individuelle pour des travailleurs de la santé locaux; collecte de plus de 130 000 \$ pour Centraide dans le cadre de la campagne de collecte de fonds de ses employés à des fins caritatives; parrainage d'initiatives de lutte contre l'itinérance et la violence envers les femmes en vertu de son Programme d'investissement communautaire. Elle a valorisé 98 % de ses déchets solides et liquides non dangereux. Elle a reçu neuf distinctions pour l'excellence de son rendement, entre autres : place au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens [7º année]; place au palmarès des meilleurs employeurs de la région de la capitale [12º année]; place au palmarès des employeurs les plus écolos au Canada [9º année]; Prix du service à la clientèle de l'Ascociation de l'énergie de l'Ontario; Prix d'excellence du président de l'ACE pour la sécurité des employés – Distribution.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers consolidés de la Société présentés ci-après doivent être consultés en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

État consolidé du résultat net [sommaire]

Selon la Norme internationale d'information financière n° 14, Comptes de report réglementaires [International Financial Reporting Standard 14 – IFRS 14], la variation nette des soldes de comptes de report réglementaires relatifs au résultat [c.-à-d. les soldes débiteurs et créditeurs, déduction faite de l'impôt] doit être présentée séparément dans l'état consolidé du résultat net. La variation nette des soldes réglementaires se produit principalement

en cas de manque de synchronisme entre le coût d'achat de l'électricité et son recouvrement. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Il représente des montants à recouvrer auprès des clients ou à leur rembourser à même les tarifs qu'approuvera la Commission de l'énergie de l'Ontario. Ce manque de synchronisme peut donc avoir une grande incidence sur les postes de l'achat d'électricité et du recouvrement des coûts liés à l'électricité. Pour les besoins de l'analyse et de l'interprétation des écarts financiers présentés ci-après, la direction a déterminé et exclu l'incidence de l'adoption de l'IFRS 14 et utilisé les résultats « pré-IFRS 14 » aux fins d'analyse, à moins d'indication contraire. D'après la direction, cette façon de procéder permet de représenter avec plus d'exactitude le véritable rendement financier de la Société du fait qu'elle exerce des activités à tarifs réglementés comme le prescrit la CEO.

[en milliers de dollars canadiens]

	2020	Incidence de l'IFRS 14	2020 [pré- IFRS 14]¹	2019	Incidence de l'IFRS 14	2019 [pré- IFRS 14] ¹	Variation [pré- IFRS 14] ¹
Produits des activités ordinaires et autres produits							
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité	994 193	(10 301)	983 892	904 030	(11 806)	892 224	91 668
Produits tirés de la distribution d'électricité	190 975	(3 565)	187 410	184 215	3 475	187 690	(280)
Produits tirés de la production d'électricité	47 471	-	47 471	32 239	-	32 239	15 232
Produits tirés des services offerts aux entreprises	23 244	-	23 244	34 141	-	34 141	(10 897)
Produits tirés de l'économie d'énergie et de la gestion de la demande	7 415	-	7 415	13 018	-	13 018	(5 603)
Profit net découlant d'un produit d'assurance	99	-	99	3 312	-	3 312	(3 213)
Autres produits	9 196	-	9 196	7 439	-	7 439	1 757
	1 272 593	(13 866)	1 258 727	1 178 394	(8 331)	1 170 063	88 664
Charges							
Achat d'électricité	987 991	(9 693)	978 298	905 193	(17 927)	887 266	91 032
Charges d'exploitation	138 308	(2 564)	135 744	144 883	1 391	146 274	(10 530)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	73 801	-	73 801	69 317	-	69 317	4 484
	1 200 100	(12 257)	1 187 843	1 119 393	(16 536)	1 102 857	84 986
Résultat avant les éléments suivants	72 493	(1 609)	70 884	59 001	8 205	67 206	3 678
Charges financières, produits d'intérêts et charge d'impôt	48 465	(11 172)	37 293	48 155	(12 802)	35 353	1 940
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(529)	-	(529)	(669)	-	(669)	140
	47 936	(11 172)	36 764	47 486	(12 802)	34 684	2 080
Bénéfice net	24 557	9 563	34 120	11 515	21 007	32 522	1 598
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt	9 563	(9 563)	-	21 007	(21 007)	-	-
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	34 120	-	34 120	32 522	-	32 522	1 598

¹ Mesure financière non conforme aux Principes comptables généralement reconnus.



Bénéfice net

En 2020, le bénéfice net a été supérieur d'environ 1,6 million de dollars, soit 5 %, à celui de l'année précédente malgré les perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des produits tirés de la production et à la réduction des charges d'exploitation découlant de la réponse de la direction à la pandémie [gel de l'embauche et suspension des projets non essentiels]. De plus, Hydro Ottawa n'a fait face en 2020 à aucune catastrophe naturelle, comme l'inondation de plusieurs centrales en 2019 qui avait entraîné des coûts élevés au titre des mesures d'atténuation et de remise en état des installations. De même, la Société n'a pris en charge en 2020 aucun coût ponctuel comme ceux liés au déménagement dans de nouvelles installations et au volume de travaux d'assainissement de l'environnement, qui avaient réduit le bénéfice net en 2019. Ces aspects positifs ont toutefois été neutralisés par les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les produits tirés de la distribution d'électricité; les produits tirés des services offerts aux entreprises [déduction faite des coûts]; les dépenses pour créances irrécouvrables; et les charges au titre des services d'assainissement et de nettoyage ainsi que des équipements de protection individuelle. De plus, Hydro Ottawa a enregistré une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, principalement en raison des investissements continus dans l'infrastructure de distribution d'électricité ainsi que de l'expansion et de la remise à niveau de ses actifs de production. Elle a aussi enregistré une hausse des charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] en raison de ses obligations vertes décroissantes de premier rang garanties

totalisant 290,5 millions de dollars, qui ont été émises en 2019 et utilisées pour financer les travaux de remise à niveau majeurs de ses deux centrales situées au Québec. La hausse des charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] a été compensée en partie par les économies réalisées au titre des intérêts en 2020 sur sa dette bancaire à taux variable en raison d'une baisse des taux d'intérêt du marché attribuable à la pandémie de COVID-19.

Produits des activités ordinaires et autres produits

Les produits des activités ordinaires et autres produits sont tirés de la distribution d'électricité, de la production d'énergie renouvelable, des services de gestion de l'énergie, des services offerts aux entreprises ainsi que des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande et d'activités variées. En 2020, les produits d'Hydro Ottawa ont totalisé environ 1,3 milliard de dollars, en hausse de 8 % par rapport à 2019.

Le recouvrement des coûts liés à l'électricité auprès des clients en vertu des tarifs établis au niveau provincial représente l'élément le plus important des produits d'Hydro Ottawa. Le coût de l'électricité est un montant transféré, ce qui limite le risque pour le rendement financier de l'entreprise. Il y a toutefois un écart entre les charges au titre de l'achat d'électricité et le recouvrement des coûts connexes en raison du manque de synchronisme entre la facturation par la SIERE et la réception du paiement des clients. Cet écart est comptabilisé à titre d'écart lié au règlement. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité d'Hydro Ottawa limitée ont augmenté de 91,7 millions de dollars en 2020, principalement en raison de la hausse des charges au titre du produit de base.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO, qui sont établis de manière à permettre le recouvrement des coûts engagés par Hydro Ottawa limitée pour livrer l'électricité aux clients. Ils comprennent les montants perçus en vertu des avenants tarifaires approuvés par la CEO. L'année 2020 est la cinquième et dernière pour laquelle les tarifs ont été approuvés à la suite du dépôt, par Hydro Ottawa limitée, d'une demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour la période de 2016 à 2020. Les produits tirés de la distribution d'électricité sont demeurés stables par rapport à 2019, en grande partie en raison des perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19, car la fermeture des commerces a réduit la consommation.

Les produits tirés de la production d'électricité par Portage Énergie ont augmenté de 15,2 millions de dollars, soit 47 %, par rapport à 2019. Cette forte hausse est principalement attribuable à l'achèvement, en février 2020, des travaux de remise à niveau de l'une de ses deux centrales situées au Québec. Les travaux à la deuxième centrale ont été retardés en raison des fermetures et des retards de livraison d'équipement imputables à la pandémie de COVID-19, mais cette installation devrait être remise en service en 2021. De plus, la centrale agrandie aux chutes de la Chaudière a franchi en 2020 le cap d'une année entière de fonctionnement à plein régime. L'un de ses quatre groupes turbine-alternateur avait été mis hors service dès son redémarrage en 2017 en raison d'un défaut de fabrication qui avait entraîné une défaillance mécanique. Celui-ci ne fonctionne à plein régime que depuis juin 2019.

En 2020, les produits tirés des services offerts aux entreprises ont diminué de 10,9 millions de dollars, principalement en raison de la pandémie de COVID-19. En effet, la crise sanitaire a entraîné une interruption et une perturbation des activités et, par le fait même, une baisse considérable des produits et des charges. Faisant exception, le projet de conversion de l'éclairage de rue à la technologie DEL de la Ville d'Ottawa a progressé comme prévu. Depuis 2016, nous avons converti à cette technologie 53 056 lampadaires. De nouvelles initiatives ont continué de prendre de l'ampleur, entre autres les services d'essais de câbles non destructifs offerts en vertu d'une licence exclusive du Conseil national de recherches du Canada.

En 2019, le gouvernement provincial a annoncé son intention de réorienter et de centraliser l'exécution des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande. Les programmes qui ont été maintenus sont maintenant mis en œuvre par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité [SIERE] plutôt que par les sociétés de distribution locale. Pour faciliter cette transition, Hydro Ottawa doit mener à terme les projets qui étaient en place dans le domaine au moment de l'annonce. Ce changement touchant la responsabilité de l'exécution des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande aura une incidence considérable sur Hydro Ottawa, car ceux-ci contribuaient de façon appréciable à son bénéfice net.

En 2020, la Société a déclaré 0,1 million de dollars en tant que produit lié à l'interruption des activités causée par l'inondation de la centrale Dolgeville dans le nord de l'État de New York en 2019 [cette centrale a été remise en service en 2020]. Comparativement, la Société avait déclaré en 2019 un produit d'assurance de 3,3 millions en règlement, d'une part, de la perte de produits de 3,0 millions de dollars subie en raison de la défaillance mécanique d'un groupe turbine-alternateur survenue en août 2017 à la centrale agrandie aux chutes de la Chaudière et, d'autre part, d'une perte supplémentaire de 0,4 million de dollars imputable à l'interruption des activités par suite de l'inondation de la centrale Dolgeville.

Charges

Achat d'électricité et charges d'exploitation

Les charges au titre de l'achat d'électricité représentent le coût de l'électricité livrée aux clients sur le territoire du service de distribution d'Hydro Ottawa limitée. Elles comprennent les frais engagés par l'entreprise relativement au produit de base, aux activités sur le marché de gros, aux services de transport et à l'ajustement global. Ces charges ont augmenté de 91,0 millions de dollars en 2020, principalement en raison de la hausse des charges au titre du produit de base.

En 2020, les charges d'exploitation se sont chiffrées à 135,7 millions de dollars, en baisse de 10,5 millions, notamment en raison des économies découlant de la réponse de la direction à la pandémie de COVID-19 [gel de l'embauche et suspension des projets non essentiels] ainsi que d'une réduction des charges d'exploitation liées aux services offerts aux entreprises par suite du ralentissement des travaux. La Société a également enregistré une baisse de 5,7 millions de dollars au titre des charges liées à l'économie d'énergie et à la gestion de la demande par suite d'un changement dans les responsabilités d'exécution du programme. De plus, elle n'a pas été aux prises avec d'importantes activités d'atténuation des inondations et de remise en état d'installations comme ce fut le cas en 2019 dans plusieurs centrales situées au bord de la rivière des Outaouais et dans le nord de l'État de New York. Enfin, en 2019, les coûts attribuables au déménagement du personnel et de l'infrastructure de soutien au centre administratif et aux centres d'opérations nouvellement construits, ainsi que les coûts des travaux d'assainissement de l'environnement plus élevés que la normale, ont également contribué aux charges d'exploitation.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles d'Hydro Ottawa a augmenté de 4,5 millions de dollars en 2020, surtout en raison de l'investissement soutenu dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société ainsi que de l'accroissement et de la remise à niveau de ses actifs de production.

Quote-part du bénéfice des coentreprises

La quote-part du bénéfice des coentreprises représente la part du bénéfice net de la Société qui est attribuable à la poursuite de l'exploitation de Moose Creek Energy L.P. [50,05 %] et de PowerTrail Inc. [60 %]. De plus, la Société détient avec Dream / Theia une participation de 50 % dans Zibi Community Utility LP, qui construit actuellement une installation de chauffage et de climatisation centralisée pour le quartier Zibi au centre-ville d'Ottawa-Gatineau. Pour en savoir plus sur les coentreprises auxquelles participe la Société, reportez-vous à la note 9 afférente aux états financiers consolidés.



Charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] et charge d'impôt

Les charges financières [déduction faite des produits d'intérêts] ont augmenté de 3,6 millions de dollars en raison des intérêts versés sur les obligations vertes décroissantes de premier rang garanties. Ces obligations totalisant 290,5 millions de dollars, émises le 5 juillet 2019, ont servi à financer des travaux majeurs de remise à niveau de ses deux centrales situées au Québec. Cette augmentation des charges financières a été compensée en partie par les économies réalisées au titre des intérêts sur sa dette bancaire à taux variable en raison de la baisse des taux d'intérêt du marché attribuable à la pandémie de COVID-19.

Le taux d'imposition effectif de la Société a été ramené de 32,67 % en 2019 à 26,81 % en 2020 en raison des écarts permanents et temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs enregistrés au cours de l'année. La baisse de 3,3 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat après l'adoption de l'IFRS 14 est en grande partie attribuable à une diminution du bénéfice avant impôt sur le résultat et du bénéfice imposable. [La charge d'impôt sur le résultat pré-IFRS 14 a diminué de 1,7 million.] Pour en savoir plus concernant l'impôt sur le résultat, reportez-vous à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Variation nette des soldes réglementaires [déduction faite de l'impôt]

Conformément à l'IFRS 14, la Société a présenté séparément la variation nette des soldes réglementaires dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. La variation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires figurant au bilan consolidé pour l'exercice représente respectivement une augmentation de 22,3 millions de dollars [débit] neutralisée en partie par une hausse de 12,1 millions [crédit], ce qui correspond à la variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt, figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global [augmentations de 9,6 millions et de 0,6 million respectivement]. L'état consolidé du résultat net [sommaire] montre l'incidence des ajustements de 9,6 millions visant à prendre en compte l'incidence de l'IFRS 14. À mesure qu'Hydro Ottawa limitée transfère les avantages générés par l'impôt différé grâce aux rajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité approuvés par la CEO, elle enregistre un solde créditeur [ou débiteur] sur les comptes de report réglementaires pour les montants d'impôt différé qui devraient être remboursés aux clients [ou recouvrés auprès d'eux] à même les tarifs futurs.

Bilan consolidé [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2020	2019	Variation
Actifs courants	260 310	317 786	(57 476)
Actifs non courants	1 949 515	1 786 029	163 486
Total des actifs	2 209 825	2 103 815	106 010
Soldes réglementaires	80 982	58 669	22 313
Total des actifs et des soldes réglementaires	2 290 807	2 162 484	128 323
Passifs courants	428 635	373 690	54 945
Passifs non courants	1 348 126	1 296 783	51 343
Total des passifs	1 776 761	1 670 473	106 288
Capitaux propres	480 224	470 297	9 927
Total des passifs et des capitaux propres	2 256 985	2 140 770	116 215
Soldes réglementaires	33 822	21 714	12 108
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	2 290 807	2 162 484	128 323

Actifs

En 2020, le total des actifs s'est accru d'environ 106,0 millions de dollars, en grande partie en raison de l'augmentation de 156,5 millions au titre des immobilisations corporelles et incorporelles. Cette hausse globale des immobilisations découle de la remise à niveau des centrales de Chaudiere Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P., situées au Québec, et des investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité. La remise à niveau de la centrale de Chaudiere Hydro North L.P. a été achevée en février 2020. La centrale de Hull Energy L.P. devrait être remise en service en 2021. Par contre, les actifs courants de la Société ont diminué de 57,5 millions de dollars, en grande partie par suite d'une baisse de 65,6 millions au titre de la trésorerie compensée en partie par une augmentation de 9,6 millions des débiteurs. La diminution de la trésorerie est attribuable aux travaux de remise à niveau des centrales et aux investissements soutenus dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité.

Passifs

En 2020, le total des passifs a augmenté de 106,3 millions de dollars. Ce montant comprend une hausse de 43,7 millions des produits différés en raison des apports de capital reçus en 2020 [déduction faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles] et d'une augmentation de 15,7 millions au titre de l'impôt différé. Les passifs courants de la Société ont augmenté de 54,9 millions, en grande partie en raison d'une hausse de 48,6 millions de sa dette bancaire et de 6,4 millions des créditeurs et des charges à payer.





Soldes des comptes réglementaires

Selon l'IFRS 14, le solde de comptes réglementaires constitue le solde de tout compte de charges [ou de produits] qui ne serait pas comptabilisé à titre d'actif ou de passif selon toute autre IFRS, mais qui est admissible au report parce que l'organisme de réglementation l'a pris ou devrait le prendre en compte pour l'établissement du ou des tarifs pouvant être facturés aux clients. Au 31 décembre 2020, Hydro Ottawa limitée avait comptabilisé 81,0 et 33,8 millions de dollars respectivement comme soldes débiteurs [actifs] et créditeurs [passifs] des comptes réglementaires.

L'accroissement de 22,3 millions de dollars des soldes débiteurs des comptes réglementaires s'explique par une augmentation de 13,2 millions des écarts liés au règlement ainsi que des autres écarts et coûts reportés. Mentionnons aussi une hausse de 10,8 millions de l'actif réglementaire pour l'impôt différé.

L'augmentation de 12,1 millions de dollars des soldes créditeurs de comptes réglementaires est attribuable en grande partie à une hausse de 10,2 millions des écarts liés au règlement et des autres écarts et coûts reportés ainsi qu'à une hausse de 1,7 million du compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices, compte qui englobe 50 % des revenus tirés des activités à tarifs réglementés excédant le rendement des capitaux propres approuvé d'Hydro Ottawa pour les années 2016 à 2020, montant qui est remis aux clients.

Le 25 mars 2020, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a créé le compte de report lié à la situation d'urgence engendrée par la COVID-19 en reconnaissance du fait que les distributeurs devront engager des coûts supplémentaires et subir des pertes de revenus en raison de la pandémie de COVID-19. La CEO mène actuellement un processus de consultation pour l'aider à élaborer de nouvelles directives comptables relatives au compte de report lié à la situation d'urgence engendrée par la COVID-19. Les directives définitives devraient être publiées au printemps 2021. En raison de l'incertitude concernant la recouvrabilité au moyen des tarifs, la Société n'a inscrit aucun solde dans ce compte au 31 décembre 2020.

Tableau consolidé des flux de trésorerie [sommaire]

[en milliers de dollars canadiens]

	2020	2019	Variation
Dette bancaire à l'ouverture de l'exercice	(74 764)	(210 106)	135 342
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	143 066	95 576	47 490
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(234 346)	(224 922)	(9 424)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(22 857)	264 688	(287 545)
Dette bancaire à la clôture de l'exercice	(188 901)	(74 764)	(114 137)
Composition de la trésorerie [dette bancaire]			
Trésorerie	36 663	102 231	(65 568)
Dette bancaire	(225 564)	(176 995)	(48 569)
	(188 901)	(74 764)	(114 137)

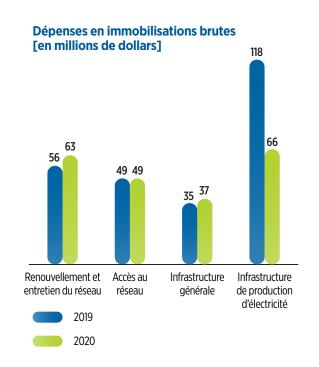
Activités d'exploitation

En 2020, la trésorerie générée par les activités d'exploitation a augmenté de 47,5 millions de dollars. Cette hausse est attribuable en grande partie à une diminution de 11,4 millions de la variation nette des soldes réglementaires, à une variation nette positive de 9,6 millions des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation ainsi qu'à une augmentation de 8,8 millions des apports de capital. De plus, les dépôts de garantie des clients ont augmenté de 7,6 millions, tandis que l'impôt sur le résultat payé [déduction faite des remboursements reçus] a diminué de 6,1 millions.

Activités d'investissement

En 2020, la trésorerie affectée aux activités d'investissement a augmenté de 9,4 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'entrée de trésorerie de 16,0 millions en 2019 découlant de la vente à des tiers de deux installations [terrains et bâtiments] héritées de compagnies d'électricité d'avant la fusion [c'est-à-dire avant le 3 octobre 2020], montant qui a servi à compenser la trésorerie affectée aux activités d'investissement cette année-là. La Société a continué d'investir dans la remise à niveau des centrales de Chaudiere Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P. et de son infrastructure de production et de distribution d'électricité. L'investissement total dans les immobilisations corporelles et incorporelles s'est chiffré à 215,0 millions en 2020. Le graphique ci-après illustre les dépenses en immobilisations d'Hydro Ottawa par catégories pour 2020 et 2019.

En 2020, les dépenses en immobilisations comprenaient 63,0 millions de dollars pour le renouvellement et l'entretien du réseau afin de remplacer l'infrastructure vieillissante et de modifier le réseau de



distribution en place; 49,0 millions pour les projets visant à faciliter l'accès au réseau, y compris les projets d'expansion pilotés par des tiers, par exemple de nouvelles installations dans le secteur résidentiel ou commercial, ainsi que de nouveaux projets d'améliorations municipales, par exemple le projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa; 37,0 millions pour l'infrastructure générale, notamment l'infrastructure de technologie de l'information et le parc de véhicules; ainsi que 66,0 millions pour l'infrastructure de production d'électricité, dont 77 % pour les travaux de remise à niveau des centrales de Chaudiere Hydro North L.P. et de Hull Energy L.P.

Activités de financement

Les dividendes versés en 2020 à l'actionnaire, la Ville d'Ottawa, conformément à la politique approuvée à cet égard, se sont chiffrés à 22,6 millions de dollars en fonction des résultats de 2019, comparativement aux 22,3 millions versés en 2019 en fonction des résultats de 2018. En vertu de la politique établie, les dividendes à verser correspondent à 60 % du résultat net d'Hydro Ottawa limitée ou 20,0 millions de dollars, si ce montant est plus élevé.

Comptabilité

Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et formule des hypothèses, tous des éléments qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits, des charges, des actifs et des passifs consolidés. Elle exige aussi la présentation des engagements ainsi que des éventualités à la date de ces états financiers.

Ces estimations et ces jugements sont fondés sur l'expérience historique, la conjoncture et diverses autres hypothèses – notamment les répercussions de la pandémie de COVID-19 – considérées comme raisonnables dans les circonstances. Puisqu'ils comportent un degré d'incertitude variable, les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts à l'avenir.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations et des jugements ont été formulés dans le cadre de l'application des IFRS [comme en fait état l'analyse dans la note 2d) afférente aux états financiers consolidés] sont les suivants :

- · débiteurs;
- · soldes réglementaires;
- · comptabilisation des produits;
- durées d'utilité des actifs amortissables;
- · dépréciation des actifs non financiers;
- · avantages du personnel futurs;
- · apports de capital;
- · impôt différé.

RISQUES ET INCERTITUDES

Hydro Ottawa a adopté pour la gestion des risques et incertitudes une approche systématique, qui est intégrée aux processus opérationnels et à la présentation périodique du rendement organisationnel. Les capacités et les processus ont été établis à l'échelle de l'organisation pour permettre une détection efficace des événements susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs organisationnels et, le cas échéant, une intervention rapide.

Le cadre intégré de gestion des risques de la Société, établi par le conseil d'administration en 2006 et renouvelé chaque année, regroupe les rapports trimestriels sur les risques présentés au président et chef de la direction et au conseil d'administration. Ces rapports mettent en évidence les facteurs de risque potentiels susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs opérationnels à court et à long terme d'Hydro Ottawa et sur la mise en œuvre de son Orientation stratégique. Le cadre intégré vient appuyer et compléter les cycles de planification stratégique et de planification opérationnelle annuelle de la Société grâce à une mise à jour des analyses de la conjoncture et à un examen périodique des hypothèses de planification.

Hydro Ottawa surveille les sources de risque qui sont structurelles au sein de ses champs d'activité et de l'industrie. Mentionnons notamment les conditions météorologiques; l'environnement stratégique et réglementaire; la conjoncture économique et les tendances macroéconomiques; l'état des marchés de capitaux et de l'investissement dans le secteur des services publics: les politiques gouvernementales régissant la production et l'achat d'énergie renouvelable et propre ainsi que les émissions de carbone et l'économie d'énergie; la convergence de la technologie de l'information et de la technologie opérationnelle; la cybersécurité; le profil démographique de l'effectif, particulièrement sous l'angle du renouvellement des ressources humaines dans les corps de métier; le déroulement et les conséquences d'événements, comme les pandémies et les catastrophes naturelles, qui pourraient avoir des répercussions considérables sur l'environnement socioéconomique et physique dans lequel la Société exerce ses activités; et l'incidence des politiques budaétaires sur les clients. Ensemble, ces sources de risque façonneront l'évolution de l'industrie, ce qui pourrait entraîner des risques nouveaux et imminents que la Société doit gérer de manière efficace.

Pandémie de COVID-19

Au moment où l'Amérique du Nord entame la deuxième année de la pandémie de COVID-19, les spécialistes conviennent que l'on pourrait revenir à un semblant de normalité lorsque les avantages de la vaccination de masse se feront sentir, peut-être d'ici la fin de 2021. Il est toutefois possible que la crise de santé publique persiste par la suite, en particulier si des variants du coronavirus deviennent prévalents. C'est pourquoi le ralentissement de l'activité économique observé depuis mars 2020 pourrait se poursuivre pendant une période indéterminée.

Lorsque la pandémie se sera calmée, et même si la reprise économique qui s'ensuivra est rapide et soutenue, la crise sanitaire aura probablement des effets à long terme dans tous les secteurs de la société et de l'économie. Le chômage pourrait rester élevé pendant un certain temps, et il y a lieu de croire que bon nombre des emplois perdus pendant la pandémie ne reviendront peut-être jamais. Les entreprises, en particulier celles de petite taille, éprouveront vraisemblablement des difficultés financières lorsque les programmes d'aide gouvernementaux prendront fin.

Les risques pour la santé mentale et la cohésion sociale, déjà manifestes, peuvent avoir un effet néfaste soutenu à l'échelle de la collectivité. Du point de vue des employeurs, cette situation pourrait avoir une incidence sur la disponibilité et la productivité de la main-d'œuvre.

Si le climat de tensions économiques persiste, la Société pourrait, à court terme, être exposée à des risques à plusieurs égards. Par exemple, les produits tirés de la distribution d'électricité pourraient diminuer, et l'entreprise pourrait avoir de la difficulté à recouvrer les montants dus par ses clients en détresse. Pour soutenir les consommateurs dans le cadre de la lutte contre la pandémie, le gouvernement de l'Ontario a prolongé jusqu'au 31 juillet 2020 l'interdiction de débranchement, qui est habituellement saisonnière. Il a également apporté plusieurs modifications aux tarifs selon l'heure de consommation entre le 24 mars et le 31 octobre 2020 en appliquant un tarif fixe pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée. On ne sait pas dans quelle mesure les mécanismes réglementaires permettront, à terme, de recouvrer les pertes financières subséquentes.

Les exigences de distanciation physique influeront peut-être sur la durée et l'efficacité de l'activité dans le secteur de la construction, ce qui pourrait nuire aux activités de distribution d'électricité de la Société, à ses activités de production ainsi qu'à celles de gestion de l'énergie et de l'infrastructure.

À long terme, il est possible que le déplacement de la demande d'électricité des clients commerciaux vers les clients résidentiels, découlant de l'adoption généralisée et rapide des vidéoconférences et du télétravail dans plusieurs secteurs de l'économie, puisse devenir plus ou moins permanent. À l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer l'incidence de ce virage.

Environnement stratégique et réglementaire

Orientation stratégique à long terme pour le secteur de l'électricité

Depuis son arrivée au pouvoir en juin 2018, le gouvernement de l'Ontario a fait plusieurs annonces stratégiques qui pourraient avoir une grande incidence sur l'évolution à long terme du secteur provincial de l'électricité. Mentionnons l'annulation de nombreux contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable, suivie de l'abrogation de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*; l'abolition du *Plan d'action contre le changement climatique* de l'Ontario, y compris le Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario; l'abandon des programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande dans la forme sous laquelle ils étaient administrés par les SDL; et, enfin, l'abandon et la refonte imminente du cadre de planification énergétique à long terme.

Dans le cadre de son Programme de renouvellement du marché, la SIERE a l'intention de délaisser les accords d'achat à long terme pour privilégier un mécanisme concurrentiel de mise aux enchères aux fins de l'approvisionnement en électricité supplémentaire. Ce changement, qui devrait débuter au milieu des années 2020, pourrait complexifier le marché.

Collectivement, ces initiatives stratégiques créent une incertitude considérable en ce qui a trait aux investissements futurs dans la production d'énergie renouvelable, les technologies de réseau émergentes, la remise à niveau de l'infrastructure énergétique et les services de gestion de l'énergie – tous des piliers de croissance clés déterminés dans l'Orientation stratégique de la Société.

L'engagement du gouvernement à rendre l'électricité plus abordable pourrait entraîner des changements considérables dans l'environnement économique où les SDL dont les tarifs sont réglementés, comme Hydro Ottawa limitée, exercent leurs activités. Le soutien réglementaire à l'appui des investissements dans le renouvellement de l'infrastructure de distribution vieillissante pourrait être sensiblement moindre que celui qui a été reçu dans les cycles tarifaires précédents. Par ailleurs, les SDL qui souhaitent adapter leurs actifs et leurs activités en fonction des exigences d'un environnement de ressources énergétiques distribuées pourraient avoir plus de difficulté à obtenir une orientation et un soutien stratégiques et réglementaires.

Demande tarifaire selon la méthode incitative personnalisée pour 2021-2025

La demande de modification des tarifs de distribution présentée par Hydro Ottawa pour la période allant de 2021 à 2025 a été approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Par conséquent, la Société prévoit être en mesure d'exécuter les programmes prévus, de fournir à ses clients un approvisionnement en électricité sûr et fiable et d'obtenir le taux de rendement autorisé. Toutefois, ses résultats pourraient en souffrir si les charges et la consommation d'énergie réelles différaient considérablement

des valeurs prévues ou que ses charges d'exploitation, d'entretien, d'administration et d'investissement ainsi que ses charges financières réelles étaient largement supérieures aux prévisions prises en compte dans le calcul des produits nécessaires approuvés.

Prix du marché de l'électricité

Les prix sur le marché de l'électricité varient en fonction de plusieurs facteurs, entre autres la puissance excédentaire par rapport à la charge dans le marché; la structure du marché; les conditions météorologiques ayant une incidence sur la charge électrique; l'augmentation de la demande d'électricité; les prix de l'énergie absolus et relatifs; les changements dans la politique gouvernementale; ainsi que les développements en matière d'économie d'énergie et de gestion de la demande.

Réalisation des grands projets

Le succès des grands projets et leur achèvement dans les délais impartis sont essentiels pour l'Orientation stratégique à long terme de la Société.

En raison de leur nature même, les grands projets présentent des facteurs de risque, entre autres des retards dans la construction; un dépassement de coûts; une performance de l'équipement ne répondant pas aux attentes; des délais dans l'obtention des autorisations de tous les ordres de gouvernement et de leurs organismes; ainsi que des problèmes techniques dans le raccordement au réseau.

Infrastructure de distribution et de production

Hydro Ottawa a élaboré un Plan du réseau de distribution à long terme afin d'échelonner les investissements nécessaires pour le remplacement de son infrastructure de distribution vieillissante et de se conformer à des normes de fiabilité et d'exploitabilité élevées, tout en suivant le rythme de croissance du territoire qu'elle dessert. Ce plan prend aussi en compte les répercussions du changement climatique, en particulier les variations de la fréquence, de la gravité et des profils d'occurrence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Le vieillissement de l'infrastructure présente un double risque pour les SDL : en plus de la rendre particulièrement vulnérable aux défaillances – par exemple en cas de phénomène météorologique extrême –, il accroît la complexité et le coût de remise en état du réseau de distribution.

Les défaillances de l'équipement pourraient aussi avoir une incidence négative sur la production d'électricité à l'une ou à l'autre des diverses installations de la Société.

Fluctuations des taux de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Une forte dépréciation du dollar américain par rapport au huard peut réduire la valeur des actifs de la Société se trouvant aux États-Unis et des produits qui y sont associés. Inversement, une forte dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine peut réduire la capacité de la Société à financer une croissance supplémentaire sur le marché américain.

Économie

Outre les répercussions découlant expressément de la pandémie, la conjoncture économique locale, nationale et internationale pourrait avoir une incidence considérable sur le rendement de la Société en raison d'éléments comme l'inflation, le risque lié au crédit des clients, le fléchissement de la demande d'électricité ou de services à valeur ajoutée et la disponibilité de capitaux sur le marché pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir un effet sur la stabilité et le rendement de certains partenaires commerciaux importants d'Hydro Ottawa.

Cotes de crédit et taux d'intérêt

La Société conserve sa cote de crédit élevée [catégorie investissement], mais sa croissance soutenue dans des champs d'activité à tarifs non réglementés pourrait avoir une incidence négative sur ses cotes à l'avenir.

Le taux d'intérêt est fixe pour environ 85 % de la dette de la Société, ce qui la met à l'abri de l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt. Le cas échéant, sa facilité de crédit serait touchée, mais dans une mesure limitée.

Infrastructure technologique

Le rendement de la Société repose sur des systèmes d'information complexes utilisés, d'une part, pour les activités de première ligne [par exemple le système d'information géographique, le système de gestion des interruptions de service et le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition)] et, d'autre part, pour les processus administratifs [par exemple les systèmes de facturation et d'information sur la clientèle et les systèmes de planification des ressources de l'entreprise]. Une défaillance d'un ou de plusieurs systèmes clés, une planification inadéquate de la réponse aux besoins en technologie futurs ou un manque d'efficacité dans le passage aux nouveaux systèmes technologiques pourraient avoir une incidence négative sur les activités commerciales.

Bon nombre de ces systèmes clés utilisent les données et les signaux provenant de plusieurs centaines de milliers d'appareils intelligents [principalement les compteurs] ainsi que des systèmes et des interfaces Web connexes. Dans bien des cas, le traitement des données fait appel à plusieurs interfaces automatisées et est

tributaire de plusieurs entités internes et externes, notamment l'Entité responsable des compteurs intelligents de l'Ontario. Les risques associés à une fiabilité ou à une performance inadéquate de n'importe quel composant de ce réseau intégré, ou du réseau dans son ensemble, pourraient perturber des processus opérationnels clés.

On observe une convergence de plus en plus grande entre les systèmes opérationnels de base et les systèmes d'information organisationnels, ainsi qu'une automatisation croissante et une utilisation généralisée de technologies communes pour faciliter cette intégration et cette connectivité. La complexité et l'interconnexion de cette infrastructure technologique pourraient accroître les risques actuels et en créer de nouveaux.

Cybersécurité

La Société est tributaire des systèmes d'information et des réseaux étendus de transmission et d'échange de données. Par ailleurs, l'intégration des systèmes et des données va en augmentant dans le secteur de l'électricité. De ce fait, la Société est de plus en plus exposée aux risques pour la sécurité de l'information, notamment la cybersécurité. Une atteinte à la sécurité, la corruption de données ou une défaillance d'un système dans une ressource partagée ou dans les installations d'un fournisseur de services communs pourraient mettre en péril les systèmes et les ressources d'information d'Hydro Ottawa. La généralisation du télétravail, peut-être à long terme, pourrait accroître les risques pour la cybersécurité.

Opinion des clients et des médias

Partout dans la province, les compagnies d'électricité sont exposées à des risques découlant de l'opinion négative de clients et de la couverture défavorable dans les médias, qui sont généralement attribuables aux prix élevés du produit de base, sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle.

Régimes de retraite

La Société offre à la majorité de ses employés un régime de retraite à prestations déterminées par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [« OMERS »]. Comme OMERS est un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, on peut difficilement connaître la portion des obligations au titre des prestations de retraite ou la juste valeur des actifs du régime qui reviennent à la Société. Selon la stratégie de gestion de la capitalisation de la Société de promotion d'OMERS, une perte nette ou un déficit de financement éventuels pourraient entraîner un rajustement des cotisations et des prestations. La stratégie précise la façon dont les rajustements se feraient au fil des périodes de déficit et d'excédent des cycles du régime de retraite principal d'OMERS.

Hydro Ottawa offre aussi un régime de retraite à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées distincts

à l'intention de petits groupes d'employés du sous-secteur de la production en adoptant des procédures appropriées de financement et d'investissement ainsi que des mécanismes de surveillance adéquats, comme l'exige la loi. La volatilité des marchés de capitaux et des marchés financiers mondiaux pourrait se répercuter sur les obligations au titre des prestations de retraite et les charges de retraite nettes connexes. Rien ne garantit que les actifs des régimes de retraite permettront d'obtenir les taux de rendement prévus à long terme. Les changements induits par le marché qui se répercutent sur le rendement de ces actifs pourraient modifier grandement leur rendement réel.

Profil démographique de l'effectif

À l'échelle du secteur de l'électricité, le nombre d'employés qui partent à la retraite est plus élevé que celui des nouvelles recrues, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société à se doter d'un effectif durable et à atteindre ses objectifs opérationnels. Les investissements d'Hydro Ottawa dans les programmes d'apprentissage, de stages, de diversité, de gestion des connaissances, de planification de la relève et de mobilisation des retraités et des travailleurs âgés visent à gérer les risques associés au profil démographique de l'effectif.

Consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs

Par suite de modifications structurelles touchant la propriété de plusieurs compagnies d'électricité en Ontario, on a observé une certaine consolidation du pouvoir de négociation des travailleurs dans le secteur provincial de l'électricité. Il est difficile de déterminer à l'heure actuelle l'ampleur que pourrait prendre cette consolidation, le cas échéant, ainsi que son incidence éventuelle sur les relations de travail et la prestation des services.

Répercussions de phénomènes météorologiques violents

Des phénomènes météorologiques violents, de plus en plus amplifiés sous l'effet du changement climatique, peuvent avoir une grande incidence sur les résultats financiers, en partie en raison de la diminution des produits et de l'augmentation des dépenses en immobilisations et des charges d'entretien engagées pour réparer ou remplacer l'infrastructure et l'équipement endommagés. Par ailleurs, de façon générale, les produits tirés de la distribution d'électricité augmentent en cas de temps violent et diminuent lorsque les conditions météorologiques sont clémentes.

Les phénomènes météorologiques violents ont aussi eu des répercussions sur le marché de l'assurance, en particulier pour les compagnies d'énergie et d'électricité. On s'attend à une augmentation substantielle des primes d'assurance pour le secteur de l'énergie et des services publics, alors même que l'industrie de l'assurance est moins disposée à offrir une protection contre les dommages.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La fin de 2020 a marqué un tournant pour Hydro Ottawa sur deux aspects importants.

Premièrement, la CEO a annoncé en novembre 2020 sa décision définitive – et les motifs la justifiant – concernant la demande tarifaire présentée par Hydro Ottawa selon la méthode incitative personnalisée pour la période de 2021 à 2025. La Société peut donc maintenant mettre en œuvre le plan d'immobilisations approuvé se chiffrant à un peu moins de 500 millions de dollars qui porte sur son infrastructure de distribution d'électricité et prendre en charge une combinaison équilibrée d'activités : remplacement d'actifs ayant atteint la fin de leur durée de vie, selon l'ordre de priorité établi, ou en cas de situation d'urgence et accroissement de la fiabilité et de la puissance au bénéfice de la clientèle. Elle pourra y parvenir grâce à une augmentation raisonnable des tarifs de distribution au cours de cette période. Hydro Ottawa estime que ce plan lui permettra de continuer d'assurer les services de distribution, qui constituent son principal champ d'activité, tout en répondant aux besoins liés à la croissance démographique et à la modernisation du réseau local et en composant avec la transformation de la filière énergétique dans son ensemble.

Deuxièmement, l'année 2020 est la dernière pour laquelle l'information est présentée en fonction de l'*Orientation stratégique 2016-2020* d'Hydro Ottawa. La Société a atteint de façon remarquable les objectifs établis dans ce document d'orientation. Entre autres, elle a mis en œuvre le plus ambitieux programme d'immobilisations pluriannuel de son histoire et elle a constamment rehaussé l'expérience du service à la clientèle. L'élaboration d'une Orientation stratégique pour la période allant de 2021 à 2025 était pratiquement achevée au moment de la préparation du présent rapport. Ce nouveau document d'orientation définira une stratégie destinée à assurer un bon rendement financier, une adaptation à l'environnement commercial en constante évolution ainsi qu'une croissance stratégique des activités à un rythme approprié.

Il y a maintenant plus d'un an qu'Hydro Ottawa gère les répercussions de la pandémie de COVID-19 et exerce ses activités en respectant les nouveaux protocoles rendus nécessaires par cette crise sanitaire. Il est encore impossible de prévoir avec exactitude la durée de la pandémie et toute la portée de ses répercussions sanitaires, économiques et autres. Toutefois, à la lumière des succès qu'elle a obtenus en 2020, Hydro Ottawa estime être bien placée pour s'adapter aux nouvelles modalités de travail qui permettent de protéger efficacement la santé des employés, le bien-être de la collectivité, l'efficience opérationnelle et les liquidités de l'entreprise.

Grâce à des projets pilotes, à des innovations technologiques et à une planification à long terme, la Société était déjà bien outillée pour s'adapter à des changements potentiellement importants dans le profil de la demande et les exigences en matière de services découlant de l'électrification et des nouvelles attentes des clients. Les changements touchant le monde du travail et les modes de vie

dictés par la pandémie de COVID-19, qui pourraient être durables, contribueront davantage à ces transitions en cours. En outre, ils obligeront les compagnies d'électricité, comme Hydro Ottawa, à faire preuve d'une plus grande souplesse pour répondre aux besoins de la clientèle

De toute évidence, il est impératif de faire reconnaître davantage l'urgence de la lutte contre le changement climatique – de l'échelon local à l'échelle internationale. Le Canada est maintenant déterminé à atteindre la carboneutralité partout au pays d'ici 2050. Pour sa part, la Ville d'Ottawa a pris le même engagement en vertu de sa stratégie intitulée *Évolution énergétique*. Hydro Ottawa est bien placée pour fournir des solutions dans le domaine, à la lumière de la vaste expansion et des travaux de remise à niveau, maintenant pratiquement achevés, de la majeure partie de ses divers actifs de production.

Grâce à ses capacités et à son expertise dans plusieurs filières clés de production d'énergie verte, à différentes échelles et à la fois en amont et en aval du compteur, Hydro Ottawa prévoit être largement en mesure de trouver des occasions d'affaires – découlant non seulement de la décarbonisation, mais aussi de la décentralisation et de la numérisation croissantes des activités de production d'électricité et de gestion de l'énergie – et d'en tirer parti. Même si les effets économiques de la pandémie se sont répercutés sur les activités d'Envari en 2020, la demande pour ses services et son expertise devrait s'intensifier dans un environnement de plus en plus en transition vers la carboneutralité.

Comme toujours, il est fort possible que les politiques et la réglementation aient une incidence sur les activités et le rendement. Dans l'immédiat, signalons la finalisation prochaine de la conception du compte de reports de la CEO pour la COVID-19, qui déterminera le montant qu'Hydro Ottawa limitée pourra recouvrer au titre des coûts supplémentaires engagés en 2020 en raison de la pandémie. Mentionnons également que l'on s'attend à une deuxième phase de la réforme réglementaire et de la modernisation de la CEO, ce qui pourrait avoir une incidence favorable sur les coûts de conformité et l'efficacité opérationnelle globale. Enfin, le gouvernement provincial entreprend la conception d'un nouveau cadre de planification énergétique à long terme, processus au cours duquel les rôles respectifs des principaux organismes de réglementation pourront faire l'objet d'un nouvel examen.

Hydro Ottawa se réjouit à la perspective de poursuivre le dialogue avec les administrations publiques, les organismes de réglementation et les divers intervenants, alors qu'elle amorce la poursuite des ambitions énoncées dans sa nouvelle Orientation stratégique ainsi que la réalisation du plan d'immobilisations et du programme de travail définis dans sa demande tarifaire qui a récemment été approuvée. La Société estime être bien placée pour continuer à créer de la valeur pour son actionnaire, ses clients et sa collectivité grâce à son excellence dans la prestation de services d'électricité et de services connexes.

États financiers consolidés 31 décembre 2020

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). S'acquitter de cette responsabilité exige la préparation et la présentation des états financiers consolidés et d'autres données selon les meilleurs jugements et estimations de la direction, ainsi que les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçues en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,

Bryce Conrad

Président et chef de la direction

Geoff Simpson Chef des finances



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L. 150, rue Elgin Bureau 1800 Ottawa ON K2P 2P8 Canada Téléphone 613-212-5764 Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2020
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.H.P. LE. J. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés Ottawa, Canada

Le 15 avril 2021

État consolidé du résultat net Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
Produits des activités ordinaires et autres produits		
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité (note 20)	994 193	904 030
Produits tirés de la distribution d'électricité (note 20)	190 975	184 215
Produits tirés de la production d'électricité (note 20)	47 471	32 239
Produits tirés des services offerts aux entreprises (note 20)	23 244	34 141
Autres produits (note 20)	9 196	7 439
Produits tirés de la conservation et gestion de la demande	7 415	13 018
Produit lié à l'interruption des activités (notes 4 et 21)	99	3 312
	1 272 593	1 178 394
Charges		
Achat d'électricité	987 991	905 193
Charges d'exploitation (note 21)	138 308	144 883
Amortissement des immobilisations corporelles (notes 6 et 8)	62 828	58 598
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 7)	10 973	10 719
	1 200 100	1 119 393
Résultat avant les éléments suivants :	72 493	59 001
Charges financières (note 22)	36 926	33 766
Produits d'intérêts	(958)	(1 394)
Quote-part du bénéfice des coentreprises [note 9 a)]	(529)	(669)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	37 054	27 298
Charge d'impôt sur le résultat (note 23)	12 497	15 783
Bénéfice net	24 557	11 515
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt (note 5)	9 563	21 007
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	34 120	32 522

État consolidé du résultat global Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	34 120	32 522
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net		
Écarts de change à la conversion des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt	(756)	(2 527)
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
Perte actuarielle au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite de l'impôt	(1 479)	(1 253)
Variation nette des soldes réglementaires liés aux autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	642	973
Total du résultat global	32 527	29 715

Bilan consolidé Au 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020 \$	2019 \$
Actifs	Ψ	Ψ
Actifs courants		
Trésorerie	36 663	102 231
Débiteurs (note 4)	206 779	197 146
Impôt sur le résultat à recevoir	2 443	2 199
Charges payées d'avance	4 126	6 518
Stocks [note 10 b)]	1 292	1 128
Partie courante des billets à recevoir de parties liées (note 10)	8 457	8 564
Trésorerie soumise à des restrictions [note 15 b)]	550	_
	260 310	317 786
Actifs non courants	4==4004	4 000 057
Immobilisations corporelles (note 6)	1 754 004	1 622 257
Immobilisations incorporelles (note 7)	149 385	124 610
Immeubles de placement (note 8)	4 659	4 262
Participations dans des coentreprises [note 9 a)]	19 137	15 273
Billets à recevoir de parties liées (note 10)	2 992	6 942
Trésorerie soumise à des restrictions [note 15 b)]	3 787	2 550
Actifs d'impôt différé (note 23)	15 551	10 135
Total des actifs	2 209 825	2 103 815
Soldes réglementaires (note 5) Total des actifs et des soldes réglementaires	80 982 2 290 807	58 669 2 162 484
Passifs courants Dette bancaire (note 11)	225 564	176 995
Créditeurs et charges à payer (note 12)	203 027	196 658
Impôt sur le résultat à payer	44	37
	428 635	373 690
Passifs non courants		
Produits différés (note 13)	174 680	130 993
Avantages du personnel futurs (note 14)	18 070	15 740
Dépôts de garantie des clients	17 225	26 888
Dette à long terme (notes 15 et 25)	1 060 896	1 060 733
Passifs d'impôt différé (note 23)	75 221	59 503
Autres passifs (note 16)	2 034	2 926
Total des passifs	1 776 761	1 670 473
Capitaux propres	200 452	220 452
Capital social (note 18)	228 453	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global Participation ne donnant pas le contrôle	804 250 967	2 397 239 447
Total des passifs et des capitaux propres	2 2 2 5 6 9 8 5	2 140 770
Soldes réglementaires (note 5)	33 822	2 140 770
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	2 290 807	2 162 484
Total des passils, des capitaux propies et des soldes regiennentaires	2 290 007	Z 10Z 404

Passifs éventuels, engagements et événements postérieurs à la date de clôture (notes 26, 27 et 30)

Au nom du conseil.

Administrateur Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	Capital social \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Participation ne donnant pas le contrôle \$	Résultats non distribués \$	Total
Solde au 31 décembre 2018	228 453	5 204	(93)	229 318	462 882
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	_	_	_	32 522	32 522
Autres éléments du résultat global	_	(2 807)	_	_	(2 807)
Reclassement d'une participation ne donnant pas le contrôle au titre des ventes d'actions [note 18 c)] Dividendes [note 18 b)]	- -	_ _	93 -	(93) (22 300)	– (22 300)
Solde au 31 décembre 2019	228 453	2 397	_	239 447	470 297
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	_	_	_	34 120	34 120
Autres éléments du résultat global	_	(1 593)	_	_	(1 593)
Dividendes [note 18 b)]	_		-	(22 600)	(22 600)
Solde au 31 décembre 2020	228 453	804	_	250 967	480 224

Tableau consolidé des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	34 120	32 522
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles	62 828	58 598
Amortissement des immobilisations incorporelles	10 973	10 719
Perte (profit) à la sortie d'actifs non financiers (note 21)	1 083	(563)
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	325	270
Quote-part du bénéfice des coentreprises	(529)	(669)
Amortissement des produits différés (note 20)	(4 588)	(3 567)
Avantages du personnel futurs	173	` 421 [°]
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts	35 968	32 372
Charge d'impôt sur le résultat	12 497	15 783
Autres	271	(17)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes	<u></u>	(,
liés à l'exploitation (note 24)	570	(8 983)
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(2 215)	(8 285)
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus	(35 407)	(32 160)
Apports de capital provenant de la clientèle	21 930	12 520
Apports de capital provenant des la clientele Apports de capital provenant des promoteurs (note 6)	7 815	8 395
Variation des dépôts de garantie des clients	6 815	(773)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		, ,
Variations nettes des soldes réglementaires	(9 563) 143 066	(21 007) 95 576
	143 000	95 570
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(189 580)	(228 338)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(36 139)	(7 743)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	1 735	19 059
Participations dans des coentreprises, déduction faite des dividendes reçus	(3 335)	(2 920)
Charges financières payées	(5 642)	(5 438)
Trésorerie soumise à des restrictions détenue en fiducie	(1 787)	(1 200)
Remboursement des billets à recevoir des coentreprises	402	1 658
	(234 346)	(224 922)
Financement		
Produit de l'émission de titres de créance à long terme, déduction faite des frais d'émission	(162)	287 073
Remboursements d'obligations locatives	(95)	(85)
Dividendes versés [note 18 b)]	(22 600)	(22 300)
5dodoc 10.000 [do 10.07]	(22 857)	264 688
Variation nette de la trésorerie	(114 137)	135 342
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	(74 764)	(210 106)
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie, à la clôture de l'exercice	(188 901)	(74 764)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (la « Société ») est une société de portefeuille constituée en société le 3 octobre 2000 dont l'unique actionnaire est la Ville d'Ottawa. Les principales activités de la Société, lesquelles sont menées par ses filiales et par les coentreprises énumérées ci-dessous, consistent en la distribution d'électricité au sein de la Ville d'Ottawa, la production d'énergie renouvelable et la prestation des services aux entreprises liés à la distribution et à l'énergie. La Société est constituée et établie au Canada, son siège social étant situé au 2711 Hunt Club Road, Ottawa (Ontario) K1G 5Z9.

Les principales filiales en exploitation, toutes détenues en propriété exclusive par la Société, soit directement ou indirectement, étaient les suivantes au 31 décembre 2020 :

Filiale	Principales activités
Hydro Ottawa limitée (« Hydro Ottawa »)	Société réglementée de distribution d'électricité, régie par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») qui possède et exploite une infrastructure électrique dans la Ville d'Ottawa et le village de Casselman. Outre les services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros.
Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa »)	Exerçant ses activités sous la marque Portage Power, Énergie Ottawa détient et exploite 16 centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 115 MW situées en Ontario et au Québec (aux chutes de la Chaudière) et dans l'État de New York. Les principales filiales d'Énergie Ottawa comprennent Chaudiere Hydro L.P. (« CHLP »), Hull Energy L.P. (« Hull Energy LP »), EONY Generation Limited (« EONY »), Chaudiere Hydro North L.P. (« CHLP North »), EO Generation LP (« EO Gen ») et Financière de la Chaudière S.E.C. (« FCSEC »).
Envari Holding Inc. (« Envari »)	Envari fournit des services spécialisés de gestion de l'énergie et des services d'infrastructure. Ces services comprennent principalement des solutions clé en main liées à l'électricité, la conception de lampadaires, des services de conversion et d'entretien et des services exclusifs de vérification de câbles non destructive. Au nombre des principales filiales d'Envari, on retrouve notamment Envari Energy Solutions Inc. et Energy Ottawa Cable Testing Services Inc. (« Cable Q »).

Hull Energy LP procède actuellement à des travaux de remise à niveau importants de sa centrale électrique, alors que la direction a jugé que CHLP North avait pratiquement terminé des travaux de remise à niveau importants de sa centrale le 13 février 2020 (les « projets de remise à niveau »). Une fois les projets quasi achevés en 2021, Hull Energy LP vendra toute l'électricité produite à la province de l'Ontario dans le cadre de contrats d'approvisionnement en électricité d'une durée de 40 ans en vertu du Volet projets municipaux du programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).

Les coentreprises dans lesquelles la Société participait au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Coentreprise	Principales activités
PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») (détenue à 60 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 6 MW située au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») (détenue à 50,05 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 4 MW située au site d'enfouissement Laflèche, à Moose Creek, en Ontario.
Zibi Community Utility LP (« ZCU ») (détenue à 50 %)	Actuellement à l'étape de la conception en vue de la construction, de la détention et de l'exploitation d'une installation thermique destinée au projet Zibi situé dans le centre-ville d'Ottawa et à Gatineau.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (SUITE)

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de la maladie à coronavirus (la « COVID-19 ») était devenue une pandémie. Cela a poussé les gouvernements du monde entier, y compris les gouvernements du Canada et des États-Unis, à adopter des mesures d'urgence afin de lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes de quarantaine volontaire et des mesures de distanciation sociale, ont causé des perturbations pour les entreprises à l'échelle mondiale et en Ontario, au Québec et dans l'État de New York, ce qui a entraîné un ralentissement économique. De plus, l'arrêt des travaux non essentiels a ralenti le taux d'avancement global des travaux de remise à niveau de Hull Energy LP. L'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la préparation des présents états financiers consolidés et sur la Société est abordée à la note 2 d) (Utilisation d'estimations), à la note 5 (Soldes réglementaires), à la note 11 (Facilité de crédit), à la note 19 c) (Risque de crédit) et à la note 19 d) (Risque de liquidité).

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et leur publication a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration de la Société le 15 avril 2021.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les avantages du personnel futurs [voir la note 3 p)].

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente à la réalisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures des organismes de réglementation et des gouvernements. L'évaluation de la durée et de la gravité de la pandémie de COVID-19 dans la préparation des présents états financiers consolidés comporte des incertitudes. Par conséquent, les estimations, les jugements et les hypothèses formulés par la direction concernant les répercussions de la pandémie, lesquelles peuvent nuire de manière importante aux activités, aux résultats financiers et à la situation de la Société au cours de périodes futures, comportent également des incertitudes. La direction révise en permanence ses estimations et jugements à partir de l'information disponible la plus récente. Selon la direction, les présents états financiers consolidés ont été dûment préparés, en posant un jugement éclairé et en appliquant des seuils d'importance relative raisonnables en conformité avec les principales méthodes comptables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations et des jugements ont été formulés dans le cadre de l'application des IFRS sont présentés ci-après :

i) Débiteurs

Les débiteurs, qui comprennent les créances non facturées, sont présentés d'après les montants qui devraient être recouvrés, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues. La direction se fonde sur l'historique de pertes et les informations prospectives, ainsi que sur le classement chronologique et les arriérés des débiteurs à la date de clôture pour calculer la provision.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

ii) Soldes réglementaires

La comptabilisation et l'évaluation des soldes réglementaires sont tributaires de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements, y compris des hypothèses relatives à l'interprétation des règlements et des décisions de la CEO. La Société continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation.

iii) Comptabilisation des produits

La Société utilise la méthode à l'avancement pour comptabiliser les contrats à prix fixe visant l'offre de certains produits et services. L'utilisation de la méthode à l'avancement exige que la Société estime les travaux exécutés jusqu'à la date considérée par rapport au travail total à exécuter. La direction effectue des examens périodiques des coûts estimés pour achever les travaux, le degré d'avancement estimé, ainsi que les produits et les marges comptabilisés, contrat par contrat. L'incidence de toute révision des estimations des coûts et des résultats est reflétée dans la période au cours de laquelle la nécessité d'une révision est connue.

iv) Durées d'utilité des actifs amortissables

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé d'après des estimations des durées d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. La direction estime les durées d'utilité des divers types d'actifs en se fondant sur des hypothèses et des estimations quant aux caractéristiques de durée d'utilité d'actifs semblables d'après une longue expérience dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité.

v) Dépréciation des actifs non financiers

La direction examine si les actifs non financiers sont dépréciés en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs décrite à la note 3 o). De par leur nature, les estimations des flux de trésorerie futurs, y compris les estimations des dépenses d'investissement, des produits des activités ordinaires, des charges d'exploitation, des taux d'actualisation, de la production d'électricité, de l'inflation, des taux de capitalisation finaux et des prix du marché futurs projetés (y compris les incitatifs accessoires, les incitatifs liés à la capacité et les autres incitatifs de marché), sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. La direction tient compte de la conjoncture actuelle et de l'expérience passée et, au besoin, elle obtient l'avis de tiers pour étayer ses estimations.

vi) Avantages du personnel futurs

L'évaluation des avantages du personnel futurs nécessite de nombreuses estimations et hypothèses. Les actuaires formulent des hypothèses pour les éléments comme les taux d'actualisation, les augmentations de salaire futures et les taux de mortalité pour déterminer les charges au titre des prestations et les obligations au titre des prestations définies.

vii) Apports de capital

Le moment où la clientèle s'acquitte de ses obligations de prestation relativement aux apports de capital est fonction de certaines estimations liées à la consommation future d'électricité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

viii) Impôt différé

Les interprétations, les réglementations et les lois fiscales des différents territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités sont sujettes à changement. Les actifs d'impôt différé sont évalués par la direction chaque date de clôture afin de déterminer leur probabilité de réalisation au titre du résultat imposable futur, en tenant compte des éventuelles possibilités de planification fiscale. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible.

ix) Indice de dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, ou plus tôt si nécessaire, la direction exerce son jugement pour déterminer s'il existe un indice que la valeur comptable d'un actif non financier (ou d'une unité génératrice de trésorerie, « UGT ») est supérieure à sa valeur recouvrable. Aux fins de cette évaluation, la direction doit se demander si des événements ou des changements de situation pourraient avoir influé sur le caractère recouvrable de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une UGT. La direction prend en compte différents indicateurs, notamment l'évolution défavorable du secteur d'activité ou de la conjoncture économique (notamment les répercussions éventuelles de la pandémie de COVID-19), un changement du degré ou du moyen d'utilisation d'un actif, le rendement économique moins élevé que prévu d'un actif ou une variation importante des taux du marché ou des taux d'intérêt.

D'après le jugement de la direction, un indice de dépréciation [au sens qu'en donne la norme comptable internationale IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 »)] existait pour EONY au 31 décembre 2020 relativement aux prix du marché de l'énergie dans l'État de New York. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie sont sensibles aux différentes données d'entrée qui servent au calcul de la valeur d'utilité et, de ce fait, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure [note 2 d) v)]. De plus amples renseignements sur l'analyse de la valeur d'utilité de 2020 par la direction sont présentés à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales, y compris celles qui sont décrites à la note 1. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en dirigeant ou en contrôlant les activités de celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Les opérations intersociétés et les soldes intersociétés ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société selon des méthodes comptables uniformes.

b) Coentreprises

Tous les partenariats sont classés soit comme une coentreprise, soit comme une entreprise commune conformément à l'IFRS 11, *Partenariats*. Comme il est décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, la Société participe à trois coentreprises dans le cadre desquelles le contrôle est partagé avec des tiers aux termes d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations de la Société dans les coentreprises sont comptabilisées initialement au coût, et ensuite ajustées pour refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes, des variations des autres éléments du résultat global et des dividendes ou distributions reçus de ses coentreprises après l'acquisition, le cas échéant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

c) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique ne sont pas reconvertis; ils demeurent au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les écarts de change en résultant sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les actifs et passifs d'EONY sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au cours de la période de présentation. Les écarts de change en résultant sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de cet établissement et convertis au taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

d) Réglementation - Hydro Ottawa

Hydro Ottawa est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs de transport et de distribution d'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, Hydro Ottawa a continué d'exercer ses activités selon une méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée (la « méthode incitative personnalisée ») prescrite par la CEO. Cette méthode est l'une des options d'établissement des tarifs que prévoit la politique intitulée Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors: A Performance- Based Approach. Hydro Ottawa a déposé une demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée auprès de la CEO le 29 avril 2015 demandant l'autorisation de changer les tarifs qu'elle facture pour la livraison d'électricité, les services de détail, les provisions, le facteur de perte et les services spécifiques pour une période de cinq ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020. Cette demande portait sur le calcul des produits des activités ordinaires nécessaires au recouvrement des coûts et l'établissement d'un taux de rendement sur une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire. Les éléments clés du cadre de la méthode incitative personnalisée d'Hydro Ottawa comprennent l'établissement de plusieurs comptes réglementaires, à savoir : un compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices asymétrique, un compte d'écart lié aux besoins en revenus découlant de l'entrée d'immobilisations, un compte de report lié aux nouvelles installations, un compte de report lié aux ententes de recouvrement des coûts de raccordement et un compte de report lié au mécanisme de rajustement en fonction de l'efficience. Une demande d'établissement des tarifs incitative annuelle est requise pour fixer les tarifs annuels pour la période allant de 2017 à 2020. Les tarifs de 2020 ont été établis en fonction de la demande d'établissement des tarifs incitative mise à jour pour l'année 5 déposée par Hydro Ottawa.

Le 10 février 2020, Hydro Ottawa a déposé sa demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée portant sur les tarifs de distribution et d'autres frais pour une période de cinq ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025. En novembre 2020, la CEO a rendu sa décision finale et ses motifs concernant la demande d'établissement des tarifs pour 2021 à 2025 d'Hydro Ottawa. En outre, le 7 janvier 2021, les ordonnances tarifaires finales d'Hydro Ottawa pour 2021 ont été approuvées, et elles comprenaient les tarifs de distribution de base et les tarifs des services à basse tension, des services de transport, des services de détail et des services spécifiques. La demande comprenait également la sortie de certains comptes de report et d'écart au 31 décembre 2019 de même que les ajustements prescrits, y compris les intérêts projetés jusqu'au 31 décembre 2020. La structure des tarifs à taux fixe et à taux variable d'Hydro Ottawa pour toutes les catégories de clients a été approuvée par la CEO. Une demande d'établissement des tarifs incitative annuelle est requise pour fixer les tarifs et les frais pour les années tarifaires de 2022 à 2025. Une fois les tarifs approuvés, ils ne sont pas ajustés si le coût réel diffère de l'estimation, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Réglementation - Hydro Ottawa (suite)

En janvier 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 14, Comptes de report réglementaires (l'« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés si, et seulement si, dans leur premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS, elles ont opté pour la comptabilisation des soldes des comptes de report réglementaires conformément aux exigences de l'IFRS 14.

Hydro Ottawa a déterminé que certains soldes débiteurs et créditeurs attribuables aux activités à tarifs réglementés sont admissibles au traitement comptable réglementaire conformément à l'IFRS 14 et aux principes comptables prescrits par la CEO dans le *Manuel des procédures comptables* destiné aux distributeurs d'électricité. Les soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés à même les tarifs futurs, des produits qui doivent être remis aux clients ou recouvrés auprès d'eux, ou des soldes qui peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa relativement à l'acquisition de ces services.

Les soldes réglementaires se composent surtout des éléments suivants :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés avenants tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les frais qu'Hydro Ottawa a engagés relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global par rapport aux frais qui ont été réglés avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs au fil du temps, et ces écarts sont comptabilisés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Le mécanisme d'ajustement pour pertes de produits (le « MAPP ») retrace et élimine les pertes de produits tirés de la distribution d'électricité qui résultent des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD »).
- Le compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfices (« MPB ») englobe 50 % des revenus tirés des activités réglementées excédant le rendement des capitaux propres approuvé d'Hydro Ottawa pour les années 2016 à 2020.

Le facteur Y des installations tient compte de l'incidence sur les besoins en revenus des coûts d'investissement liés aux nouvelles installations d'administration et d'exploitation pour les exercices 2019 et 2020 et du remboursement au titre des besoins en revenus lié aux anciennes installations.

- Le profit sur la vente des anciennes installations se rapporte au profit après impôt lié à la vente des anciennes installations.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement des avantages complémentaires de retraite lié aux écarts actuariels cumulés.
 Ce compte fait l'objet d'un ajustement annuel et les variations sont imputées aux écarts actuariels cumulés.
 En conformité avec les directives de la CEO, aucune charge d'intérêt n'est portée à ce compte.
- Le compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des avantages complémentaires de retraite (« compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR ») cumule les intérêts sur l'écart entre les cotisations d'Hydro Ottawa aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et les charges à payer au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisées à l'état du résultat net d'Hydro Ottawa limitée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Réglementation - Hydro Ottawa (suite)

Les autres écarts et coûts reportés comprennent les éléments suivants :

- l'écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») et ceux qui sont facturés aux clients;
- l'écart entre les profits réels ou les pertes réelles attribuables à la sortie d'immobilisations et les profits et pertes prévus;
- l'écart entre le facteur d'extension calculé au point de départ de 2014 et au point d'arrivée de l'exercice à l'étude tel qu'il est multiplié par les besoins en revenus énoncés dans le plan annuel portant sur les taux de l'année en question, aussi appelé le mécanisme de rajustement en fonction de l'efficience.

Hydro Ottawa comptabilise des intérêts sur les soldes réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Hydro Ottawa continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, Hydro Ottawa comptabilise la provision dans les charges d'exploitation de l'exercice.

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Selon que certains critères sont remplis ou non, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients lorsqu'elle transfère un bien ou un service à un client, que ce soit progressivement ou à un moment précis. Dans le cas de produits tirés d'autres sources, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires progressivement en tenant compte des faits et circonstances de l'accord.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir, exclusion faite des escomptes, des remises et des taxes de vente et d'autres sommes perçues pour le compte de tiers, dans le cadre des ententes génératrices de produits qui suivent :

i) Recouvrement des coûts liés à l'électricité

Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité représentent la refacturation aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et ils sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité sont réglementés par la CEO et ils comprennent les coûts facturés aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du réseau électrique du marché de gros. La Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de la présente entente génératrice de produits et, par conséquent, elle les a présentés selon le montant brut.

ii) Distribution d'électricité

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires (suite)

iii) Production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité produite est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs conformément à l'entente contractuelle applicable.

iv) Services offerts aux entreprises

Les produits tirés des services aux entreprises s'entendent des produits gagnés aux termes de contrats pour prestation de services liés à des activités de distribution, à des projets de gestion et d'analyse clé en main liés à l'électricité, aux services d'installation et d'entretien des lampadaires, à des projets de raccordement de poteaux et de location de conduites, et à la vérification de câbles non destructive.

Certains services offerts aux entreprises (projets liés à la distribution, projets de gestion clé en main liés à l'électricité et services d'installation de lampadaires) sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement, en fonction de laquelle les produits et les coûts qui s'y rattachent sont comptabilisés progressivement et au prorata du degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Les pertes sur ces contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes. Les produits tirés des autres services offerts aux entreprises sont comptabilisés progressivement, à mesure que les services sont rendus ou selon le mode linéaire sur la durée du contrat si les services rendus se composent d'un nombre indéterminé de prestations sur une durée prédéfinie.

v) Autres

Les autres produits visent essentiellement la location d'immeubles de placement, les apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités ordinaires, et les autres frais liés aux comptes tels que les frais d'ouverture de compte et les pénalités de retard.

Les produits tirés de la location d'immeubles de placement sont comptabilisés progressivement, à mesure que les services sont fournis, tandis que les autres frais liés aux comptes sont comptabilisés à un moment précis. Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients actuels et futurs un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et sont amortis dans les produits des activités ordinaires selon le mode linéaire de façon progressive (c'est-à-dire au long de la période où le client recevra les services), ce qui correspond habituellement au taux utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle connexe (c'est-à-dire la durée d'utilité des biens connexes).

Les apports de capital reçus des promoteurs pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles afin de raccorder les futurs clients au réseau de distribution de la Société sont considérés comme hors du champ d'application de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les apports de capital reçus des promoteurs sont comptabilisés en tant que produits différés et amortis dans les produits tirés d'autres sources à un taux équivalent à celui utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

Les produits tirés de la location d'immeubles de placement sont également considérés comme hors du champ d'application de l'IFRS 15 et, par conséquent, ils sont classés en tant que produits tirés d'autres sources et sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Produits d'intérêts et charges financières

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent au moyen de la méthode de l'intérêt effectif et comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des parties liées.

Les charges financières sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées en charges à moins qu'elles ne soient incorporées au coût d'un actif admissible.

g) Produits tirés des subventions gouvernementales

Les produits tirés des programmes du gouvernement comme les programmes de CGD sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que toutes les conditions connexes ont été remplies. Les subventions reçues aux termes de la méthode de financement visant le recouvrement intégral des coûts sont comptabilisées à titre de produits sur une base systématique au cours de la période afin de correspondre aux coûts qu'elles sont censées compenser. Les primes fondées sur le rendement en vertu de la CGM sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable. Le 21 mars 2019, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario a annoncé que les programmes de CGD seraient progressivement supprimés d'ici à la fin de 2021.

h) Impôt sur le résultat

La Société, Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Envari sont chacune considérées comme un service municipal d'électricité et sont tenues de faire des paiements tenant lieu d'impôt sur les bénéfices comme le prévoit la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de leur capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de leurs produits des activités ordinaires sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant égal à l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

La Société, Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Envari comptabilisent l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan. Aux termes de cette méthode, l'impôt sur le résultat exigible de l'exercice est calculé d'après le résultat imposable. L'impôt différé découlant des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs est calculé au moyen des taux d'imposition quasi adoptés qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les différences temporaires se résorberont.

La Société évalue la possibilité de réaliser ses actifs d'impôts différés chaque date de clôture. Dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé. La Société prend en compte l'historique des pertes fiscales (y compris les éventuelles possibilités de planification fiscale pour l'utilisation future de ces pertes), les conditions économiques dans lesquelles elle exerce ses activités et ses prévisions et projections pour déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire.

Hydro Ottawa comptabilise les soldes réglementaires au titre du montant d'impôt futur devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs, tel que le prescrit la CEO.

EONY est assujettie au régime fiscal des États-Unis (le *Internal Revenue Service*) étant donné que plus de 10 % des produits qu'elle tire des activités ordinaires proviennent d'activités menées hors des frontières municipales de la Ville d'Ottawa. PowerTrail est assujettie à l'impôt en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa par l'entremise d'Énergie Ottawa et de la Société. Ces impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Impôt sur le résultat (suite)

Moose Creek LP, CHLP, EO Gen., CHLP North, Hull Energy LP, FCSEC et ZCU sont des entités non assujetties à l'impôt fédéral et provincial. L'impôt sur le résultat net est assumé par chacun des partenaires par le truchement de l'attribution du bénéfice imposable.

i) Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions concernant les retraits ou l'utilisation aux termes de certains accords contractuels est classée en tant que trésorerie soumise à des restrictions.

j) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires tirées sur la facilité de crédit de la Société dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation. La trésorerie et la dette bancaire sont compensées, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

k) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur (et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net, en tant que profit ou perte latent découlant des ajustements à la valeur de marché). Les actifs financiers sont classés selon le modèle économique de la Société qui sous-tend la gestion de ces actifs financiers et selon les modalités contractuelles des flux de trésorerie connexes.

Au moment de la comptabilisation initiale, les passifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il a été désigné comme un dérivé lors de la comptabilisation initiale.

La Société classe et évalue ensuite ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les débiteurs et les billets à recevoir de parties liées sont des actifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant.
- La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients et la dette à long terme sont des passifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Instruments financiers (suite)

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. Le risque de crédit propre à la Société et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les instruments financiers sont classés en utilisant une hiérarchie comportant trois niveaux. Les niveaux reflètent les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, et se présentent comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les prix cotés non ajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : les données relatives au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, font l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les pertes de valeur significatives sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances liées à l'électricité, des créances non facturées et des créances clients au moyen d'une méthode simplifiée, tel que le permet l'IFRS 9, au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté, la Société effectue une analyse quantitative et qualitative d'après sa propre expérience et en fonction des informations prospectives. La Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en souffrance s'il est improbable que l'emprunteur rembourse ses créances intégralement à la Société sans qu'il soit nécessaire que la Société prenne des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan dans la mesure où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

I) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement des terrains, des bâtiments et agencements, de l'infrastructure et de la distribution d'électricité, du mobilier et du matériel, du matériel roulant, du matériel de production d'électricité, des bassins, barrages et voies navigables, ouvrages de génie civil ainsi que des actifs en cours de construction. Les actifs au titre de droits d'utilisation selon l'IFRS 16, *Contrats de location*, dont il est question à la note 3 u), sont classés dans les immobilisations corporelles dans les présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

I) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des actifs produits par la Société pour elle-même comprennent les dépenses directement attribuables pour la mise en service de l'actif, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, les avantages du personnel, le transport, les services impartis et les coûts d'emprunt. Lorsque des parties d'un élément des immobilisations corporelles sont importantes et ont des durées d'utilité économiques estimées distinctes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs. Ces apports sont traités comme des produits différés.

Le coût des inspections importantes et des entretiens majeurs est comptabilisé au titre de la valeur comptable d'un actif pourvu que la Société tire des avantages économiques futurs de cette dépense. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien courant, des réparations et de la maintenance sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée de service estimée de chaque composante des immobilisations corporelles. Les pièces de rechange d'urgence qui devraient être utilisées sur plus d'un exercice sont considérées comme des actifs en cours de construction et ne sont amorties qu'au moment où elles sont mises en service.

Les profits et pertes à la sortie des immobilisations corporelles mises hors service, vendues, ou autrement décomptabilisées sont comptabilisées en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation. Les indemnités versées par des tiers pour les immobilisations corporelles perdues, dépréciées ou abandonnées sont évaluées à la juste valeur et comptabilisées lorsque l'indemnité devient exigible.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Terrains, bâtiments et ouvrages

Terrains Indéfinie
Bâtiments et agencements 10 à 100 ans
Ouvrages de génie civil 100 ans
Infrastructure de distribution d'électricité 10 à 60 ans

Production et autre

Matériel de production10 à 50 ansBassins, barrages et voies navigables100 à 125 ansMobilier et matériel5 à 40 ansMatériel roulant7 à 15 ans

Les actifs en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis.

Les coûts d'emprunt sont incorporés au coût de l'actif à titre de composante du coût des immobilisations corporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation correspond au coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

m) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits fonciers et les droits relatifs à l'eau, les logiciels, les apports de capital, les contrats d'achat d'électricité, les coûts contractuels différés et les actifs en cours de développement. Les droits relatifs à l'eau représentent la valeur intrinsèque du droit de soutirer de l'eau des rivières et des lacs appartenant à l'État aux fins de la production d'électricité.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de service estimée des immobilisations connexes, tandis que les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les profits ou pertes à la sortie des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Droits relatifs à l'eau d'une durée déterminée	7 à 100 ans
Logiciels	5 à 15 ans
Autres droits contractuels	
Ententes visant des apports de capital	45 ans
Contrats d'achat d'électricité (« CAE »)	15 ans
Coûts contractuels différés	15 ans

n) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un terrain ou un immeuble détenu à des fins autres que son utilisation pour les activités d'exploitation de la Société. La Société détient des immeubles de placement en vue de l'expansion éventuelle du réseau de prestation des services ou comme immeuble administratif excédentaire. Les immeubles de placement sont évalués au coût majoré des coûts de transaction, et les immeubles de placement amortissables ont une durée d'utilité estimée allant de 25 ans à 50 ans. Tout profit ou perte résultant de la vente d'un immeuble de placement est comptabilisé immédiatement dans l'état consolidé du résultat net.

o) Dépréciation des actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, ou avant si cela s'impose, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif non financier (ou d'une UGT). Une UGT désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe une indication de dépréciation, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif non financier excède de manière significative sa valeur recouvrable, l'écart est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à titre de perte de valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

o) Dépréciation des actifs non financiers (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (c'est-à-dire certains droits relatifs à l'eau) et les actifs en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation (au sein de leur UGT respective) au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Pour établir la valeur recouvrable de l'actif d'une UGT, la Société détermine sa valeur d'utilité, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs par application d'un taux d'actualisation qui reflète les variations de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif de l'UGT. Le taux d'actualisation estimé et utilisé par la direction correspond au coût moyen pondéré du capital pour l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. Les valeurs finales sont prises en compte dans le cadre de la détermination du calcul de la valeur d'utilité par la direction et elles s'appuient sur une approche fondée sur les multiples du bénéfice faisant intervenir le taux de capitalisation final.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure n'existe plus ou a diminué, cette perte est reprise et la valeur recouvrable est rétablie. La valeur comptable qui fait suite à une reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été inscrite (déduction faite de l'amortissement) si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Les mesures d'indemnisation de la dépréciation d'actifs non financiers, comme les recouvrements d'assurance, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises et elles ne font pas l'objet d'une compensation au titre du coût de restauration, d'achat ou de construction d'actifs de remplacement.

p) Avantages du personnel futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le « Régime », « OMERS »). OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. Le Régime est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement du Régime.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la répartition des actifs et des passifs du Régime entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées à titre de charges d'exploitation. La Société partage les risques actuariels des autres entités participantes au régime, et ses cotisations futures peuvent donc être accrues en raison de pertes actuarielles provenant des autres entités participantes. En outre, les cotisations de la Société pourraient être accrues si d'autres entités se retirent du régime.

CHLP est le promoteur du régime de retraite des employés d'Hydro Chaudiere S.E.C. et des employeurs participants (le « régime de retraite Hydro Chaudiere »), régime qui offre des prestations de retraite à certains des employés de la Société. Le régime de retraite Hydro Chaudiere est comptabilisé comme suit :

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est calculée comme suit : les placements dans des fonds d'obligations, des fonds d'actions et d'autres fonds de placement sont évalués d'après les valeurs par part fournies par le gestionnaire de fonds, lesquelles reflètent la quote-part du fonds dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture fournis par des courtiers en valeurs mobilières canadiens, et les placements à court terme sont évalués au coût, compte tenu des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

- i) Régimes de retraite (suite)
 - Les obligations au titre des prestations définies du régime de retraite Hydro Chaudiere sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
 - Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et selon les meilleures estimations que fait la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite et de l'espérance de vie.
 - La charge au titre des prestations définies est présentée au titre des avantages du personnel au poste « Résultat net » à l'état consolidé du résultat net et elle comprend, selon le cas, le coût estimatif des avantages du personnel liés aux services rendus pour l'exercice considéré, le coût financier, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere, les modifications du régime, les compressions, les autres frais d'administration liés aux régimes de retraite et les profits et pertes sur règlement, le cas échéant. Le coût des services rendus, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere et le coût financier sont calculés par application du taux d'actualisation ayant servi à évaluer l'obligation au titre du régime à l'ouverture de l'exercice.
 - Les réévaluations des actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere et de l'obligation au titre des prestations définies sont présentées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global et elles découlent des écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations définies, l'écart entre le rendement réel (déduction faite des coûts liés à la gestion des actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere) et les produits d'intérêts sur les actifs du régime, s'il y a lieu. Les principales hypothèses relatives au régime de retraite Hydro Chaudiere sont évaluées et révisées au besoin.
 - Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Hydro Chaudiere pour l'exercice au cours duquel il survient.

La juste valeur des actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere est déduite de l'obligation au titre des prestations définies. Le montant net est comptabilisé comme actif au titre des prestations définies ou passif au titre des prestations définies.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Société comprennent une couverture d'assurance-vie, une prestation forfaitaire de retraite et d'autres avantages. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages du personnel futurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages du personnel futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Cependant, dans le cas d'Hydro Ottawa, ces montants sont reclassés dans le solde débiteur de comptes réglementaires, comme l'autorise la CEO.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Avantages du personnel futurs (suite)

iii) Avantages du personnel

La Société offre des avantages du personnel à court terme comme une assurance salaire, une assurance emploi, des congés à court terme rémunérés, des congés de maladie et une assurance soins médicaux et dentaires. Ces avantages sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus et leur valeur n'est pas actualisée. Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés à titre de charge, sauf s'ils peuvent être inscrits à l'actif au titre du coût d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif est inscrit au titre des avantages du personnel à court terme non payés, le cas échéant, relativement aux services rendus pour la période écoulée.

La Société comptabilise un passif au titre du coût prévu des congés de maladie accumulés non acquis à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La Société présente son obligation au titre des congés de maladie accumulés non acquis en tant que passif non courant puisqu'elle ne prévoit pas devoir régler l'ensemble des congés de maladie dans les 12 mois suivant la date de clôture.

q) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus auprès des clients non résidentiels pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution des obligations en matière de construction. Les dépôts de garantie des clients visant à garantir le paiement des factures d'électricité comprennent les intérêts connexes qui sont dus aux clients. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

r) Provisions et éventualités

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres au passif.

L'évaluation de la probabilité des événements éventuels exige que la direction exerce son jugement quant à la probabilité de l'exposition à une perte potentielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un actif éventuel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés. Toutefois, un actif éventuel est présenté lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

s) Produits différés

Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires conformément à ce qui est énoncé à la note 3 e) v).

t) Frais d'émission de titres d'emprunt

Les frais d'émission de titres d'emprunt qui sont externes, directs et différentiels dans le cadre de ses placements de débentures et d'obligations sont déduits du produit de l'émission des titres d'emprunt et amortis sur la durée de vie de l'instrument connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

u) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si un contrat est un contrat de location ou s'il en contient un en déterminant si ce contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

i) En qualité de preneur

À titre de preneur, la Société comptabilise les contrats de location comme des actifs au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués initialement au coût et, par la suite, au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût initial de l'actif au titre du droit d'utilisation équivaut au montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative correspondante, majoré des coûts initiaux engagés pour mettre les actifs en service. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont classés dans les immobilisations corporelles dans les présents états financiers consolidés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements au titre de la location qui n'ont pas été effectués à la date de début. Les paiements de loyers sont actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal de la Société qui reflète la capacité de cette dernière à emprunter de l'argent pour une durée similaire, pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif sous-jacent ou un titre similaire dans un environnement économique similaire. Les paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la Société de la somme qu'elle s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société réévalue sa décision d'exercer une option d'achat, une option de prolongation ou une option de résiliation. Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduite à zéro. Les paiements en vertu des obligations locatives sont ventilés entre la charge financière et une réduction du solde de l'obligation locative.

Si la Société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif au titre du droit d'utilisation avant la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité selon le mode linéaire. Dans le cas contraire, l'amortissement est calculé sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité de l'actif. La durée d'un contrat de location comprend les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les coûts directs initiaux engagés avant le début du contrat de location ne sont pas dépréciés.

Les paiements versés aux termes des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation sur la durée des contrats de location à l'état consolidé du résultat net.

ii) En qualité de bailleur

Les contrats de location dans le cadre desquels la Société assume tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location-financement. La Société détient un contrat de location en tant que bailleur relatif à des terrains et à des bâtiments. Selon les modalités du contrat de location, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ne sont pas transférés au preneur et, par conséquent, le contrat de location a été classé comme un contrat de location simple. Les loyers tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location applicable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

v) Stocks

Les stocks se composent des matériaux et des fournitures utilisés aux fins de l'installation et de l'entretien des lampadaires dans le cadre des services aux entreprises fournis par la Société. Les stocks sont évalués à la moyenne pondérée des coûts variables ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Selon la méthode du coût moyen pondéré, le coût de chaque élément est déterminé à partir de la moyenne pondérée du coût d'éléments similaires au début d'une période et du coût d'éléments similaires achetés au cours de la période. La valeur nette de réalisation s'entend du prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente applicables, le cas échéant.

4. DÉBITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Créances liées à des contrats conclus avec des clients		
Créances liées à l'électricité	64 846	58 218
Créances non facturés liés à l'électricité	79 710	78 417
Créances liées à la SIERE	27 615	24 900
Créances clients et autres débiteurs	10 730	9 425
Montants à recevoir de parties liées (note 28)	21 138	18 036
Moins : la correction de valeur pour pertes [note 19 c)]	(3 992)	(2 046)
	200 047	186 950
Créances liées à d'autres sources		
Conservation et gestion de la demande	1 958	2 472
Taxes de vente à recevoir	1 796	3 974
Produit d'assurance à recouvrer - événement relatif au groupe 1	_	2 554
Produit d'assurance à recouvrer - inondations (note 21)	2 978	1 196
	206 779	197 146

Au cours de l'exercice et sur la base des dernières informations fournies par son assureur, la Société a augmenté ses montants à recevoir au titre des réclamations d'assurance en lien avec une inondation survenue en 2019 à la centrale électrique EONY de Dolgeville. En 2020, la Société a reçu un paiement en trésorerie de 779 \$ à l'égard de sa réclamation d'assurance des biens en cours au 31 décembre 2019. La Société s'attend à recevoir tous les paiements en suspens en 2021, dont une tranche de 432 \$ se rapporte à une réclamation d'assurance pour interruption d'activité ayant également trait à l'inondation de Dolgeville.

Au cours de l'exercice, la Société a réglé sa garantie et sa réclamation d'assurance relativement à une défaillance mécanique du groupe turbine-alternateur 1 (un groupe parmi quatre) survenu en 2017 à sa centrale électrique de CHLP (l'« événement relatif au groupe 1 »). Le groupe 1 a été remis en service le 9 juin 2019, date à laquelle la Société a cessé de présenter des réclamations pour perte de produits en vertu de son contrat applicable et de sa police d'assurance. Grâce à ce règlement et à l'ajustement des estimations antérieures effectuées, un produit lié à l'interruption des activités de 47 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice (2 887 \$ en 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

5. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les informations sur les soldes réglementaires de la Société se présentent comme suit :

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2019 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement /reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2020 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	521	4 341	(4 017)	(93)	752
Écarts liés au règlement	1 à 5	4 941	5 368	_	_	10 309
Facteur Y des installations	1	2 592	(2 271)	_	_	321
Compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR	1 à 5	1 250	1 005	_	_	2 255
Mécanisme d'ajustement pour pertes						
de produits	1 à 5	4 536	(960)	_	_	3 576
Perte à la sortie d'actifs	1 à 5	3 601	333	_	_	3 934
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	38 059	10 809	-	_	48 868
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	3 169	7 835	_	(37)	10 967
		58 669	26 460	(4 017)	(130)	80 982
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	1 751	4 176	(3 914)	(93)	1 920
Écarts liés au règlement	1 à 5	10 753	5 889	_	_	16 642
MPB	1 à 5	3 774	1 736	_	_	5 510
Profit sur la vente d'anciennes installations	1	2 152	_	_	_	2 152
Compte de report au titre des avantages complémentaires	1 2 5	2	-			44
de retraite	1 à 5	6	5	_	(0.7)	11
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	3 278	4 346		(37)	7 587
		21 714	16 152	(3 914)	(130)	33 822

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

5. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2018 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement /reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2019 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1	392	125	4	_	521
Écarts liés au règlement	1 à 5	2 003	4 203	_	(1 265)	4 941
Facteur Y des installations	1	_	2 592	_	_	2 592
Compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR	1 à 5	6	1 522	_	(278)	1 250
Mécanisme d'ajustement pour pertes de produits	1 à 5	3 100	1 436	_	_	4 536
Perte à la sortie d'actifs	1 à 5	1 383	2 218	_	_	3 601
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	25 806	12 253	_	_	38 059
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 977	1 192	_	_	3 169
		34 667	25 541	4	(1 543)	58 669
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1	1 623	8 179	(8 051)	_	1 751
Écarts liés au règlement	1 à 5	13 437	(1 787)	_	(897)	10 753
MPB	1 à 5	3 387	387	_	_	3 774
Profit sur la vente d'anciennes installations	1	_	2 152	-	_	2 152
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	272	12		(278)	6
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	973	2 673	_	(368)	3 278
Autico coarto et couto reportes	1 4 3	19 692	11 616	(8 051)	(1 543)	21 714
		10 002	11010	(0 001)	(1010)	<u> </u>

¹⁾ Les autres variations représentent les reclassements des soldes.

Plus de précisions et des descriptions ayant trait aux soldes débiteurs et créditeurs de comptes réglementaires susmentionnés sont présentées aux notes 3 d) des présents états financiers consolidés.

Le 25 mars 2020, la CEO a créé le compte de report lié à la situation d'urgence engendrée par la COVID-19 en reconnaissance du fait que les distributeurs devront engager des coûts supplémentaires et subir des pertes de revenus en raison de la pandémie de COVID-19. La CEO mène actuellement un processus de consultation pour l'aider à élaborer de nouvelles directives comptables relatives au compte de report lié à la situation d'urgence engendrée par la COVID-19. Les directives définitives devraient être publiées au printemps 2021. En raison de l'incertitude concernant la recouvrabilité au moyen des tarifs, la Société n'a pas inscrit de solde dans ce compte au 31 décembre 2020.

²⁾ Le solde fait l'objet d'une reprise au titre des différences temporaires lors de la comptabilisation des actifs d'impôt différé [note 3 h)].

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et ouvrages \$	Distribution \$	Production et autre \$	Actifs en cours de construction \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2018	206 132	1 008 647	252 260	182 482	1 649 521
Entrées, déduction faite des virements	79 002	130 865	25 462	(82 869)	152 460
Entrées liées aux projets de remise à niveau	_	_	_	99 663	99 663
Actifs au titre de droits d'utilisation : 1 ^{er} janvier 2019	2 389	_	_	_	2 389
Sorties	(20 641)	(5 260)	(8 738)	_	(34 639)
Virement aux immeubles de placement	(1 827)	_	_	_	(1 827)
Écarts de change	(863)	_	(1 937)	(20)	(2 820)
Solde au 31 décembre 2019	264 192	1 134 252	267 047	199 256	1 864 747
Entrées, déduction faite des virements	9 624	108 308	12 287	16 661	146 880
Entrées liées aux projets de remise à niveau, déduction faite des					
virements	17 678	_	57 525	(22 006)	53 197
Sorties	(912)	(1 760)	(3 938)	-	(6 610)
Écarts de change	(851)		(881)	401	(1 331)
Solde au 31 décembre 2020	289 731	1 240 800	332 040	194 312	2 056 883
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2018	(18 219)	(137 459)	(44 052)	_	(199 730)
Amortissement	(7 527)	(36 358)	(14 584)	_	(58 469)
Sorties	7 310	2 530	5 517	_	15 357
Écarts de change	98		254		352
Solde au 31 décembre 2019	(18 338)	(171 287)	(52 865)	_	(242 490)
Amortissement	(7 272)	(39 331)	(16 103)	_	(62 706)
Sorties	461	623	958	_	2 042
Écarts de change	161	_	114	_	275
Solde au 31 décembre 2020	(24 988)	(209 995)	(67 896)	_	(302 879)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2019	245 854	962 965	214 182	199 256	1 622 257
Au 31 décembre 2020	264 743	1 030 805	264 144	194 312	1 754 004

Au 31 décembre 2020, les terrains, les bâtiments et les structures comprenaient des actifs au titre de droits d'utilisation de 2 191 \$ (2 406 \$ en 2019) ayant des durées résiduelles allant de 13 à 20 ans qui étaient composés d'un coût de 2 626 \$ (2 530 \$ en 2019) et de l'amortissement cumulé de 435 \$ (124 \$ en 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le 13 février 2020, la Société a jugé qu'elle avait achevé en grande partie le projet de remise à niveau important de sa centrale électrique de CHLP North, ce qui a donné lieu à la décomposition de plusieurs actifs précédemment comptabilisés dans les actifs en cours de construction, au début de l'amortissement de ces actifs et à la cessation de l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2020, les actifs en cours de construction comprenaient principalement le projet de mise à niveau en cours de Hull Energy LP dont il est question à la note 1 des présents états financiers consolidés et la construction d'une nouvelle station de distribution d'électricité. En 2019, la Société a achevé la construction de nouveaux bâtiments d'administration et d'exploitation, lesquels étaient classés comme étant en cours de construction au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé au coût des immobilisations corporelles, des coûts d'emprunt de 4 954 \$ (5 122 \$ en 2019). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2020 a été de 3,4 % (3,4 % en 2019).

Au cours de l'exercice, la Société a radié des immobilisations corporelles d'un montant de 3 100 \$ en raison de changements dans la portée du projet de remise à niveau de Hull Energy LP, le montant radié ayant été porté aux frais généraux et frais d'administration dans les charges d'exploitation. En 2019, la Société a vendu à des tiers deux installations (y compris des terrains et des bâtiments) héritées de services publics antérieurs à la fusion (c'est-à-dire avant le 3 octobre 2000) pour un produit total en trésorerie de 16 000 \$.

La Société a conclu des transactions hors trésorerie qui ont été exclues du tableau des flux de trésorerie, comme l'indique la note 24. En outre, des entrées d'immobilisations corporelles d'un montant de 18 530 \$ (5 250 \$ en 2019) proviennent de promoteurs, et le passif directement lié à ce montant est inclus dans les produits différés.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau	Logiciels	Autres droits contractuels	Actifs en cours de développement	Total
	a reau \$	Logicieis \$	\$	s developpement	\$
Coût					
Solde au 31 décembre 2018	62 460	67 340	26 297	13 384	169 481
Entrées, déduction faite des virements	438	1 972	11 710	(1 529)	12 591
Virement aux immobilisations corporelles aux termes de l'IFRS 16	_	_	_	(227)	(227)
Écarts de change	(1 263)	(19)	_	_	(1 282)
Sorties	_	(1 969)	_	-	(1 969)
Solde au 31 décembre 2019	61 635	67 324	38 007	11 628	178 594
Entrées, déduction faite des virements	6	9 542	2 986	23 374	35 908
Écarts de change	(495)	(7)	_	_	(502)
Sorties	_	(4 192)	_	_	(4 192)
Solde au 31 décembre 2020	61 146	72 667	40 993	35 002	209 808

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau \$	Logiciels \$	Autres droits contractuels	Actifs en cours de développement \$	Total \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 décembre 2018	(8 058)	(35 464)	(2 089)	_	(45 611)
Amortissement	(3 656)	(6 305)	(758)	_	(10 719)
Écarts de change	373	14	_	_	387
Sorties	_	1 959	_	_	1 959
Solde au 31 décembre 2019	(11 341)	(39 796)	(2 847)	_	(53 984)
Amortissement	(3 636)	(5 999)	(1 338)	_	(10 973)
Écarts de change	314	28	_	_	342
Sorties	_	4 192	_	_	4 192
Solde au 31 décembre 2020	(14 663)	(41 575)	(4 185)	_	(60 423)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2019	50 294	27 528	35 160	11 628	124 610
Au 31 décembre 2020	46 483	31 092	36 808	35 002	149 385

Les autres droits contractuels s'entendent des ententes portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts (« ententes relatives aux apports de capital ») qui régissent la construction par Hydro One Networks Inc. (« HONI ») de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de la prestation de services aux clients d'Hydro Ottawa, compte tenu de la croissance de la charge d'électricité anticipée. Chaque entente relative aux apports de capital est d'une durée de 25 ans. Toutes les modalités des ERRC respectent le *Code des réseaux de transport* (le « Code ») publié par la CEO. Au 31 décembre 2020, les actifs en cours de développement sont essentiellement composés des coûts de contribution liés au raccordement des lignes en lien avec une nouvelle centrale de distribution d'électricité.

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé au coût de l'actif des coûts d'emprunt de 688 \$ (316 \$ en 2019) inscrits au titre des immobilisations corporelles. Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2020 a été de 3,4 % (3,4 % en 2019).

Au cours de l'exercice, la Société a cédé des logiciels informatiques entièrement amortis qui n'étaient plus utilisés ayant un coût de 4 192 \$.

Une part importante des droits relatifs à l'eau à durée indéterminée de la Société (82 % ou 16 941 \$) découle d'un contrat de location datant de 1889 avec Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC »). Ce contrat accorde à deux UGT de la Société des droits relatifs à l'eau de la rivière des Outaouais à la hauteur des chutes de la Chaudière soit l'UGT CHLP (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 9 575 \$) et l'UGT CHLP North (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 7 366 \$), lesquels droits sont renouvelables tous les 21 ans à perpétuité. La Société conserve également les droits relatifs à l'eau à durée indéterminée (18 % ou 4 289 \$ US convertis en \$ CA) visant deux de ses centrales hydroélectriques d'EONY, droits qui découlent de contrats conclus avec la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (la « FERC »). Les licences accordées par la FERC sont d'une durée indéterminée, car la Société a été dûment exemptée de devoir se qualifier à nouveau pour obtenir ces licences vu l'ampleur des centrales.

Les tests de dépréciation annuels auxquels la Société soumet les UGT CHLP et CHLP North sont fondés sur le calcul de la valeur d'utilité. Les calculs de la valeur d'utilité effectués par la direction, qui font l'objet de certaines estimations tel qu'il est décrit à la note 2 d) v), sont fondés sur l'actualisation des entrées de trésorerie futures attendues aux termes du contrat d'offre standard de 40 ans de chacune des UGT, alors que les sorties de trésorerie sont fondées sur l'expérience de la direction et les données fournies par des tiers, compte tenu du coût estimé pour mener à bien les projets de remise en état. La principale hypothèse aux fins de tous les calculs de la valeur d'utilité a été le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de 3,6 % (4,0 % en 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Le test de dépréciation que la Société a effectué au 31 décembre 2020 à la lumière des circonstances présentées à la note 2 d) ix) était fondé sur le calcul de la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité effectué par la direction était fondé sur les prévisions, établies par suite d'une consultation avec des tiers, des prix de l'énergie à New York et des produits supplémentaires. Les autres hypothèses clés retenues dans le calcul de la valeur d'utilité comprenaient un taux d'actualisation par l'intermédiaire d'un coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») de 6,1 % (6,1 % en 2019), un taux d'inflation aux États-Unis de 2,3 % (2,3 % en 2019) et un taux de capitalisation final de 4,3 % (6,2 % en 2019). La production historique et les plans d'investissement et d'entretien futurs constituaient également des hypothèses importantes dans l'analyse de la valeur d'utilité. Après avoir effectué son test de dépréciation, la direction a conclu que la valeur comptable des actifs de production d'électricité susmentionnés dépassait leur valeur d'utilité d'un montant négligeable. Ce montant est inclus dans les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles dans les présents états financiers consolidés. Selon le calcul de la valeur d'utilité de l'exercice précédent de la Société, effectué dans les mêmes circonstances, la valeur d'utilité a dépassé la valeur comptable au 31 décembre 2019, également d'un montant négligeable, qui est inclus dans les montants comparatifs des immobilisations corporelles et incorporelles dans les états financiers consolidés.

8. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice	4 262	2 482
Entrées	523	82
Virement à partir des immobilisations corporelles	-	1 827
Sorties	(4)	_
Amortissement	(122)	(129)
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	4 659	4 262

La juste valeur des immeubles de placement se chiffre à 7 651 \$. La juste valeur est fondée sur la dernière évaluation de Municipal Property Assessment Corporation datée du 14 mai 2020 ainsi que sur une évaluation par un tiers de la parcelle de terrain spécifique qui a été virée à partir des immobilisations corporelles en 2019.

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

a) Sommaire des participations dans des coentreprises

	2020 \$	2019 \$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	5 240	4 734
Quote-part du bénéfice	435	506
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	5 675	5 240

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE) 9.

a) Sommaire des participations dans des coentreprises (suite)

		2019
	\$	\$
PowerTrail (60 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	4 953	4 737
Quote-part du bénéfice, déduction faite de l'impôt	337	214
Dividendes reçus	(720)	_
Autres éléments d'ajustement liés au bénéfice	15	8
Distributions sans effet sur la trésorerie	-	(6)
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	4 585	4 953
Zibi Community Utility LP (50 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	5 080	2 219
Dépenses en immobilisations	4 055	2 920
Quote-part de la perte	(258)	(59)
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	8 877	5 080
Total des participations dans des coentreprises	19 137	15 273

b)

	2020	2019 \$
	\$	
Moose Creek LP		
Actifs courants	1 002	623
Actifs non courants	12 110	11 932
Total des actifs	13 112	12 555
Passifs courants	1 103	1 063
Passifs non courants	428	780
Total des passifs	1 531	1 843
Produits des activités ordinaires	3 648	3 676
Bénéfice net	869	1 012

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

b) Sommaire du bilan et de l'état du résultat net (suite)

	2020 \$	2019 \$
PowerTrail		
Actifs courants	1 325	954
Actifs non courants	10 026	10 397
Total des actifs	11 351	11 351
Passifs courants	1 114	460
Passifs non courants	2 283	2 298
Total des passifs	3 397	2 758
Produits des activités ordinaires	3 647	3 717
Bénéfice net	561	357
Zibi Community Utility LP		
Actifs courants	5 830	3 715
Actifs non courants	16 376	8 881
Total des actifs	22 206	12 596
Passifs courants	2 240	1 517
Passifs non courants	2 225	928
Total des passifs	4 465	2 445
Produits des activités ordinaires	430	160
Perte nette	(515)	(117)

c) Facilité de crédit

PowerTrail maintient une ligne de crédit d'exploitation renouvelable d'un montant de 1 000 \$ pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Celle-ci porte intérêt annuellement au taux préférentiel. Par ailleurs, Power Trail continue de maintenir une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ en 2019) pour fournir des lettres de crédit de soutien à la SIERE. Au 31 décembre 2020, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ (133 \$ en 2019) sous forme de lettres de crédit de soutien et n'avait aucun solde impayé sur cette ligne de crédit d'exploitation renouvelable (néant en 2019). Les deux facilités prévoient des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

10. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES

	2020	2019
	\$	\$
Billet de Moose Creek LP, 6,0 %, échéant le 1er janvier 2025	391	793
Billet de la ville d'Ottawa, 3,0 %	11 058	14 713
	11 449	15 506
Moins la partie courante	(8 457)	(8 564)
	2 992	6 942

a) Moose Creek LP

Le billet à recevoir de Moose Creek LP consiste en un billet non garanti d'une durée de 10 ans, prévoyant des remboursements trimestriels de capital et d'intérêts réunis. Les paiements futurs de capital et d'intérêts sur les billets à recevoir sont les suivants : 200 \$ en 2021 et 220 \$ en 2022.

b) Ville d'Ottawa

La Société est partie à deux ententes avec la Ville d'Ottawa (la « Ville ») en lien avec la fourniture de services liés aux lampadaires. Sur une période estimative de six ans à compter de la date de signature des ententes en février 2016, la Société a pour mandat de convertir d'anciens lampadaires aux ampoules DEL (le « contrat de conversion ») et d'assurer les services d'entretien de l'ensemble des anciens lampadaires et des lampadaires à ampoules DEL (le « contrat d'entretien »).

Alors que les paiements trimestriels exigibles au titre du contrat d'entretien sont effectués selon des conditions standard de 30 jours, les montants relatifs au contrat de conversion sont facilités par un billet ouvert à long terme portant intérêt à un taux fixe de 3 %. Les montants facturés à la Ville dans le cadre du contrat de conversion sont ajoutés au billet à recevoir au fur et à mesure que les travaux progressent vers leur achèvement final. Comme le stipule le contrat de conversion, la Ville doit verser à la Société des paiements trimestriels en fonction des économies liées à l'électricité, à l'entretien et aux dépenses d'investissement que la Ville a réalisées grâce aux lampadaires utilisant des ampoules DEL plus efficients installés à ce jour, jusqu'à ce que le billet soit remboursé en totalité. De l'encours total du billet à recevoir au 31 décembre 2020, une tranche de 152 \$ représente les travaux en cours facturés au début de 2021 (1 818 \$ facturés au début de 2020 en 2019). La Société estime qu'un montant de 8 280 \$ sera remboursé en 2021 et elle s'attend à ce que la tranche restante de 2 778 \$ soit perçue en 2022.

Au 31 décembre 2020, la Société détenait des stocks de 1 292 \$ (1 128 \$ en 2019) relativement aux contrats de conversion et d'entretien des lampadaires de la Ville d'Ottawa. Au cours de l'exercice, la Société a passé en charges des stocks de 1 061 \$ (4 338 \$ en 2019) à titre de coûts des produits vendus, montant qui est inclus dans les coûts d'exploitation.

11. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, la Société a maintenu sa facilité de crédit d'un montant de 340 750 \$ et de 200 \$ US au 31 décembre 2020 (340 750 \$ et 200 \$ US en 2019). La facilité continue d'être structurée en quatre types de crédit disponible et comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 190 000 \$ (190 000 \$ en 2019), qui vient à échéance le 1er août 2022, ainsi qu'une ligne de crédit d'exploitation à terme renouvelable de 364 jours de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2019) qui peut servir au refinancement de la dette et au soutien des activités quotidiennes, et une facilité de carte de crédit commerciale de 750 \$ et 200 \$ US (750 \$ et 200 \$ US en 2019). Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables peuvent être utilisées au moyen d'avances directes, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit et autres garanties. La facilité de crédit n'est pas garantie et est assortie de clauses financières restrictives habituelles, y compris un ratio d'endettement qui ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital et une clause de sûreté négative interdisant de grever les actifs de la Société, d'Hydro Ottawa ou d'Énergie Ottawa, sauf dans les cas où la facilité de crédit le permet.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

11. FACILITÉ DE CRÉDIT (SUITE)

Au 31 décembre 2020, la Société avait prélevé un montant de 15 300 \$ (25 300 \$ en 2019) sous forme d'avances directes sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable, un montant de 60 000 \$ (néant en 2019) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 190 000 \$ et un montant de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2019) sous forme d'acceptations bancaires sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 150 000 \$.

Au 31 décembre 2020, la Société a prélevé 14 738 \$ (14 738 \$ en 2019) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien. Les prélèvements sont les suivants : 10 000 \$ (10 000 \$ en 2019) prélevés sur une facilité de crédit pour couvrir l'obligation complémentaire de prudence, comme il est décrit à la note 26; 538 \$ (538 \$ en 2019) prélevés sur une lettre de crédit du Bureau du Receveur général du Canada pour le compte de Pêches et Océans Canada liée à la centrale électrique des chutes de la Chaudière; et 4 200 \$ (4 200 \$ en 2019) prélevés sur une lettre de crédit en faveur de Compagnie Trust BNY du Canada en lien avec l'acte de fiducie se rapportant aux débentures de série 2016-1 dont il est question à la note 15. Aucun montant n'a été prélevé sur ces lettres de crédit.

Le 13 avril 2020, la Société a obtenu une facilité de crédit temporaire de 200 000 \$ à titre de mesure de précaution pour se prémunir contre une augmentation significative éventuelle des paiements en souffrance au plus fort du confinement relatif à la pandémie de COVID-19. Cette facilité est restée inutilisée tout au long de l'exercice et est arrivée à expiration le 31 décembre 2020.

12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
	\$	\$
Achats d'électricité à payer	91 412	88 494
Comptes fournisseurs et charges à payer	49 811	60 448
Dépôts de garantie des clients	35 492	18 944
Soldes créditeurs des clients	13 000	11 739
Retenues de garantie au titre de la construction : projets de remise à niveau	5 101	9 051
Intérêts courus sur la dette à long terme	7 839	7 812
Montants à payer à des parties liées (note 28)	372	170
	203 027	196 658

En 2019, la Société a effectué un calcul d'ajustement relativement à une de ses ententes portant sur le recouvrement des coûts avec HONI dont il est question à la note 26. La Société a déterminé qu'elle était dans l'obligation de combler un manque à gagner et a donc constitué une provision de 2 200 \$. En 2020, la Société a raffiné son calcul d'ajustement et a augmenté la provision de 500 \$ pour la faire passer à 2 700 \$, cette provision étant incluse dans les créditeurs et charges à payer.

13. PRODUITS DIFFÉRÉS

	2020	2019
	\$	\$
Apports de capital provenant de la clientèle	84 773	65 186
Apports de capital provenant des promoteurs	89 907	65 807
	174 680	130 993

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

14. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société cotise à deux régimes de retraite à prestations définies offerts à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société aux termes du OMERS ont totalisé 6 650 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (6 650 \$ en 2019). La Société fournit également des prestations de retraite à certains employés par l'entremise du régime de retraite Hydro Chaudiere.

Les tableaux qui suivent présentent un complément d'information sur le régime de retraite Hydro Chaudiere.

i) Obligation au titre des prestations définies

	2020	2019
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 288	6 293
Coût des services rendus au cours de l'exercice	136	106
Coût financier	224	243
Prestations versées	(358)	(237)
Cotisations des employés	67	66
Perte actuarielle	1 368	817
Solde à la clôture de l'exercice	8 725	7 288

ii) Actifs du régime

	2020	2019
	\$	\$
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	7 021	6 220
Intérêts créditeurs	219	244
Cotisations de l'employeur	283	269
Prestations versées	(358)	(237)
Charges autres que de placement	(80)	(80)
Cotisations des employés	67	66
Gain actuariel	370	539
Juste valeur à la clôture de l'exercice	7 522	7 021

iii) Situation de capitalisation

	2020	2019
	\$	\$
Passif net au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	(267)	(73)
Variation du passif net au titre des prestations définies	(936)	(194)
Passif net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	(1 203)	(267)

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

14. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans le régime de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. En fonction de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2020, les actifs du régime de retraite Hydro Chaudiere étaient composés à 72,8 % (90,4 % en 2019) d'obligations canadiennes à revenu fixe, à 23,6 % (6,3 % en 2019) d'actions canadiennes et internationales et à 3,6 % (3,3 % en 2019) d'autres placements. Les placements du régime de retraite Hydro Chaudiere étant principalement détenus et gérés par l'intermédiaire de fonds communs, ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les avantages du personnel futurs du régime de retraite Hydro Chaudiere sont calculés en fonction d'un taux de rémunération annuel de 2,0 % (2,0 % en 2019), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2019) et d'un taux d'actualisation de 2,5 % (3,1 % en 2019). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2020 et du 31 décembre 2019. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 1er janvier 2018.

Les principales hypothèses actuarielles aux fins de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et l'échelle salariale. L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des variations raisonnables des hypothèses, prises isolément, à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Une baisse de 1,0 % du taux d'actualisation ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 1 287 \$ ou 29,7 % (1 295 \$ ou 36,1 % en 2019), tandis qu'une hausse de 1,0 % de l'échelle salariale ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 248 \$ ou 6,1 % (250 \$ ou 7,5 % en 2019).

b) Avantages complémentaires de retraite

La Société offre une couverture d'assurance-vie, de soins médicaux et dentaires à certains employés. Les avantages du personnel futurs sont calculés selon un rythme annuel de croissance de la rémunération de 2,0 % (2,0 % en 2019) et un taux d'actualisation de 2,5 % (3,1 % en 2019). Le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé devrait baisser de 6,8 % à 5,0 % et les coûts des soins dentaires devraient augmenter de 5,0 % par année. Les évaluations tiennent également compte de plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

L'information concernant les avantages complémentaires de retraite de la Société se présente comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	15 473	13 339
Coût des services rendus au cours de l'exercice	445	353
Intérêt sur les obligations au titre des prestations définies	578	897
Prestations versées	(776)	(738)
Perte actuarielle	1 147	1 622
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	16 867	15 473

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

14. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

b) Avantages complémentaires de retraite (suite)

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2020. À la suite de cet exercice, la Société a augmenté le passif cumulé de 1 394 \$ (augmentation de 2 134 \$ en 2019 selon une évaluation actuarielle).

Des variations significatives des hypothèses actuarielles concernant les taux d'actualisation, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires, les taux de mortalité et l'âge de la retraite pourraient se répercuter sur l'obligation au titre des prestations définies.

15. DETTE À LONG TERME

	2020 \$	2019
		\$
Débentures de premier rang non garanties		
Série 2006-1, 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000
Série 2013-1, 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000
Série 2015-1, 2,61 %, échéant le 3 février 2025	200 000	200 000
Série 2015-2, 3,64 %, échéant le 2 février 2045	175 000	175 000
Obligations décroissantes de premier rang garanties		
Série 2016-1, 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	203 802	203 802
Série 2019-1, 3,53 %, échéant le 31 décembre 2059	290 514	290 514
	1 069 316	1 069 316
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(8 420)	(8 583)
	1 060 896	1 060 733

a) Débentures de premier rang non garanties

Les versements d'intérêts sur chacune des débentures susmentionnées sont exigibles semestriellement à terme échu en tranches égales. Les débentures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Les versements d'intérêts sur ces débentures s'élèveront à 20 067 \$ par année entre 2021 et 2024, et à 17 457 \$ en 2025.

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties

Des obligations vertes décroissantes de premier rang garanties de série 2019-1 (les « obligations de série 2019-1 ») d'un montant totalisant 290 514 \$ ont été émises pour le compte de Hull Energy LP et de CHLP North (les « propriétaires du projet de remise à niveau ») en 2019. Les obligations de série 2019-1 portent intérêt au taux de 3,53 % et viennent à échéance le 31 décembre 2059. Des versements semestriels égaux d'intérêts sont exigibles les 30 juin et les 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2024 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 30 juin et les 31 décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2024 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 43 577 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance. Des frais d'émission de titres d'emprunt de 162 \$ ont été déduits du produit de l'émission d'obligations au cours de l'exercice à l'étude (3 440 \$ en 2019).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

15. DETTE À LONG TERME (SUITE)

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties (suite)

Les obligations décroissantes de premier rang garanties de la Société (les « obligations de série 2016-1 ») portent intérêt au taux de 4,08 % et viennent à échéance le 31 mars 2057. Des versements semestriels égaux d'intérêts sont exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 30 570 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance.

Les obligations de série 2019-1 sont garanties par l'ensemble des actifs du projet de remise à niveau, les actifs de projet de Hull Energy LP et de CHLP North représentant respectivement 76,8 % et 23,2 % de la garantie. Jusqu'à ce que chaque propriétaire de projet ait respecté sa date de libération de recours conformément à l'acte de fiducie (c'est-à-dire la réalisation de l'exploitation commerciale, les homologations techniques, etc.), la Société a garanti le paiement du capital et des intérêts en cours au prorata pour le compte de chaque propriétaire de projet. Si l'un des propriétaires de projet atteint sa date de libération de recours avant l'autre, la garantie de la Société se limite à la partie proportionnelle des obligations à payer liées au projet non achevé. Les obligations de série 2016-1 sont garanties par une sûreté de premier rang grevant les actifs de CHLP, et cette dernière est tenue de maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimal. Ce ratio correspond à la somme des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et aux activités d'investissement de CHLP (de la manière définie dans l'acte de fiducie des obligations de série 2016-1), divisée par la partie courante des remboursements de capital et d'intérêts exigible jusqu'au début de la prochaine année civile. FCSEC sera soumise au même ratio de couverture du service de la dette minimal en temps voulu, après le début des activités commerciales. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière dont sont assorties les obligations de série 2019-1 et 2016-1, le cas échéant.

Comme l'exige l'acte de fiducie applicable, CHLP doit maintenir, dans un compte de réserve, un montant correspondant à la somme des intérêts et du capital pour les six prochains mois et, dans un compte aux fins de travaux d'entretien majeur, un montant qui couvre les travaux d'entretien majeurs prévus au cours des trois prochains exercices. CHLP est soumise aux mêmes modalités en temps voulu à mesure que les activités commerciales de chaque propriétaire de projet commencent. Les montants détenus dans ces comptes de réserve sont classés au poste « Trésorerie soumise à des restrictions » du bilan consolidé de la Société.

16. AUTRES PASSIFS

	2020	2019
	\$	\$
Obligations locatives	1 836	1 960
Autres	198	966
	2 034	2 926

Les obligations locatives de la Société sont calculées en supposant que toutes les périodes de renouvellement applicables au gré de la Société seront exercées, et ont donc des durées de location comprises entre 2033 et 2040.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

17. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et de la dette à long terme;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa, filiale réglementée de la Société, au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Dette bancaire, déduction faite de la trésorerie	188 901	74 764
Dette à long terme	1 060 896	1 060 733
Dette totale	1 249 797	1 135 497
Capitaux propres	480 224	470 297
Capital total	1 730 021	1 605 794

La filale de la Société, Hydro Ottawa, est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

Au 31 décembre 2020, le ratio d'endettement de la Société, dont le calcul tient compte des lettres de crédit en cours, était de 72,2 % (71,6 % en 2019). La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

18. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

18. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

b) Émis

20	020	2019
	\$	\$
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A 228 4	453	228 453

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

Une résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit verser des dividendes correspondant à 60 % du résultat net de sa filiale Hydro Ottawa ou 20 000 \$, si ce montant est plus élevé, à condition que la Société se conforme aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et aux directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut selon l'une quelconque clause restrictive aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement correspondant n'ait eu aucune incidence négative sur la note de crédit de la Société.

Le 16 juin 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 22 600 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé par tranches, soit 10 000 \$, 5 000 \$ et 7 600 \$ le 23 juin 2020, le 6 octobre 2020 et le 8 décembre 2020, respectivement (le 16 avril 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 22 300 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé le 23 avril 2019).

c) Participation ne donnant pas le contrôle

Le 31 janvier 2019, la Société a acquis le capital restant d'une filiale qui a depuis été liquidée auprès d'un tiers pour un dollar. À compter de cette date, la Société n'a plus de participation ne donnant pas le contrôle.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Informations concernant la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société, exclusion faite des instruments décrits ci-dessous, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme et leur nature. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier dont la juste valeur a été présentée se situe au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur [note 3 k)].

La Société a estimé la juste valeur des billets à recevoir de coentreprises au 31 décembre 2020 à 403 \$ (809 \$ en 2019). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés du capital et des intérêts théoriques requis pour régler entièrement les emprunts au taux d'intérêt estimé de 4,1 % (4,9 % en 2019), soit le taux qui serait offert à Moose Creek LP le 31 décembre 2020.

La Société a estimé la juste valeur des débentures de premier rang non garanties au 31 décembre 2020 à 699 359 \$ (636 214 \$ en 2019). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs du capital et des intérêts entre le 3 février 2025 et le 31 mars 2057, au taux d'intérêt estimatif de 2,1 % (2,9 % en 2019), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2020.

La Société a estimé la juste valeur de ses obligations décroissantes de premier rang garanties au 31 décembre 2020 à 557 571 \$ (513 467 \$ en 2019). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés de capital et d'intérêts requis pour régler entièrement les obligations au taux d'intérêt estimé de 3,0 % (3,5 % en 2019), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2020.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

b) Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, à savoir le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base. Étant donné que la Société n'a pas conclu de transactions de couverture ni de contrats dérivés importants, elle n'est pas exposée au risque lié au prix des produits de base.

i) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l'exposition au risque de taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à long terme à taux d'intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit de la Société, les emprunts aux termes de ses lignes de crédit exposent la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. Étant donné que les besoins d'emprunt sur les lignes de crédit sont généralement de courte durée (c'est-à-dire que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique de la Société et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients ou à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux d'intérêt fixe à long terme additionnels), l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

La Société est également exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, car le taux de rendement réglementé pour les activités de distribution de la Société est calculé à l'aide d'une formule complexe qui est en partie fondée sur les prévisions de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Ce taux de rendement est approuvé par la CEO dans le cadre de l'approbation des tarifs de distribution.

Une analyse de sensibilité a été réalisée pour examiner l'incidence d'une variation du taux préférentiel sur les prélèvements en cours de la Société sur sa facilité de crédit. Une variation de 1 % (100 points de base), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des charges d'intérêts annuelles d'environ 2 253 \$.

ii) Risque de change

Le bénéfice que la Société tire de sa filiale EONY, qui est un établissement à l'étranger, et son investissement net dans cette dernière sont exposés aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. En outre, la Société achète quelques biens et services qui sont libellés en monnaies étrangères, surtout en dollars américains. La Société surveille son exposition aux fluctuations des taux de change de façon régulière et n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de ces expositions à ce jour. Sur une base annuelle, on estime qu'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1 \$ US pour 0,79 \$ CA au 31 décembre 2020 se traduirait par une variation à la hausse ou à la baisse des capitaux propres de la Société d'environ 2 713 \$.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière pour la Société. En raison de la pandémie de COVID-19, certains secteurs de la clientèle de la Société ont connu des fermetures d'entreprises, des licenciements ou d'autres perturbations, ce qui a eu une incidence négative sur la capacité des clients à payer leurs factures de services publics dans les délais. En outre, la CEO a ordonné à la Société de cesser tous les débranchements de services pour non-paiement pendant la pandémie, en prolongeant l'interdiction de débranchement en hiver jusqu'au 31 juillet 2020 (au lieu du 30 avril 2020).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs liés à l'électricité est limitée en raison du grand nombre de clients que sert la Société. La Société compte environ 346 000 clients, desservis par Hydro Ottawa, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société ne touche pas de produits importants liés à l'électricité et ne compte pas de créance importante liée à l'électricité à l'égard d'un client en particulier. La Société est exposée à une concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs liés à la production d'électricité en raison du faible nombre d'entités que sert la Société. La Société s'appuie sur ses contrats d'achat d'électricité avec la SIERE et la Niagara Mohawk Power Corporation pour soutenir ses activités de production au Canada et aux États-Unis.

La Société effectue régulièrement des évaluations de la solvabilité des clients desservis par Hydro Ottawa, et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes, conformément aux règles de la CEO. Au 31 décembre 2020, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement des coûts liés à l'électricité et aux produits tirés de la distribution d'un montant de 14 406 \$ (14 713 \$ en 2019) à l'égard de ces clients. Les autres filiales de la Société limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables. Ces clients comprennent les organismes gouvernementaux, les services publics, les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les clients ayant des notes de crédit de bonne qualité.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Société applique la méthode simplifiée prévue par l'IFRS 9, *Instruments financiers*, aux termes de laquelle le modèle de correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie s'applique à l'ensemble des créances clients et autres débiteurs. Les taux de perte attendue en ce qui a trait aux créances clients sont fondés sur les profils de paiement au titre des ventes sur une période de 12 mois avant le 31 décembre 2020 ou le 31 décembre 2019, respectivement, et sur les pertes de crédit historiques correspondantes enregistrées pour cette période dans le passé et sur d'autres informations. Les taux des pertes historiques sont ajustés afin de tenir compte des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques touchant la capacité des clients de régler les créances. Étant donné le niveau élevé d'incertitude attribuable à la pandémie de COVID-19, les estimations et les jugements formulés par la direction dans la préparation de la correction de valeur pour pertes sont soumis à un degré élevé d'incertitude relative aux estimations. Sur la base des estimations et des hypothèses actuelles de la Société, notamment la tendance récente en matière de recouvrement des clients et les conditions économiques actuelles et prévues, la Société a ajusté la correction de valeur pour pertes afin de tenir compte du niveau plus élevé de défauts de paiement attendu des clients à la date du bilan.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

Par conséquent, la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

	Valeur comptable brute \$	Taux moyen pondéré des pertes	Correction de valeur pour pertes \$	Valeur comptable nette \$
31 décembre 2020				_
Impayées depuis 30 jours ou moins	121 091	0,00 %	_	121 091
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	6 162	20,06 %	1 236	4 926
Impayées depuis 120 jours ou plus	3 808	42,57 %	1 621	2 187
Créances non facturées liées à l'électricité	79 710	1,42 %	1 135	78 575
	210 771		3 992	206 779
31 décembre 2019				
Impayées depuis 30 jours ou moins	110 339	0,00 %	_	110 339
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	7 543	6,70 %	506	7 037
Impayées depuis 120 jours ou plus	2 893	48,60 %	1 407	1 486
Créances non facturées liées à l'électricité	78 417	0,17 %	133	78 284
	199 192		2 046	197 146

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	2020 \$	2019 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 046	2 541
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	2 921	779
Radiations	(1 197)	(1 496)
Recouvrements des montants radiés antérieurement	222	222
Solde à la clôture de l'exercice	3 992	2 046

Les pertes de valeur des créances clients et autres débiteurs sont présentées selon leur montant net dans l'état consolidé du résultat net. Si une créance est réputée irrécouvrable, elle est radiée et la correction de valeur pour pertes de crédit attendue est ajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des pertes de valeur comprises dans les charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net.

Au 31 décembre 2020, l'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs diminuée des dépôts de garantie des clients.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque de liquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux aux fins d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 11, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt. Les liquidités actuellement disponibles de la Société devraient être suffisantes pour parer à toute incidence raisonnablement prévisible que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur ses besoins en trésorerie.

Les risques de liquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

		2020	
	Échéant dans moins d'un an \$	Échéant dans 1 an à 5 ans \$	Échéant après 5 ans \$
Dette bancaire	225 564	_	_
Créditeurs et charges à payer	195 185	-	-
Débentures de premier rang non garanties			
Série 2006-1, à 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	-	_	50 000
Série 2013-1, à 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	-	_	150 000
Série 2015-1, à 2,61 %, échéant le 3 février 2025	-	200 000	-
Série 2015-2, à 3,64 %, échéant le 2 février 2045	_	-	175 000
Obligation décroissante de premier rang garantie			
Série 2016-1, à 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	_	11 313	192 489
Série 2019-1, à 3,53 %, échéant le 31 décembre 2059	_	3 642	286 872
Intérêts à payer sur la dette à long terme	38 623	159 243	638 729
	459 372	374 198	1 493 090

Les créditeurs et charges à payer dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte d'intérêts courus de 7 842 \$ qui sont inclus dans les intérêts à payer sur la dette à long terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

20. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS ET AUTRES SOURCES DE PRODUITS

Les produits des activités ordinaires de la Société sont tirés des sources suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients		
Recouvrement et distribution d'électricité		
Services résidentiels 1)	464 097	357 161
Services généraux ²⁾	650 633	658 205
Grands consommateurs 3)	70 438	72 879
Production d'électricité	47 471	32 239
Services offerts aux entreprises		
Installation et entretien des lampadaires	6 685	13 179
Projets clé en main et services de gestion de l'énergie	5 858	7 435
Prestation de services liés aux activités de distribution	6 110	9 073
Raccordement de poteaux et location de conduites	4 591	4 454
Autres		
Charges liées aux comptes et frais administratifs	4 073	3 022
Apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités		
ordinaires	2 343	1 848
	1 262 299	1 159 495
Produits tirés d'autres sources		
Autres		
Location d'immeubles de placement	535	850
Apports de capital provenant des promoteurs amortis dans les produits des activités		
ordinaires	2 245	1 719
	1 265 079	1 162 064

¹⁾ Les services résidentiels englobent les services destinés à un usage domestique ou ménager, y compris les logements unifamiliaux et les logements multiples à compteurs individuels, de même que les locaux à occupation saisonnière.

²⁾Les services généraux désignent les services fournis à des locaux autres que ceux qui reçoivent les services résidentiels et les grands consommateurs et ils comprennent habituellement les services fournis aux petites entreprises et aux immeubles résidentiels à logements multiples à compteurs collectifs. Ces services sont fournis aux clients ayant une demande mensuelle de pointe de moins de 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

³⁾ Les grands consommateurs désignent les services fournis aux clients dont la demande mensuelle de pointe est d'au moins 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

21. CHARGES D'EXPLOITATION

	2020	2019
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	86 548	87 405
Services impartis – entretien du système de distribution	10 001	11 097
Services impartis – centrale électrique détenue par le client	8 555	15 669
Services impartis – autres	10 515	11 651
Frais généraux et frais d'administration	42 959	34 682
Autres coûts de distribution d'électricité	11 289	9 570
Stocks passés en charges à titre de coûts des produits vendus et autres	1 061	4 338
Recouvrement de dépenses d'investissement	(30 496)	(30 989)
Perte liée aux inondations – sortie d'immobilisations corporelles	-	1 209
Perte liée aux inondations – charges de réparation, de nettoyage et d'atténuation	409	2 388
Profit sur le produit d'assurance des biens provenant d'un tiers	(2 533)	(2 137)
	138 308	144 883

Le 28 février 2019, la centrale électrique EONY de Dolgeville située dans l'État de New York a été gravement endommagée par une inondation. En novembre 2019, la ville de Dolgeville a subi une seconde inondation qui a provoqué l'obstruction de la prise d'eau de la centrale par une quantité importante de débris, ce qui a nécessité d'engager des dépenses importantes pour la réparation, le nettoyage et le dragage des voies d'eau en 2019 et en 2020. La mise à niveau de la centrale électrique de Dolgeville a été achevée au cours de l'exercice et les activités ont repris en novembre 2020. La Société a comptabilisé des recouvrements d'assurance des biens de 2 533 \$ (2 137 \$ en 2019, déduction faite de la franchise de 995 \$) en fonction des réclamations effectuées auprès de son assureur, qui ont été portés en diminution des charges d'exploitation dans les présents états financiers consolidés. À la suite de ces inondations, la Société a radié 1 209 \$ des immobilisations corporelles et a engagé des frais de réparation et de nettoyage de 1 352 \$ en 2019.

La Société a comptabilisé un produit de 52 \$ (425 \$ en 2019) au titre de l'interruption des activités provenant de son assureur en lien avec les inondations de la centrale de Dolgeville, lequel a été comptabilisé dans les autres produits dans les présents états financiers consolidés.

En avril et en mai 2019, d'importantes inondations sont survenues sur la rivière des Outaouais et ont eu des répercussions sur plusieurs centrales électriques de la Société en Ontario, en particulier la centrale des chutes de la Chaudière. En conséquence, la Société a engagé des dépenses de nettoyage et d'atténuation de 1 036 \$. Aucune réclamation d'assurance n'a été déposée par la Société relativement à cet événement.

22. CHARGES FINANCIÈRES

	2020 \$	2019
		\$
Intérêts sur la dette à long terme	38 617	32 815
Intérêts à court terme et frais liés à la facilité de crédit	3 854	6 290
Intérêts sur les obligations locatives	97	99
Moins les coûts d'emprunt incorporés au coût de l'actif	(5 642)	(5 438)
	36 926	33 766

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

23. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net comprend ce qui suit :

	2020	2019 \$
	\$	
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	1 466	2 440
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	11 031	13 343
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	12 497	15 783

Le recouvrement d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global comprend ce qui suit :

	2020	2019
	\$	\$
Incidence fiscale sur les écarts de change à la conversion de la filiale étrangère	(273)	(912)
Autres	(664)	(623)
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(937)	(1 535)

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif s'établit comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50 %	26,50 %
Résultat attribuable à l'actionnaire avant l'impôt sur le résultat	46 617	48 305
Impôt au taux prévu par la loi	12 354	12 801
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Différences permanentes	1 330	1 141
Écart des taux d'impôt	(263)	(263)
Incidence sur la conversion de la filiale	(138)	(330)
Écart des taux d'impôt à l'étranger	41	38
Avantage fiscal non comptabilisé	14	1 651
Incidence fiscale sur la coentreprise	(209)	(193)
Variation de la réserve pour impôts	(565)	_
Autres	(67)	938
	12 497	15 783
Taux d'impôt effectif	26,81 %	32,67 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

23. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La filiale de la Société, Hydro Ottawa, en tant qu'entreprise à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé et les soldes créditeurs et débiteurs de comptes de report réglementaires connexes associés au montant d'impôt différé dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Les principales composantes de l'actif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	5 462	2 918
Avantages du personnel futurs	308	76
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	9 142	6 705
Autres différences temporaires	639	436
	15 551	10 135

Les principales composantes du passif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2020 \$	2019 \$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(82 771)	(63 655)
Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global liés à la conversion de la filiale étrangère	(888)	(1 161)
Écarts de change et autres	166	(142)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	125	1
Avantages du personnel futurs	5 762	5 266
Autres	2 385	188
	(75 221)	(59 503)

Les variations des soldes de l'actif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Actif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	10 135	8 272
Incidence du taux de change sur le solde d'ouverture de l'actif d'impôt différé	(208)	(292)
Comptabilisé dans le résultat net	5 443	2 110
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	181	45
Actif d'impôt différé à la clôture de l'exercice	15 551	10 135

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

23. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les variations des soldes du passif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Passif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	(59 503)	(45 213)
Comptabilisé dans le résultat net	(16 474)	(15 637)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	756	1 490
Autres	-	(143)
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	(75 221)	(59 503)

Le solde débiteur du compte de report réglementaire de la Société pour les montants d'impôt différé qui devraient être recouvrés auprès des clients à même les tarifs d'électricité futurs s'établit à 48 868 \$ (38 059 \$ en 2019).

Au 31 décembre 2020, la Société avait des pertes en capital canadiennes de 708 \$ (708 \$ en 2019) et des pertes autres qu'en capital canadiennes de 1 251 \$ (1 199 \$ en 2019) dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2020, la Société avait des pertes américaines de 5 943 \$ (6 062 \$ en 2019) aux fins de l'impôt dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2020, la Société avait des pertes autres qu'en capital canadiennes de 11 764 \$ aux fins de l'impôt dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

La Société dispose de reports en avant de pertes aux États-Unis de 30 182 \$ (25 948 \$ en 2019), dont une tranche de 15 413 \$ (15 724 \$ en 2019) expire entre 2035 et 2037. Les pertes restantes de 14 769 \$ (10 224 \$ en 2019) peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les pertes de 24 239 \$ (19 886 \$ en 2019) sont considérées comme étant plus probables qu'improbables, un actif d'impôt différé de 6 335 \$ (5 197 \$ en 2019) a été comptabilisé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible. Des actifs d'impôt différé net d'un montant de 9 333 \$ (6 577 \$ en 2019) ont été comptabilisés à l'égard d'EONY puisqu'il existe suffisamment d'indications positives pour démontrer qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé net sera réalisé. Les facteurs pris en compte comprennent : le bénéfice imposable historique et prévu ainsi que la nature, le montant et le moment prévu de la résorption des écarts temporaires imposables.

Un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales et des coentreprises n'a pas été comptabilisé puisque la Société est capable de contrôler le moment auquel la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

24. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT ET DES AUTRES SOLDES LIÉS À L'EXPLOITATION

	2020	2019
	\$	\$
Débiteurs	(7 789)	(17 326)
Charges payées d'avance	2 399	(2 200)
Billet à recevoir de la société mère	3 656	(792)
Créditeurs et charges à payer	(10 713)	22 232
Stocks	(165)	307
Dépôts de garantie des clients inclus dans les débiteurs	-	1 158
Variation nette des montant courus liées aux immobilisations corporelles	12 918	(7 562)
Variation nette des montant courus liées aux immobilisations incorporelles	264	(4 800)
	570	(8 983)

25. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2020 \$	2019 \$
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	1 060 733	773 390
Amortissement des frais d'émission de titres de créance passés en charges	325	270
Produit de l'émission de titres de créance à long terme	-	290 513
Frais d'émission de titres de créance	(162)	(3 440)
Dette à long terme à la clôture de l'exercice	1 060 896	1 060 733

26. PASSIFS ÉVENTUELS

Les acheteurs d'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE, doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2020, la Société avait tiré des lettres de crédit de soutien totalisant 10 000 \$ (10 000 \$ en 2019) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence.

La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par l'entremise du Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est responsable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvrent pas les coûts des réclamations et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires ont lieu dans l'avenir, leur coût sera imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

26. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société est partie à des ententes portant sur le raccordement et le recouvrement des coûts avec HONI, tel qu'il en est question à la note 7 des présents états financiers consolidés. Chacune des ERRC de la Société a une durée de 25 ans. Dans la mesure où le coût d'un projet n'est pas recouvrable à même les produits futurs issus des raccordements aux postes de transformation, la Société est tenue de verser un apport en capital égal à la différence entre ces produits et les coûts de construction attribués à la Société. Ces ententes doivent faire l'objet d'examens périodiques dans le cadre desquels la charge réelle est comparée à la charge prévue et un calcul d'ajustement est effectué. Lorsqu'un calcul d'ajustement révèle que la charge réelle de la Société pour la période passée et les prévisions de charge mises à jour pour la période future sont inférieures à la charge initiale, la Société est obligée de combler cet écart. Lorsque la charge réelle et les prévisions de charge mises à jour sont supérieures à la charge initiale de la Société, cette dernière a droit à une remise. Les calculs d'ajustement sont effectués après 5 ans et 10 ans, et après 15 ans si l'écart entre la charge supplémentaire réelle et la charge initiale à la fin de la dixième année est de plus de 20 %.

Diverses poursuites ont été intentées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières feraient l'objet de réclamations auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

27. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2020, la Société avait des engagements en cours totalisant 110 788 \$ pour la période allant de 2021 à 2027. Ces engagements comprennent une entente de services au titre d'un centre d'appels, des projets de construction liés à la distribution d'électricité, les services de branchement aérien et souterrain et d'autres services ayant trait aux activités de la Société. Par ailleurs, la Société a des engagements d'achat en cours de 6 905 \$ en lien avec le projet de remise à niveau dont il a été question à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Société maintient certains contrats de location avec diverses entités au titre des droits liés à des terres, des cours d'eau, des bâtiments et d'autres actifs de production d'électricité pour ses centrales électriques en Ontario, au Québec et dans l'État de New York. Ces contrats de location sont en vigueur jusqu'à diverses dates allant du 30 septembre 2022 au 13 décembre 2116. Certains contrats de location prévoient des paiements annuels comportant une tranche fixe et une tranche conditionnelle, cette dernière étant fondée soit sur le montant brut des produits des activités ordinaires annuels, soit sur les niveaux de production d'électricité, et ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'obligation locative de la Société ou de la durée effective du contrat de location. Les paiements minimaux futurs prévus de la Société au titre de la location, seront de 635 \$ de 2021 à 2025 et de 36 018 \$ par la suite.

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et au montant de la contrepartie déterminée et convenue entre les parties liées. Les montants à recevoir des parties liées et à payer à celles-ci ne portent pas intérêt, découlent de l'exploitation normale et sont exigibles dans un délai d'un an.

a) Transactions et soldes avec la société mère

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé auprès de la Ville d'Ottawa et de ses autres filiales, des produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité et de la distribution, facturés aux prix et aux conditions approuvés par la CEO. En outre, la Société a réalisé, auprès de la Ville d'Ottawa et de ses autres filiales, des produits tirés de services offerts aux entreprises totalisant 330 \$ (455 \$ en 2019) par l'intermédiaire d'Hydro Ottawa, sa filiale réglementée, et 11 024 \$ (18 192 \$ en 2019) par l'entremise d'Envari. Au cours de l'exercice, la Société a également reçu 8 220 \$ (4 268 \$ en 2019) sous forme d'apports liés à la mise à niveau ou à l'expansion de son infrastructure de distribution d'électricité existante, elle a touché des produits d'intérêts de 376 \$ (357 \$ en 2019) en lien avec le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa, a engagé une charge d'intérêts liée aux contrats de location de 37 \$ (40 \$ en 2019) et a effectué des remboursements d'obligations locatives de 47 \$ (44 \$ en 2019) relativement à un contrat de location à long terme en cours avec la Ville d'Ottawa au 31 décembre 2020.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

a) Transactions et soldes avec la société mère (suite)

La Société a engagé auprès de la Ville d'Ottawa des charges d'exploitation de 5 441 \$ (4 651 \$ en 2019). La Société a également engagé des frais au titre de permis et des frais de développement de 248 \$ (504 \$ en 2019), lesquels sont inclus dans les immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2020, les débiteurs et les dépôts de garantie des clients de la Société comprenaient un montant de 19 581 \$ (16 965 \$ en 2019) et de 1 510 \$ (1 053 \$ en 2019), respectivement, alors que les créditeurs et charges à payer de la Société comprennent un montant de 372 \$ (170 \$ en 2019) à payer à la Ville d'Ottawa et à ses filiales en lien avec les transactions décrites ci-dessus. Par ailleurs, le billet à recevoir de la Ville d'Ottawa par la Société est présenté à la note 10 afférente aux présents états financiers consolidés et l'obligation locative à long terme de la Société envers la Ville d'Ottawa présentée à la note 16 s'élève à 880 \$ au 31 décembre 2020 (931 \$ en 2019).

b) Transactions et soldes avec les coentreprises

i) Moose Creek LP

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts totalisant 33 \$ (72 \$ en 2019) sur son billet à recevoir de la coentreprise Moose Creek LP, ainsi que d'autres produits de 24 \$ (24 \$ en 2019) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2020, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 7 \$ (16 \$ en 2019) à recevoir en lien avec les transactions décrites se rapportant aux soldes payés au nom de Moose Creek LP.

Le billet à recevoir de Moose Creek LP par la Société est présenté à la note 10 afférente aux présents états financiers consolidés.

ii) PowerTrail

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé des produits d'intérêts théoriques de néant (36 \$ en 2019) sur son billet à recevoir de la coentreprise PowerTrail, qui ont été remboursés au cours de l'exercice, ainsi que d'autres produits de 25 \$ (26 \$ en 2019) au titre de la prestation de services administratifs. Au 31 décembre 2020, les débiteurs de la Société comprenaient un montant de 7 \$ (2 \$ en 2019) à recevoir en lien avec les transactions décrites.

iii) ZCU

Au 31 décembre 2020, les débiteurs comprenaient une somme de 33 \$ à recevoir de ZCU en ce qui concerne les montants payés au nom de la coentreprise (néant en 2019).

c) Rémunération des principaux dirigeants

	2020	2019
	\$	\$
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	1 679	1 660
Avantages du personnel futurs	210	195
Autres avantages à long terme	21	17
	1 910	1 872

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020 (en milliers de dollars canadiens)

29. INFORMATION COMPARATIVE

Certains chiffres comparatifs ont été ajustés pour se conformer à la présentation de la période à l'étude. En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie consolidé comparatif, un montant de 5 250 \$ a été supprimé du poste « Acquisition d'immobilisations corporelles » (activités d'investissement) et « Apports de capital provenant des promoteurs » (activités d'exploitation) en raison de transactions hors trésorerie qui devraient être exclues de ces postes.

30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 22 janvier 2021, la Société a conclu un accord de prêt et de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (la « FCM ») pour financer un projet de construction d'un système énergétique de quartier vert entrepris par la coentreprise ZCU, que la Société détient et contrôle à 50 %. Toujours le 22 janvier 2021, la Société a conclu un accord miroir avec ZCU (selon des conditions similaires aux accords conclus entre la Société et la FCM) qui régit le transfert des fonds reçus par la Société de la FCM à ZCU. L'accord de prêt et de subvention conclu avec la FCM permet à la Société d'emprunter 20 000 \$ ou 69,6 % des dépenses admissibles du projet, si ce montant est moins élevé, cet emprunt étant remboursable sur une période de 20 ans, en plus d'une subvention non remboursable fondée sur le total des charges engagées pour le projet.

Rémunération des membres de la haute direction

Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion est chargé d'élaborer le cadre de rémunération pour la Société et chacune de ses filiales et d'en recommander l'approbation.

Deux principes guident l'élaboration de ce cadre de rémunération, soit la nécessité de proposer un régime de rémunération globale propre à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés et l'établissement de la rémunération en fonction du rendement.

La rémunération des membres de la haute direction est examinée par le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et approuvée par le conseil d'administration. Le Comité formule ses recommandations au conseil d'administration à la lumière d'un examen des responsabilités et du rendement de chaque membre de la haute direction et des recommandations du président et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants compétents et expérimentés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération globale concurrentiel par rapport à d'autres organisations d'envergure et de nature similaires. L'échelle de rémunération des membres de la haute direction est examinée chaque année. Avec l'aide de consultants indépendants, on la compare sur une base ponctuelle avec les données du marché pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle. Conformément aux pratiques exemplaires dans le secteur recensées en 2007 par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Hydro Ottawa applique une pondération de 50/50 aux données du marché provenant de comparateurs des secteurs public et privé. Le groupe des comparateurs de l'industrie sur le marché est largement issu de secteurs de même nature que ceux dans lesquels l'entreprise exerce ses activités [p. ex. transport et services publics] et est évalué selon les niveaux de revenu pour assurer la comparabilité.

La rémunération en argent globale des membres de la haute direction se compose de deux éléments*, soit le salaire de base et la rémunération conditionnelle au rendement.

La rémunération conditionnelle au rendement, qui est versée une fois l'an, représente un pourcentage du salaire de base. Elle vise à maintenir en poste et à motiver les membres de la haute direction, à les récompenser pour leur rendement de l'année précédente et à assurer la cohérence avec les objectifs de l'actionnaire. Le montant accordé est fondé sur la réalisation des objectifs financiers et autres de la Société et de la division, qui sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Les cibles non financières visent à favoriser une amélioration continue sur le front de plusieurs objectifs stratégiques, notamment le service à la clientèle, l'efficience et l'efficacité opérationnelles et organisationnelles ainsi que la fiabilité du service.

Les membres de la haute direction bénéficient d'un programme d'avantages sociaux, qui comprend une assurance maladie complémentaire, une assurance dentaire, l'assurance vie de base et facultative ainsi que l'invalidité de courte et de longue durée. En outre, les membres de la haute direction participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario [OMERS]. Il s'agit d'un régime contributif interentreprises à prestations déterminées établi par la province à l'intention des employés des municipalités, des conseils locaux et des conseils scolaires de l'Ontario. Les prestations de retraite sont établies en fonction de la moyenne la plus élevée des gains cotisables accumulés au cours de cinq années consécutives et du nombre d'années de service. Elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent à ce régime provincial y contribuent à parts égales en versant un montant déterminé en fonction des gains cotisables de l'employé visé. Les gains aux fins du calcul de la retraite sont plafonnés en vertu du régime.

^{*}Dans le cas du président et chef de la direction, la rémunération en argent globale se limite au salaire de base.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membres de la haute direction

			RÉMUNÉRATION	
NOM ET		SALAIRE	CONDITIONNELLE AU	AUTRE
PRINCIPAL POSTE ¹	ANNÉE	DE BASE (\$)	RENDEMENT (\$) ²	RÉMUNÉRATION (\$) ³
Bryce Conrad	2020	402 583	S.O.	44 826
Président et chef de la direction	2019	394 719	S.O.	51 599
	2018	387 037	S.O.	44 843
Geoff Simpson	2020	207 527	57 173	12 411
Dirigeant principal des finances	2019	190 491	63 899	8 603
	2018	186 783	61 790	8 548
Guillaume Paradis	2020	168 211	42 287	18 893
Dirigeant principal de la	2019	157 009 ⁴	34 175 ⁵	10 060
distribution d'électricité				
Gregory Clarke	2020	197 233	58 040	10 432
Dirigeant principal de la	2019	193 380	63 730	8 616
production d'électricité	2018	189 616	62 727	9 267
Adnan Khokhar	2020	198 612	58 446	12 455
Dirigeant principal des services liés	2019	194 732	41 272	8 731
à l'énergie et à l'infrastructure	2018	121 211 ⁶	S.O.	15 550

¹ Les membres de la direction dont la rémunération est présentée occupaient le poste indiqué le 31 décembre 2020.

Membres des conseils d'administrations

La rémunération des membres des conseils d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée est déterminée respectivement par la Ville d'Ottawa et le conseil d'administration de la Société. Outre le remboursement des dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs reçoivent une allocation annuelle et des allocations de présence aux réunions :

- Le président des conseils d'administration reçoit une allocation annuelle de 40 000 \$.
- Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent une allocation annuelle de 7 000 \$.

- Le président des conseils d'administration reçoit 600 \$ pour chaque réunion d'un conseil d'administration ou d'un comité qu'il préside ou à laquelle il participe.
- Les présidents de comité reçoivent 800 \$ pour chaque réunion du comité qu'ils président.

 Tous les autres membres d'un conseil d'administration reçoivent 600 \$ pour chaque réunion du conseil ou d'un comité à laquelle ils participent.

Toute personne qui siège à la fois au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et à celui d'Hydro Ottawa limitée (HOL) reçoit une seule allocation annuelle. Ni les conseillers de la Ville d'Ottawa, ni le président et chef de la direction ni le membre de la direction siégeant au conseil d'administration d'HOL ne sont rémunérés pour siéger aux conseils d'administration.

² Les montants figurant dans cette colonne correspondent à la rémunération conditionnelle au rendement versée au membre de la haute direction au cours de l'année indiquée pour avoir atteint ses objectifs de rendement établis pour l'année précédente. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

³ Les montants figurant dans cette colonne comprennent les paiements discrétionnaires approuvés par le conseil d'administration, par exemple les crédits de congé annuel acquis et non utilisés, l'allocation pour automobile, l'allocation pour ordinateur et la part des primes d'assurance vie de base prise en charge par l'employeur. Ces montants ont été arrondis au dollar le plus près.

⁴ M. Paradis est titulaire du poste de dirigeant principal de la distribution d'électricité depuis le 1er juin 2019. S'il avait occupé ce poste pendant l'année entière, son salaire de base se serait chiffré à 165 000 \$.

⁵ Comme M. Paradis est entré en poste le 1er juin 2019, la rémunération conditionnelle au rendement versée en 2019 pour 2018 a été établie en fonction du poste qu'il occupait auparavant au sein de la Société.

⁶ M. Khokhar est titulaire du poste de dirigeant principal des services liés à l'énergie et à l'infrastructure depuis le 7 mai 2018. S'il avait occupé ce poste pendant l'année entière, son salaire de base se serait chiffré à 191 000 \$.

Gouvernance de la Société

Hydro Ottawa est résolue à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance qui soient pour une entreprise ayant sa taille et son mandat. Comme les normes de gouvernance et les pratiques exemplaires en la matière sont en constante évolution, la Société s'efforce d'améliorer continuellement ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc. est une société fermée à but lucratif, qui a été constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* [de l'Ontario]. Puisqu'elle est détenue à 100 % par la Ville d'Ottawa et qu'elle a un mandat public, Hydro Ottawa est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre des comptes à son actionnaire et au grand public. Ses pratiques de gouvernance sont dictées non seulement par ses obligations juridiques, mais aussi par les pratiques opérationnelles exemplaires et les normes établies par des organismes indépendants.

N'étant pas un émetteur assujetti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, Hydro Ottawa n'est pas tenue de se conformer aux normes de gouvernance s'appliquant aux sociétés cotées en bourse. Toutefois, elle prend ces normes comme modèle et s'efforce de les atteindre, voire de les surpasser. En outre, la Société compare régulièrement ses pratiques de gouvernance avec celles d'organisations des secteurs privé et public et avec les normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité de surveiller de façon efficace la Société et ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée, Énergie Ottawa inc. et Envari Holding Inc.] incombe à un conseil d'administration composé de 11 membres, qui donne une orientation à la Société au nom de l'actionnaire, soit la Ville d'Ottawa. En plus d'exercer son leadership à l'intérieur d'un cadre de mécanismes de contrôle efficaces permettant d'évaluer et de gérer le risque, le conseil d'administration surveille la gestion des activités et du fonctionnement de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Pour exercer sa fonction de surveillance, il s'inspire de la déclaration de l'actionnaire élaborée par le Conseil municipal d'Ottawa et révisée périodiquement. Les interventions du conseil d'administration sont également régies par le Code de conduite des affaires d'Hydro Ottawa et ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts et la conduite des administrateurs ainsi que par une politique et un processus de divulgation des opérations entre des parties liées.

En 2006, conformément au Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs publié par la Commission de l'énergie de l'Ontario, un conseil d'administration distinct a été créé pour surveiller les activités d'Hydro Ottawa limitée. Les attributions de ce conseil d'administration sont établies dans une déclaration de l'actionnaire émanant du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. Au jour le jour, la Société est sous la gouverne d'une équipe de direction composée du président et chef de la direction, du dirigeant principal des finances ainsi que des cadres supérieurs des filiales et des principaux secteurs fonctionnels. Cette équipe s'assure que les pratiques et les stratégies opérationnelles concordent avec les objectifs de la Société et elle gère le risque et les possibilités de manière à stimuler le rendement. L'équipe de la haute direction relève du conseil d'administration de la Société par l'intermédiaire du président et chef de la direction.

PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET MÉCANISMES DE CONTRÔLE CLÉS

Hydro Ottawa a mis en place plusieurs processus de gouvernance et mécanismes de contrôle clés pour aider le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction à exercer leurs fonctions de surveillance.

Gestion du risque : Un vaste système de gestion du risque a été mis en place à l'échelle de la Société pour effectuer un suivi des mesures indicatives et prédictives du risque. L'évaluation du risque figure dans l'information présentée régulièrement au conseil d'administration dans tous les secteurs d'activité de la Société.

Audit interne : Hydro Ottawa s'est dotée d'un programme d'audit interne rigoureux pour vérifier les mécanismes de contrôle et maximiser son efficience et son efficacité. Plusieurs fonctions et processus opérationnels font l'objet d'un audit chaque année en fonction d'un plan d'audit dûment approuvé par le conseil d'administration. Le recours à des auditeurs d'expérience internes et externes assure rigueur et objectivité.

Planification de la continuité des activités: Des plans d'action sont en place pour assurer la continuité des activités essentielles en cas d'urgence majeure, par exemple une pandémie, et reprendre le plus rapidement possible les activités habituelles le cas échéant. Ces plans prévoient des stratégies détaillées pour la réaffectation des ressources aux processus essentiels ainsi que des accords d'approvisionnement redondants avec des fournisseurs externes essentiels.

NOMINATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La structure de gouvernance de la Société [Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.] et de ses filiales en propriété exclusive [Hydro Ottawa limitée, Énergie Ottawa inc. et Envari Holding Inc.] comprend deux conseils d'administration — le conseil de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et celui d'Hydro Ottawa limitée.

Conformément aux modalités de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les membres des conseils d'administration, à l'exception du président et chef de la direction et du membre de la direction qui siège au conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée. À cette fin, la Ville examine le dossier des candidats recommandés par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais elle n'est pas tenue de les retenir. Le Comité de nomination fait appel à des consultants externes pour trouver des candidats aptes à siéger comme administrateurs.

Comme le prévoit la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, notamment faire preuve d'intégrité et d'un comportement éthique irréprochable, posséder une expérience et une expertise professionnelles pertinentes et bien comprendre le rôle d'Hydro Ottawa tant en qualité de fournisseur de services aux abonnés locaux que d'atout pour les contribuables

En outre, le processus de nomination et de sélection est conçu de sorte que le conseil compte toujours un ou plusieurs administrateurs possédant les compétences essentielles suivantes : solide bagage en affaires, notamment une expérience d'un environnement commercial concurrentiel et de la planification stratégique; solide bagage en finances, notamment un titre de compétence professionnelle et une expérience du financement dans les secteurs public ou privé; expérience de l'industrie dans les secteurs d'activité des filiales; expérience au sein d'un conseil d'administration; et expérience des fusions et acquisitions.

COMITÉS

Les comités ci-après aident les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Ils se réunissent régulièrement et font part des résultats de leurs discussions à ces derniers.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Comité d'audit : Le Comité d'audit examine les états financiers, les pratiques et conventions comptables, les processus d'audit ainsi que les résultats des audits internes et externes et les questions connexes. En outre, il surveille la gestion du risque financier et évalue les contrôles internes.

Comité d'examen des investissements: Le Comité d'examen des investissements aide la direction et le conseil d'administration à examiner les possibilités de développement commercial, d'acquisition et d'investissement et à en tirer parti. Dans l'exercice de ces fonctions, le Comité s'assure que les possibilités concordent avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur pour l'actionnaire et la gestion du risque.

Comité de la gouvernance et des ressources de gestion : Le Comité de la gouvernance et des ressources de gestion examine les structures et pratiques de gouvernance de la Société pour s'assurer que le conseil d'administration peut s'acquitter de son mandat. Il se penche sur les ressources de gestion et les pratiques de rémunération afin de s'assurer que les systèmes voulus sont en place pour attirer, maintenir en poste et motiver des gestionnaires compétents. En outre, le Comité examine et évalue le rendement du président et chef de la direction, surveille le processus d'évaluation du conseil d'administration et s'assure de la conformité aux codes de conduite.

Comité de nomination : Avec l'aide de consultants externes, le Comité de nomination recherche des personnes aptes à siéger comme administrateurs et évalue leur candidature. Il formule des recommandations à l'actionnaire (représenté par le Conseil municipal d'Ottawa) concernant la nomination des administrateurs.

Comité de surveillance des initiatives stratégiques : Le Comité de surveillance des initiatives stratégiques aide en guidant la direction et en apportant une orientation et un soutien ponctuels pour l es efforts en lien avec les grands projets d'immobilisations à la demande du conseil d'administration.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les tableaux ci après font état de la participation des membres aux réunions des conseils d'administration et des comités auxquels ils siègent.

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil d'administration)	4/4	13/13
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	4/4	S.O.
Yaprak Baltacioglu	4/4	6/6
Kim Butler	4/4	7/7
Dale Craig ¹	2/2	2/2
Matt Davies	4/4	7/7
acqueline Gauthier ²	2/2	3/3
an Harder	3/4	3/4
andrea Johnson	4/4	5/5
Syril Leeder	4/4	6/7
Paul McCarney ²	2/2	4/4
ori O'Neill¹	2/2	3/3
enna Sudds³	3/4	3/4

¹ Membre du conseil d'administration dont le mandat a pris fin le 30 juin 2020.

HYDRO OTTAWA LIMITÉE

ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉUNIONS DES COMITÉS
Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil d'administration)	3/3	N/A
Bryce Conrad (président et chef de la direction)	3/3	N/A
Guillaume Paradis	3/3	N/A

Remarque : Le premier mandat de Dale Craig au sein du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a débuté le 1^{er} octobre 2013. M. Craig a présidé le Comité de surveillance des initiatives stratégiques et siégé au Comité de gouvernance et des ressources de gestion jusqu'à la fin de son mandat, le 30 juin 2020.

Le premier mandat de Lori O'Neill au sein du conseil d'administration de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. a débuté le 1er juillet 2014. M^{me} O'Neill a siégé au Comité de la gouvernance et des ressources de gestion et au Comité d'examen des investissements jusqu'à la fin de son mandat, le 30 juin 2020. Elle a également siégé au Comité d'audit, dont elle a assuré la présidence de 2015 jusqu'à la fin de son mandat.

Nous tenons à remercier sincèrement Dale Craig et Lori O'Neill pour leurs loyaux services.

² Membre du conseil d'administration dont le mandat a débuté le 1^{er} juillet 2020.

³ Membre du conseil d'administration dont le mandat a débuté le 12 février 2020.

Membres des conseils d'administration

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.



Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil)



Bryce Conrad



Yaprak Baltacioglu



Kim Butler



Dale Craig



Matt Davies



Jacqueline Gauthier



Jan Harder



Andrea Johnson



Cyril Leeder



Paul McCarney



Lori O'Neill



Jenna Sudds

HYDRO OTTAWA LIMITÉE



Jim Durrell, C.M., IAS.A (président du conseil)



Bryce Conrad



Guillaume Paradis

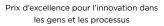






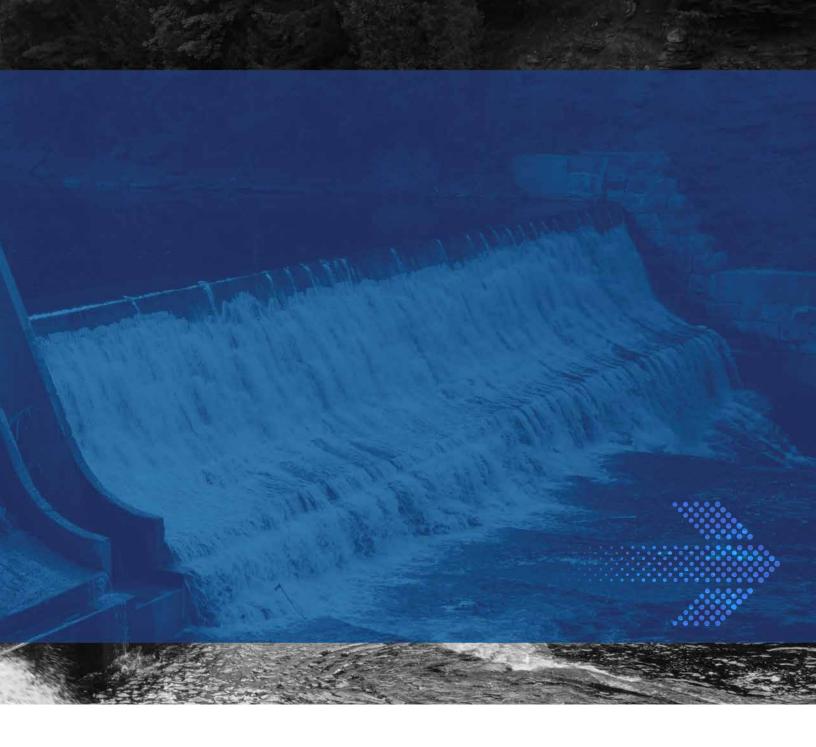








Prix du service à la clientèle de l'Association de l'énergie de l'Ontario





Futur leader de l'année - Chris Murphy





Prix Global 100 pour les professionnels des ressources humaines -Lyne Parent-Garvey



Association canadienne

Prix d'excellence du président de l'ACE pour la sécurité des employés

